



SERVICE CORRECTIONNEL CANADA

TRANSFORMONS DES VIES. PROTÉGEONS LES CANADIENS.



RAPPORT DE RECHERCHE

Examen qualitatif des facteurs de réceptivité propres aux participants aux programmes correctionnels ayant des symptômes de troubles mentaux, une déficience cognitive ou des troubles d'apprentissage

2023 N° R-441

ISBN : 978-0-660-42042-4

N° de cat. : PS83-5/R441F-PDF

This report is also available in English. Should additional copies be required, they can be obtained from the Research Branch, Correctional Service of Canada, 340 Laurier Ave. West, Ottawa, Ontario K1A 0P9.

Ce rapport est également disponible en anglais. Pour en obtenir un exemplaire, veuillez vous adresser à la Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada, 340, avenue Laurier Ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0P9.



Correctional Service
Canada

Service correctionnel
Canada

Canada

Examen qualitatif des facteurs de réceptivité propres aux participants aux programmes correctionnels ayant des symptômes de troubles mentaux, une déficience cognitive ou des troubles d'apprentissage

Chelsea Sheahan

Mansanga Tanga

Kaitlyn Wardrop

et

Rougui Bah

Service correctionnel du Canada

2023

Remerciements

De nombreuses personnes ont contribué à la réalisation du présent rapport. Les auteurs remercient Ginette Clarke, Michael Martin, Gurmeet Dhaliwal et Claude Girouard du Secteur des services de santé du Service correctionnel du Canada (SCC) pour leurs conseils sur la méthodologie ainsi que l'accès aux données et l'extraction des données nécessaires à ce projet et pour leurs commentaires sur le rapport. Nous tenons également à remercier Carmen Long, Emmanuel Rutsimbo, Mark Christie, Marie-Lynn Beriau, Mylene Duchemin, Anthony Coker, Reyhan Yezer et Fanny Therrien du Secteur des opérations et des programmes correctionnels; Marty Maltby, Stephanie Chalifoux-Taylor et Kimberly McClinton de la Direction des initiatives pour les Autochtones; Andrea Moser, Karen Sorensen, Jennine Hamilton et Jessica Skaff du Secteur des délinquantes, et Sylvie Gaudreault et Nick Chadwick de la Direction de l'évaluation pour leurs consultations sur la méthodologie et leurs commentaires sur le présent rapport. Nous tenons à remercier tout particulièrement Geoff Wilton pour ses opinions réfléchies et son soutien tout au long du processus de recherche et de révision du rapport final.

Résumé

Mots clés : *facteurs de réceptivité spécifique, programmes correctionnels, mesures d'adaptation, engagement*

Il est prouvé que les interventions correctionnelles qui respectent les principes du risque, des besoins et de la réceptivité (RBR) peuvent réduire considérablement le risque de récidive des délinquants. Le principe de la réceptivité spécifique suggère que les interventions correctionnelles doivent correspondre au style d'apprentissage, aux capacités et à la motivation du délinquant afin d'améliorer son engagement à l'égard des traitements. Cependant, il reste à savoir si les problèmes de réceptivité des délinquants sont abordés de manière adéquate lorsqu'ils participent à des programmes correctionnels. Un récent rapport d'évaluation du Service correctionnel du Canada (SCC, 2020) s'est penché sur cette question, en soulignant que les délinquants ayant des problèmes de santé mentale, un trouble du développement intellectuel ou d'apprentissage, une lésion cérébrale ou faisant preuve d'anxiété/d'hésitation (pour les délinquants de sexe masculin seulement) étaient les moins susceptibles de bénéficier de mesures d'adaptation les aidant à participer aux programmes correctionnels.

En réponse à une recommandation qui figure dans ce rapport d'évaluation (SCC, 2020), la présente étude vise à déterminer comment les agents de programmes correctionnels et les agents de programmes correctionnels pour Autochtones (APC et APCA) tiennent compte des facteurs de réceptivité des délinquants dans les établissements pour hommes et pour femmes. Plus précisément, cette étude a examiné comment les APC et les APCA abordent les facteurs de réceptivité propres aux délinquants ayant des problèmes de santé mentale, des difficultés d'apprentissage ou des déficits cognitifs connus qui ont participé à un programme adapté ou non adapté d'intensité modérée. La présente étude a consisté en un examen des dossiers provenant du Système de gestion des délinquant(e)s (SGD), une base de données administrative contenant les dossiers des délinquants. L'échantillon de l'étude était composé de 77 délinquants admis dans un établissement fédéral entre le 1^{er} juillet 2017 et le 31 mars 2020, qui ont participé à des programmes d'intensité modérée adaptés ou non, et qui répondaient à un ou plusieurs des critères suivants : 1) un besoin actif lié à des troubles d'apprentissage; 2) un besoin actif lié à une déficience cognitive ou 3) un besoin considéré comme « considérable » ou supérieur sur l'Échelle des besoins en santé mentale.

Dans l'ensemble, les constatations montrent que les participants aux programmes adaptés et non adaptés présentaient de multiples facteurs de réceptivité et, dans de nombreux cas, les APC et APCA ont consigné ces facteurs comme nuisant à la capacité des délinquants à participer au programme. Pourtant, les APC et APCA étaient plus susceptibles de considérer que les facteurs de réceptivité nuisent à la participation aux volets des programmes adaptés. Les résultats montrent également que, dans la majorité des cas, les APC et les APCA ont fourni des mesures d'adaptation, des outils ou un soutien pour traiter les facteurs de réceptivité, et qu'il y a plus de preuves d'adaptation des programmes dans les programmes adaptés que dans les programmes non adaptés. Des stratégies similaires ont été utilisées par les APC et les APCA pour traiter les facteurs de réceptivité dans ces volets de programmes (par exemple, simplifier les concepts ou la documentation), bien que la fréquence d'utilisation de ces stratégies ait varié. Dans la majorité

des cas, les adaptations des programmes ont été jugées efficaces pour traiter les facteurs de réceptivité.

Les résultats de la présente étude prouvent que les APC et les APCA sont conscients des facteurs de réceptivité des participants et font des efforts concertés pour répondre à ces préoccupations en utilisant différents outils, mesures d'adaptation et de soutien. Cependant, il ne fait aucun doute que les facteurs de réceptivité n'ont pas été systématiquement consignés dans les dossiers des programmes non adaptés et qu'un soutien supplémentaire pourrait être nécessaire pour s'assurer que ces besoins sont correctement recensés, traités et communiqués.

Table des matières

Remerciements.....	ii
Résumé.....	iii
Table des matières.....	iv
Liste des tableaux.....	vi
Liste des figures	vii
Liste des annexes	viii
Introduction.....	1
La présente étude	7
Méthode	8
Échantillon	8
Documentation et procédure.....	10
Approche analytique	12
Résultats.....	15
Question de recherche 1 : Les APC et les APCA consignent-ils des facteurs de réceptivité dans la section « Présence et participation » des rapports de rendement des programmes?	15
Question de recherche 2 : Quels types de facteurs de réceptivité sont observés par les APC et les APCA?	18
Question de recherche 3 : Les APC et les APCA observent-ils que les facteurs de réceptivité, ou les comportements liés aux facteurs de réceptivité, nuisent à la capacité des délinquants à participer aux programmes correctionnels?	29
Question de recherche 4 : Les APC et les APCA adaptent-ils la mise en œuvre de leurs programmes en fonction des facteurs de réceptivité?	34
Question de recherche 4A : Comment les APC et les APCA adaptent-ils la mise en œuvre de leurs programmes?	35
Question de recherche 4B : Comment les APC et les APCA perçoivent-ils l'efficacité des modifications apportées au programme?.....	44
Question de recherche 4C : Quelle est l'incidence de l'adaptation du programme sur la participation au programme des délinquants?.....	49

Analyse	52
Conclusions.....	59
Bibliographie.....	61

Liste des tableaux

Tableau 1 État du programme et participation aux volets de soutien du module motivationnel dans les programmes adaptés et non adaptés (N = 77)	10
Tableau 2 <i>Facteurs de réceptivité ou comportements liés aux facteurs de réceptivité consignés nuisant à la participation aux programmes adaptés</i>	31
Tableau 3 <i>Facteurs de réceptivité ou comportements liés aux facteurs de réceptivité consignés nuisant à la participation des délinquants aux programmes non adaptés</i>	33
Tableau 4 Types d'adaptations de programmes utilisées par les APC pour répondre aux problèmes de réceptivité dans les programmes adaptés	37
Tableau 5 <i>Types d'adaptations de programmes signalés par les APC et les APCA pour traiter les facteurs de réceptivité dans les programmes non adaptés</i>	40

Liste des figures

Figure 1. <i>Pourcentage de facteurs de réceptivité consignés ou non dans la section « Présence et participation » des rapports des programmes dans les programmes non adaptés d'intensité modérée</i>	16
Figure 2. <i>Pourcentage de participants présentant des facteurs de réceptivité consignés par les intervenants de programmes dans les volets des programmes adaptés et non adaptés</i>	17
Figure 3. <i>Pourcentage de délinquants ayant un facteur de réceptivité reconnu dans les cinq catégories de facteurs de réceptivité</i>	20
Figure 4. <i>Pourcentage de participants ayant signalé des déficits d'apprentissage ou cognitifs dans les programmes adaptés et non adaptés</i>	22
Figure 5. <i>Pourcentage de participants ayant signalé des problèmes d'attention ou de concentration dans les programmes adaptés et non adaptés</i>	23
Figure 6. <i>Pourcentage de participants ayant signalé des problèmes de santé mentale dans les programmes adaptés et non adaptés</i>	25
Figure 7. <i>Pourcentage de participants ayant des problèmes physiques mentionnés par les intervenants des programmes adaptés et non adaptés</i>	27
Figure 8. <i>Pourcentage de participants ayant signalé des facteurs de réceptivité « autres » dans les programmes adaptés et non adaptés</i>	29
Figure 9. <i>Pourcentage de cas comportant une adaptation du programme consignée par l'APC ou l'APCA, ou le participant au programme</i>	35

Liste des annexes

Annexe A : Caractéristiques descriptives et caractéristiques du placement pénitentiaire	66
Annexe B : Examen qualitatif des facteurs de réceptivité, manuel de cotation et registre des décisions.....	67
Annexe C : Analyses supplémentaires.....	72

Introduction

Au cours des trente dernières années, des données empiriques ont établi de manière concluante que les interventions correctionnelles qui respectent les principes du risque, des besoins et de la réceptivité (RBR) sont efficaces pour réduire le risque de récidive des délinquants (Andrews et Bonta, 2010; Bonta et Andrews, 2007; Dowden, 1998; Dowden et Andrews, 1999a, 1999b, 2000; Gobeil et coll., 2016; Hanson et coll., 2009). Selon les principes du risque et des besoins, les interventions correctionnelles devraient être plus intensives pour les délinquants à risque élevé en matière de fréquence et de durée (principe fondé du risque), et les interventions correctionnelles devraient cibler les besoins qui ont été liés de manière empirique au comportement criminel (par exemple, les attitudes et les comportements, le principe du besoin). Le principe de réceptivité comprend deux composantes : le principe de la réceptivité générale et le principe de la réceptivité spécifique. Selon le principe de la réceptivité générale, les interventions correctionnelles doivent être réalisées à l'aide d'approches cognitivo-comportementales et d'apprentissage social, car ces approches sont les plus appropriées aux styles d'apprentissage de la population générale des délinquants, tandis que selon le principe de la réceptivité spécifique, les interventions correctionnelles doivent être adaptées aux besoins ou aux caractéristiques individuels des délinquants afin de correspondre à leur style d'apprentissage, à leurs capacités et à leur niveau de motivation (Andrews et Bonta, 2010).

Alors qu'une multitude de recherches sur le principe de la réceptivité générale ont révélé que les interventions correctionnelles qui emploient des approches cognitivo-comportementales réduisent la probabilité de récidive (Bourgon et Gutierrez, 2012; Landenberger et Lipsey, 2005; Prendergast et coll., 2013), le domaine de la réceptivité spécifique est relativement peu étudié. Néanmoins, Andrews et Bonta (2010) rappellent l'importance des interventions cognitivo-comportementales qui sont administrées tout en tenant compte des *facteurs de réceptivité spécifique*. Le Service correctionnel du Canada (SCC) définit la réceptivité comme la « présence d'une ou de plusieurs caractéristiques qui influent sur la capacité du délinquant à bénéficier d'une ou de plusieurs interventions ciblées » (2019a). Les préoccupations en matière de réceptivité spécifique peuvent inclure des facteurs tels que les troubles mentaux (Jung et Dowker, 2016), les déficits cognitifs (Brown et coll., 2018b; Jung et Dowker, 2016), les difficultés d'apprentissage (Brown et coll., 2018b), le genre (Blanchette et Brown, 2006;

Rettinger et Andrews, 2010), le degré de motivation (Harkins et Beech, 2007; Higley et coll., 2019; Jung et Dowker, 2016), et la culture (SCC, 2019a; Wormith et Olver, 2002); ainsi que les barrières linguistiques, les problèmes de concentration, l'introversion ou la timidité, le comportement antisocial, la faible estime de soi, le deuil et la perte, les tentatives de suicide ou les antécédents d'automutilation, ou d'autres problèmes personnels, émotionnels, psychologiques ou physiques qui peuvent nuire à la participation aux programmes (Andrews et Bonta, 2010; SCC, 2019a). Les chercheurs suggèrent également que les facteurs propres à l'infraction, tels que la consommation de substances, peuvent également se manifester comme des problèmes de réceptivité si les symptômes nuisent à la participation au programme (par exemple, les envies irrésistibles; Taxman, 2014).

Les problèmes de réceptivité spécifique peuvent constituer des obstacles supplémentaires au traitement lorsque les délinquants participent à des programmes correctionnels. Par exemple, les délinquants présentant des déficits cognitifs peuvent avoir du mal à comprendre les concepts présentés dans les programmes correctionnels ou à mettre en pratique les compétences acquises dans les programmes dans des situations quotidiennes (Chambers et coll., 2008; Silver et coll., 2020). En effet, la recherche montre que les délinquants présentant des déficits cognitifs sont moins susceptibles de participer à des programmes correctionnels, ont plus de difficultés à comprendre et à utiliser le contenu et la documentation des programmes, et sont moins susceptibles de terminer les programmes de traitement avec succès (Chamber et coll., 2008; Silver et coll., 2020; Stewart et coll., 2014).

Les délinquants ayant des difficultés d'apprentissage peuvent également être désavantagés lorsqu'ils participent à des programmes correctionnels. L'Association canadienne des troubles d'apprentissage définit les troubles d'apprentissage comme un ensemble de troubles qui nuisent à la capacité de retenir, de comprendre, d'acquérir et d'organiser l'information verbale et non verbale (Association canadienne des troubles d'apprentissage, 2015). En tant que tels, les troubles d'apprentissage peuvent influencer la pensée et le raisonnement d'un délinquant et limiter sa capacité à traiter et à retenir de l'information. Des recherches révèlent que les délinquants qui présentent des troubles d'apprentissage sont plus susceptibles de faire preuve d'une certaine réticence à l'égard du traitement et de présenter des difficultés d'engagement et de motivation pendant les programmes de l'établissement (Taylor, 2013). De nombreux délinquants qui présentent des troubles d'apprentissage sont également susceptibles d'éprouver des

difficultés lors de leur participation à un programme, notamment des problèmes de planification et de prise de décision, de traitement du langage, de mémoire, d'attention (Brown et coll., 2003) et des difficultés à réaliser des travaux écrits (Taylor, 2013).

La présence de troubles mentaux peut également créer des obstacles supplémentaires pour les délinquants lorsqu'ils participent à des interventions correctionnelles. Par exemple, les délinquants atteints de troubles mentaux peuvent sembler démotivés, avoir des problèmes d'attention ou de concentration, avoir de la difficulté à former une pensée rationnelle ou à mettre en pratique les compétences acquises pendant le programme (Hodge et Renwick, 2002; Holton, 2003). Les médicaments destinés à traiter les troubles mentaux peuvent également accroître les obstacles à la participation aux programmes en provoquant de la léthargie ou des difficultés de concentration (Centre de toxicomanie et de santé mentale, 2009a, 2009b). En fait, des recherches antérieures révèlent que les délinquants sous responsabilité fédérale au Canada atteints d'un trouble mental actuel étaient moins susceptibles de terminer au moins un programme correctionnel, comparativement aux délinquants masculins sans trouble mental (Stewart et coll., 2012).

La recherche portant sur les caractéristiques des délinquants sous responsabilité fédérale au Canada suggère qu'une grande partie d'entre eux ont des problèmes de réceptivité spécifique qui peuvent les rendre moins réceptifs au traitement. Par exemple, des recherches montrent qu'environ 25 % des délinquants canadiens sous responsabilité fédérale présentent un certain niveau de déficience cognitive (Stewart et coll., 2016), tandis qu'on estime que de 7 à 15 % des délinquants canadiens sous responsabilité fédérale ont un trouble d'apprentissage (Brown et coll., 2003). En outre, la recherche suggère que la majorité des individus nouvellement admis dans un établissement fédéral présentent un trouble mental actuel, notamment l'alcoolisme et la toxicomanie, le trouble de la personnalité antisociale et l'anxiété (Beaudette et coll., 2015; Brown et coll., 2018a). En veillant à ce que les intervenants de programmes, en tant qu'agents principaux du changement au sein de l'équipe de gestion des cas des délinquants, s'attaquent aux facteurs de réceptivité spécifique, on s'assure que les délinquants sont en mesure de participer pleinement à leurs programmes correctionnels, ce qui augmente l'efficacité du traitement et réduit la probabilité de récidive.

Le modèle fédéral canadien de programme correctionnel reconnu à l'échelle nationale, appelé Modèle de programme correctionnel intégré (MPCI) pour les hommes et Programme

correctionnel pour délinquantes (PCD) pour les femmes, suit les principes du RBR pour des interventions correctionnelles efficaces (consulter SCC, 2020 pour un aperçu détaillé de tous les programmes correctionnels). Par exemple, les délinquants sont orientés vers des programmes correctionnels en fonction de leur niveau de risque (SCC, 2018a), de sorte que les délinquants à risque plus élevé sont orientés vers des programmes d'intensité plus élevée, tandis que les délinquants à faible risque sont orientés vers des programmes d'intensité moins élevée ou ne sont pas orientés vers un programme (principe du risque). De plus, le SCC utilise un modèle de programme intégré multicibles conçu pour cibler plusieurs domaines de besoins liés aux facteurs criminogènes pertinents pour le délinquant en particulier (principe du besoin). Ces programmes multicibles sont fondés sur des techniques cognitivo-comportementales qui font appel à des discussions de groupe, à des devoirs, à des jeux de rôle, à des occasions de s'exercer et à des exercices pour permettre aux délinquants ayant des styles d'apprentissage différents de participer au programme et d'en tirer profit (principe de réceptivité générale; SCC, 2021a).

Les programmes correctionnels offerts par le SCC répondent également à des facteurs de réceptivité spécifique. Par exemple, tous les volets du programme pour les femmes adoptent une approche holistique et adaptée au genre pour traiter les facteurs criminogènes des femmes. Ces programmes visent à aider les femmes à comprendre les répercussions de leurs comportements problématiques dans différentes situations et relations. Les réalités sociales des femmes et le contexte de leurs expériences vécues sont reconnus dans le but d'aider les femmes à se préparer et à adopter un mode de vie équilibré à leur libération (SCC, 2019b). De plus, les continuums de programmes du MPCII et du PCD comportent des volets de programmes pour les Autochtones (pour les femmes, ces programmes sont également adaptés au genre) qui tiennent compte des antécédents sociaux des Autochtones et présentent de manière appropriée le contenu des programmes culturellement pertinents. Les volets des programmes pour Autochtones sont administrés par des agents de programmes correctionnels pour Autochtones (APCA) ou des agents de programmes correctionnels (APC) compétents sur le plan culturel qui fournissent aux délinquants les outils et les compétences nécessaires pour apprendre à gérer leurs facteurs de risque en renouant avec leur culture et leurs valeurs traditionnelles. Cela inclut la participation à des séances de cérémonie, l'inclusion de documents culturellement pertinents et la participation d'Aînés aux programmes. En outre, le volet du Programme correctionnel intégré pour les Inuits (PCII) répond aux besoins criminogènes des hommes inuits d'une manière adaptée à leur culture.

Une autre méthode permettant d’aborder les facteurs de réceptivité spécifique est la mise à disposition de volets de programmes adaptés pour les délinquants dans les établissements pour hommes qui répondent aux critères visant l’aiguillage. Des versions adaptées du Programme multicibles d’intensité modérée du MPCCI et des programmes d’intensité modérée pour délinquants sexuels du MPCCI sont disponibles dans certains établissements pour hommes¹ au Canada afin de fournir un soutien supplémentaire aux délinquants des établissements pour hommes évalués comme présentant un risque modéré de récidive et qui présentent des facteurs de réceptivité uniques pouvant avoir une incidence sur leur capacité à participer aux volets de programmes principaux, tels que des problèmes de santé mentale, des troubles d’apprentissage, des déficiences intellectuelles, des troubles causés par l’alcoolisation fœtale, des lésions cérébrales acquises ou d’autres troubles ou problèmes mentaux. Bien que ces programmes permettent également aux délinquants d’acquérir des compétences qui contribuent à réduire les facteurs de risque et les facteurs criminogènes, les éléments complexes sont divisés en segments et présentés plus lentement. Les programmes adaptés sont présentés dans des séances plus courtes (1,5 à 2 heures par séance) à raison de cinq séances ou moins par semaine, à des groupes plus petits pour tenir compte du rythme des programmes (SCC, 2018c). Cela permet aux intervenants de programmes de fournir un soutien individuel supplémentaire et d’adapter les exercices et les documents aux besoins des participants, leur donnant ainsi plus d’occasions de pratiquer et de comprendre la matière (SCC, 2014).

En outre, les délinquants dans les établissements pour hommes, quel que soit le programme, peuvent être aiguillés vers des séances de soutien du module motivationnel s’ils présentent des facteurs de réceptivité qui nécessitent davantage de temps ou de soutien pour réussir le programme. Cela permet d’offrir un maximum de quatre séances et d’accorder du temps supplémentaire et de l’aide à ceux qui ont certaines difficultés d’apprentissage, notamment sur le plan de la lecture ou de l’écriture ou du fonctionnement cognitif (SCC, 2018b). Les délinquants peuvent être aiguillés de nouveau vers les modules motivationnels si le besoin continue de se faire sentir (SCC, 2018b).

Les APC et APCA reçoivent également une formation et des ressources qui les aident à répondre aux besoins précis des délinquants en matière de réceptivité. Les trousse de ressources

¹ Les programmes adaptés ne sont pas offerts dans tous les établissements pour hommes. La présence d’un facteur de réceptivité ne garantit pas un aiguillage vers un programme adapté.

sur la réceptivité offrent au personnel correctionnel un accès centralisé à des ressources pour un vaste éventail de problèmes de réceptivité spécifique, notamment la santé mentale, les déficiences intellectuelles et les troubles d'apprentissage. Par exemple, la trousse de ressources sur les besoins particuliers en matière de santé mentale renseigne le personnel responsable de la prestation des programmes sur les diagnostics courants de troubles mentaux, sur la façon dont certains troubles mentaux peuvent se présenter comme des facteurs de réceptivité au sein des programmes et sur les stratégies recommandées pour faciliter l'apprentissage des délinquants (p. ex. aide à l'apprentissage/à la compréhension, à l'attention/à la concentration, modification des tâches, etc.) (SCC, 2021b).

Dans l'ensemble, il ne fait aucun doute que de nombreux délinquants ont des problèmes de réceptivité spécifique qui peuvent constituer un obstacle à leur participation aux programmes correctionnels et à leur réussite. Bien que le SCC offre des programmes correctionnels qui tiennent compte des facteurs de réceptivité (p. ex. programmes adaptés, tenant compte du genre et de la culture, volets de soutien du module motivationnel) et qu'il fournisse aux APC et aux APCA la formation, les outils et le soutien nécessaires pour tenir compte des facteurs de réceptivité propres aux délinquants, des questions demeurent quant à savoir si les facteurs de réceptivité des délinquants sont pris en compte. La récente évaluation des programmes correctionnels de réinsertion sociale du SCC a révélé que, bien que les personnes ayant des difficultés à lire et à écrire aient souvent indiqué que leurs besoins étaient pris en compte dans les programmes correctionnels, ce n'était pas toujours le cas pour d'autres problèmes de réceptivité. Plus précisément, moins de la moitié des délinquants ayant des problèmes de santé mentale, un trouble du développement intellectuel ou d'apprentissage, une lésion cérébrale ou faisant preuve d'anxiété/d'hésitation (pour les délinquants de sexe masculin seulement) étaient d'accord pour dire qu'ils avaient fait l'objet de mesures d'adaptation ou reçu des outils ou du soutien pour les aider à participer à des programmes correctionnels malgré ces besoins (SCC, 2020).

Il est important de veiller à ce que chaque délinquant ait la possibilité de participer pleinement aux programmes correctionnels, de sorte qu'il puisse comprendre, apprendre et mettre en pratique de nouvelles compétences et stratégies pour préparer sa réinsertion sociale. Il est donc essentiel de déterminer si les APC et les APCA sont en mesure d'utiliser la formation, les outils et le soutien fournis pour répondre de manière adéquate aux problèmes de réceptivité spécifique propres aux délinquants.

La présente étude

La présente étude porte sur une recommandation figurant dans un rapport d'évaluation récent, selon laquelle « il est recommandé que le SCC détermine la façon dont les agents de programmes correctionnels répondent aux divers besoins des délinquants et des délinquantes sur le plan de la réceptivité qui peuvent nuire à leur capacité de participer aux programmes » (SCC, 2020, recommandation 9). Comme cette évaluation a révélé que les délinquants présentant certains problèmes de réceptivité étaient plus susceptibles que les autres de signaler un manque de mesures d'adaptation, d'outils ou de soutien, la présente recherche s'est concentrée précisément sur les délinquants présentant des problèmes de santé mentale, des difficultés d'apprentissage et des déficits cognitifs. Les rapports de rendement du programme et les registres des interventions ont été examinés afin d'étudier comment les problèmes de réceptivité touchent la participation aux programmes et comment les intervenants des programmes tiennent compte de ces besoins.

Les questions posées dans le cadre de l'étude sont les suivantes :

1. Les APC et les APCA enregistrent-ils des facteurs de réceptivité spécifique dans la section « Présence et participation » des rapports de rendement des programmes?
2. Quels types de facteurs de réceptivité sont observés par les APC et les APCA?
3. Les APC et les APCA observent-ils que les facteurs de réceptivité, ou les comportements liés aux facteurs de réceptivité nuisent à la capacité des délinquants à participer aux programmes correctionnels?
4. Les APC et les APCA adaptent-ils la mise en œuvre de leurs programmes en fonction des facteurs de réceptivité? Dans l'affirmative :
 - a. Comment les APC et les APCA adaptent-ils la mise en œuvre de leurs programmes?
 - b. Comment les APC et les APCA perçoivent-ils l'efficacité des modifications apportées au programme?
 - c. Comment l'adaptation du programme influe-t-elle sur la participation des délinquants au programme?

Méthode

Échantillon

Pour déterminer l'échantillon de cette étude, on a d'abord identifié la population des délinquants admis dans un établissement fédéral entre le 1^{er} juillet 2017 et le 31 mars 2020 qui ont participé à des programmes d'intensité modérée adaptés ou non adaptés du MPCCI ou du PCD. Pour être inclus dans cet échantillon, étant donné que les délinquants reconnus comme ayant des problèmes de santé mentale, des difficultés d'apprentissage et des déficits cognitifs sont plus susceptibles que les autres de signaler des mesures d'adaptation, des outils ou un soutien insuffisants lorsqu'ils participent à des programmes correctionnels (SCC, 2020), les délinquants devaient répondre à au moins un des critères suivants :

- 1) le délinquant avait un besoin actif lié à des troubles d'apprentissage indiqué dans le Système de gestion des délinquant(e)s (SGD) avant le début de son programme correctionnel;
- 2) le délinquant avait un besoin actif lié à un déficit cognitif signalé dans le SGD avant le début de son programme correctionnel;
- 3) le délinquant a été classé dans la catégorie « besoins considérables » ou plus sur l'Échelle des besoins en santé mentale (EBSM)².

Par la suite, un échantillonnage aléatoire stratifié de dossiers de délinquants a été utilisé pour assurer une représentation égale dans les volets des programmes d'intensité modérée qui nous intéressent³. Plus précisément, les volets suivants des programmes d'intensité modérée ont été inclus : MPCCI-volet multicibles (MPCCI-VM), MPCCI pour Autochtones-volet multicibles (MPCIA-VM), MPCCI-délinquants sexuels (MPCCI-DS), programme adapté du MPCCI-volet multicibles (MPCCI-VM), programme adapté du MPCCI-délinquants sexuels (MPCCI-DS), Programme correctionnel pour délinquantes (PCD) et Programme correctionnel pour

² L'Échelle des besoins en santé mentale (EBSM) est un outil d'évaluation que le SCC utilise pour évaluer le niveau des besoins en santé mentale des délinquants et leur admissibilité connexe aux services et aux traitements en matière de santé mentale. Le classement général des besoins de l'EBSM va de « aucun besoin » à « besoin aigu/important ». Les personnes classées comme ayant des « besoins considérables » ou plus sont admissibles à des services allant des soins primaires et intermédiaires à l'aiguillage vers des soins psychiatriques hospitaliers, ainsi qu'à la planification de la continuité des soins et aux services de santé mentale et de psychologie dans la collectivité (SCC, 2018e).

³ La présente étude n'a examiné que les programmes d'intensité modérée adaptés et non adaptés. Cependant, les programmes correctionnels d'intensité modérée suivants ont été exclus des analyses en raison de ressources ou de tailles d'échantillon insuffisantes : Modèle de programme correctionnel intégré pour délinquants autochtones – délinquant sexuel, programme correctionnel intégré pour les Inuits et programme pour délinquantes sexuelles.

délinquantes autochtones (PCDA). Au total, 11 délinquants par volet ont été sélectionnés au hasard pour être inclus dans l'examen des dossiers.

Les dossiers ont ensuite été examinés pour déterminer la présence de facteurs de réceptivité spécifique. Les participants ont été conservés dans l'échantillon si les chercheurs ont estimé qu'il y avait des preuves d'un facteur de réceptivité spécifique enregistré dans les rapports de programme, les registres des interventions ou les rapports de programme de soutien du module motivationnel. Dans les cas où l'intervenant du programme a indiqué qu'il n'y avait pas de problème de réceptivité, les cas ont été inclus dans l'échantillon si les chercheurs ont estimé qu'il y avait des preuves d'une mesure d'adaptation prise par l'intervenant du programme. Seize des cas désignés au hasard ont été exclus de l'échantillon final. Ces cas ont été exclus pour les raisons suivantes : absence de preuve d'un problème de réceptivité et de mesure d'adaptation lors de l'examen du dossier, impossibilité d'accéder aux dossiers dans le SGD, ou retrait du délinquant du programme avant que les problèmes de réceptivité aient pu être évalués par l'intervenant du programme. Dans ces cas, un dossier de remplacement a été sélectionné au hasard pour maintenir un échantillon de 11 délinquants par programme. Nous avons donc obtenu un échantillon final de 77 inscriptions à un programme, qui représentent toutes des délinquants différents. Environ la moitié (55,8 %) des délinquants inclus dans l'échantillon final ont été identifiés comme ayant une cote EBSM de « besoin considérable » ou plus⁴, et 41,6 % des individus de l'échantillon avaient un besoin actif lié à un trouble d'apprentissage signalé dans le SGD, et peu de délinquants (6,5 %) avaient un besoin actif lié à une déficience cognitive signalé dans le SGD. Bien que ces critères particuliers aient été sélectionnés pour former l'échantillon final, on s'attendait à ce que d'autres problèmes de réceptivité allant au-delà des critères de sélection soient trouvés dans ces cas.

Comme on peut le voir dans le tableau 1, la majorité des délinquants ont terminé le programme correctionnel, qu'il s'agisse de programmes adaptés ou non, et un petit pourcentage de délinquants étaient inscrits à des volets de soutien du module motivationnel pendant leur participation au programme. Voir le tableau A1 de l'annexe A pour consulter les caractéristiques démographiques et les caractéristiques des établissements supplémentaires de l'échantillon final.

⁴ En raison de la nécessité de préserver la confidentialité des données sur la santé, la Direction de la santé mentale a défini un sous-ensemble de délinquants dont la cote EBSM représentait un « besoin considérable » ou plus. Comme les notes EBSM n'ont pas été fournies pour tous les participants au programme, il est possible que d'autres individus de l'échantillon aient un besoin en matière de santé mentale.

Tableau 1

État du programme et participation aux volets de soutien du module motivationnel dans les programmes adaptés et non adaptés (N = 77)

	Programmes non adaptés ^a (n = 55)	Programmes adaptés ^b (n = 22)
	%	%
Programme achevé ^c	96,4	77,3
Programme incomplet ^d	†	22,7
Soutien du module motivationnel		
Oui	10,9	†
Non	89,1	81,8

^a Les programmes non adaptés comprennent : MPCII-VM, MPCIA-VM, MPCII-DS, PCD, PCDA. ^b Les programmes adaptés comprennent les programmes adaptés pour les volets MPCII-DS et MPCII-VM. ^c Comprend : réussite du programme et présent à toutes les séances. ^d Comprend : programme suspendu et incomplet. † = Information supprimée en raison d'une fréquence inférieure à 5.

Documentation et procédure

La présente étude a consisté à examiner les informations des dossiers du SGD, une base de données administrative qui contient les dossiers des délinquants. De multiples sources de données administratives ont été recueillies dans le SGD afin de rassembler de l'information concernant les facteurs de réceptivité propres aux délinquants participant à des programmes correctionnels d'intensité modérée adaptés ou non adaptés, et l'influence de ces facteurs de réceptivité sur la participation aux programmes. Les documents analysés dans le cadre de l'examen des dossiers comprenaient des rapports de rendement du programme et des registres des interventions. Le cas échéant, les rapports de programme concernant les aiguillages vers les volets de soutien du module motivationnel ont également été examinés.

Les rapports de rendement des programmes sont des documents préparés par les APC ou les APCA après l'achèvement (ou la fin) du programme. Ces rapports décrivent la participation des délinquants au programme et décrivent les progrès réalisés par les délinquants pour atteindre les objectifs de traitement établis au début du programme. En plus de décrire les avantages procurés par le traitement des délinquants, les rapports de rendement des programmes ciblent également divers facteurs de réceptivité qui peuvent influencer sur la qualité de la prestation du

programme et la capacité des délinquants à en bénéficier (p. ex. déficits cognitifs, troubles d'apprentissage, problèmes de santé mentale, etc.). Plus précisément, les APC et APCA sont tenus de préciser si un facteur de réceptivité a influencé la capacité des délinquants à apprendre la matière du programme dans la section « Présence et participation » des rapports de programme (SCC, 2018d). Ces rapports fournissent également des informations supplémentaires sur d'autres facteurs qui ont pu avoir une incidence sur la participation au programme (par exemple, les séances manquées). Ces rapports ont donc été analysés afin de déterminer la présence de problèmes de réceptivité propres aux délinquants participant à des programmes d'intensité modérée et l'influence de ces problèmes sur la participation au programme.

Les registres des interventions comprennent des entrées saisies par l'équipe de gestion de cas du délinquant. Les entrées du registre des interventions décrivent en détail les interactions avec le délinquant ou fournissent des renseignements sur la situation actuelle du délinquant et les progrès réalisés relativement à son plan correctionnel. Le niveau de détail fourni par les APC ou les APCA dans les dossiers des registres des interventions varie considérablement, car les APC et les APCA ne sont pas tenus de remplir des registres des interventions pour le travail effectué dans le cadre des programmes correctionnels. Dans certains cas, des entrées ont été faites fréquemment par les agents du programme. Ces entrées peuvent faire référence directement à des interactions avec le délinquant ou à des situations survenues au cours du programme, des séances de rattrapage ou des séances du module motivationnel. Lorsque des entrées ont été effectuées par les APC ou les APCA, ils ont discuté de la nature de l'interaction, de toute préoccupation qu'ils ont notée et, dans certains cas, ont fait état de la participation du délinquant, y compris des problèmes de réceptivité relevés. Dans d'autres cas, les APC ou APCA ont fourni un minimum d'information dans les dossiers de cas, ce qui fait que la majorité des informations ont été mentionnées dans les rapports de rendement du programme, suivant les besoins.

Les volets de soutien du module motivationnel destinés aux délinquants dans les établissements pour hommes sont utilisés pour aider les délinquants à participer à leur programme correctionnel et à le mener à bien. Les volets de soutien du module motivationnel sont utilisés auprès des délinquants qui ont des difficultés à participer, à apprendre et finalement à bénéficier du programme en raison de problèmes de réceptivité (p. ex. problèmes d'alphabétisme, de santé mentale, de capacité cognitive, etc.). Les rapports finaux sont remplis par les agents de programmes à la fin de l'intervention du module motivationnel. Ces rapports

finaux comprennent des détails concernant les problèmes de réceptivité du délinquant ou la raison pour laquelle il a été orienté vers le volet de soutien du module motivationnel; des détails concernant les progrès du délinquant, y compris les techniques efficaces et non efficaces utilisées avec le délinquant; et des recommandations pour les prochaines étapes (par exemple, orientation vers un autre volet du module motivationnel; aucune autre intervention nécessaire).

Un manuel de cotation a été élaboré pour examiner les rapports finaux de programme, les registres des interventions et les rapports de programme du module motivationnel ciblés. Le manuel a été élaboré à partir des questions de recherche de cette étude et comportait six thèmes de cotation : facteurs de réceptivité enregistrés; incidences des facteurs de réceptivité sur la participation; mesures d'adaptation pour traiter les facteurs de réceptivité; incidences des mesures d'adaptation sur les avantages procurés par le traitement; incidences des mesures d'adaptation sur l'engagement et incidences des mesures d'adaptation sur l'alliance de travail (voir l'annexe B pour le manuel de cotation complet). Pour limiter la subjectivité et les incohérences courantes dans la cotation des dossiers, ainsi que pour mettre à l'essai la fiabilité du manuel de cotation, six dossiers ont été sélectionnés en tant que cas pratiques⁵. Les cas pratiques ont été notés indépendamment par chaque cote, puis une discussion de groupe s'est tenue sur l'applicabilité du manuel de cotation, les résultats et les incohérences entre les cotes, les solutions aux incohérences, les thèmes qui se sont dégagés des données et la manière d'interpréter chaque thème du manuel et sa documentation. Une fois la fiabilité établie, les délinquants identifiés dans l'échantillon final ($N = 77$) ont été répartis entre les cotes, et des réunions régulières ont eu lieu tout au long de la cotation pour discuter de tout problème ou de toute décision, et pour maintenir la fiabilité et la cohérence.

Approche analytique

L'examen des dossiers du SGD a fourni des renseignements quantitatifs et qualitatifs. Des statistiques descriptives telles que les pourcentages ont été calculées pour évaluer, par exemple, le pourcentage de participants aux programmes adaptés ou non adaptés ayant des problèmes de réceptivité consignés, les tendances dans les types de facteurs de réceptivité qui sont ressorties des deux volets du programme, et le pourcentage de dossiers présentant des mesures d'adaptation du programme bien définies. Les données qualitatives (c'est-à-dire les

⁵ Les cas de pratique n'étaient pas des dossiers de l'échantillon final et n'ont pas été inclus dans l'analyse finale.

questions ouvertes du manuel de cotation) ont été analysées au moyen de l'analyse thématique déductive et inductive.

L'analyse thématique est « une méthode d'identification, d'analyse, d'organisation, de description et de présentation des thèmes qui se dégagent d'un ensemble de données » (Nowell et coll., 2017, p. 2 [TRADUCTION]). Notamment, il s'agit d'une méthode permettant de dégager des thèmes ou des modèles dans (et entre) les données qui sont importants pour les questions de recherche. Dans la première étape de l'analyse, des cotes ont été attribuées aux données de manière déductive, conformément au manuel de cotation (Nowell et coll., 2017). Des cotes ont également été attribuées aux données de manière inductive afin de permettre de trouver des thèmes supplémentaires qui n'étaient pas prédéterminés par le manuel de cotation, tels que des exemples de délinquants ayant recours à des adaptations bien définies pour répondre à leurs propres besoins⁶. Dans la deuxième étape de l'analyse, les cotes ont été affinées et triées (ou des cotes ont été attribuées de nouveau) en sous-thèmes, ce qui a permis d'obtenir des thèmes plus généraux associés aux questions de recherche (Nowell et coll., 2017). Ces thèmes comprenaient les facteurs de réceptivité enregistrés; les types de facteurs de réceptivité; les incidences des facteurs de réceptivité sur la participation; les mesures d'adaptation enregistrées; les types de mesures d'adaptation; l'efficacité des mesures d'adaptation et les incidences des mesures d'adaptation sur la participation. Les cotations affinées sous chaque thème sont devenues le point central de l'analyse pour déterminer les similitudes et les différences entre les programmes adaptés et non adaptés.

Au cours de la cotation thématique, les différences entre les programmes adaptés et non adaptés ont été examinées, ce qui a permis de déterminer si les volets des programmes adaptés sont mieux équipés pour répondre aux problèmes de réceptivité des participants aux programmes. Cependant, il n'a pas été possible de faire de véritables comparaisons, car les programmes adaptés ne sont pas disponibles dans tous les établissements pour hommes. En outre, les programmes adaptés ne sont pas proposés pour les volets pour Autochtones ou pour femmes.

Bien que l'examen des différences entre les programmes destinés aux hommes et ceux

⁶ Une fois qu'un modèle a été dégagé des données, des thèmes inductifs ont ensuite été inclus dans le manuel de cotation afin de garantir la cohérence de la cotation entre les notes.

destinés aux femmes, et entre les programmes du volet pour Autochtones et ceux du volet non destiné aux Autochtones⁷ ne fasse pas partie de l'objet principal de la présente étude, ces différences ont été examinées, dans la mesure du possible, dans le cadre d'analyses supplémentaires (voir l'annexe C pour obtenir des résultats détaillés). Il faut mentionner que la procédure d'échantillonnage utilisée ne tenait pas compte de ces comparaisons. De nombreux facteurs peuvent contribuer aux différences constatées, y compris, entre autres, le hasard lors de l'utilisation de procédures d'échantillonnage stratifié aléatoire, les différences sous-jacentes liées au sexe et à la race dans la présence et l'effet de facteurs de réceptivité spécifique, et les différences dans la manière dont les programmes ont été élaborés et sont mis en œuvre. Il convient d'être prudent dans l'acceptation de ces résultats supplémentaires.

Enfin, des données supplémentaires ont été extraites du SGD afin de fournir un profil des participants, au-delà de l'examen des dossiers. Plus précisément, des statistiques descriptives ont été utilisées pour fournir des informations sur les caractéristiques descriptives et les caractéristiques du placement pénitentiaire de l'échantillon, notamment le genre, l'identité autochtone, l'infraction principale liée à la peine, le risque statique à l'admission, le besoin dynamique à l'admission et la présence d'un indicateur de réceptivité (consulter le tableau A1 de l'annexe A).

⁷ Il est important de souligner que la préférence des délinquants pour les programmes correctionnels pour Autochtones ou non destinés aux Autochtones est prise en compte dans l'établissement des priorités de l'aiguillage vers les programmes. Les délinquants autochtones peuvent choisir de participer à des volets de programmes non destinés aux Autochtones. En outre, bien que les délinquants autochtones aient la priorité pour participer à des programmes correctionnels pour Autochtones, les délinquants non autochtones désireux de prendre part à des programmes correctionnels pour Autochtones le peuvent, à condition qu'ils n'en privent pas un délinquant autochtone (SCC, 2018b). Par conséquent, les résultats supplémentaires comparant les résultats des volets des programmes pour Autochtones et non destinés aux Autochtones ne doivent pas être considérés comme une comparaison selon l'auto-identification des délinquants en tant qu'Autochtones.

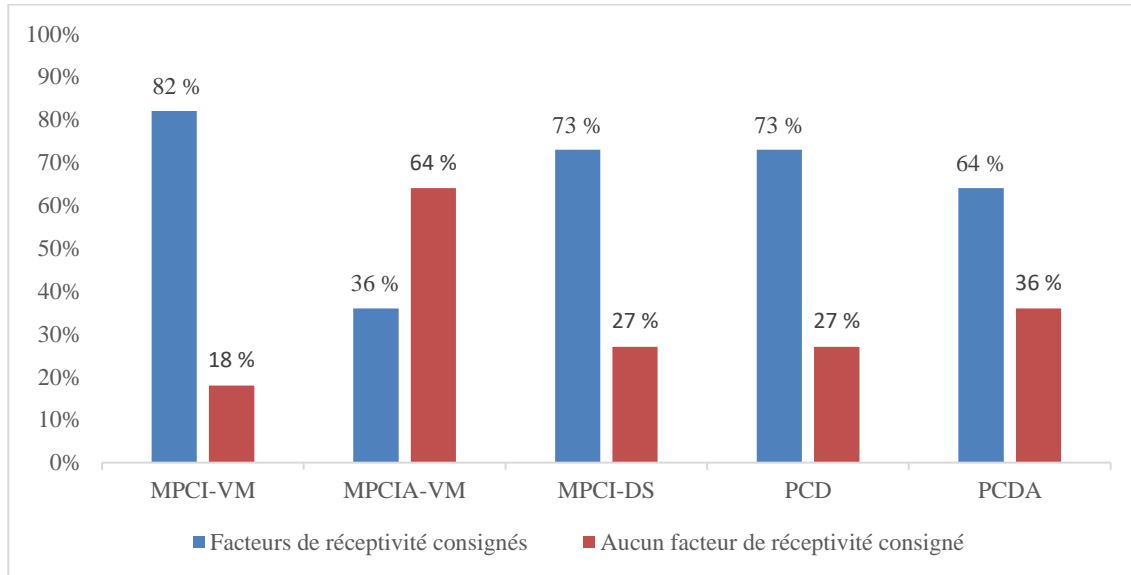
Résultats

Les résultats sont présentés en fonction des questions de recherche de l'étude actuelle. Pour chaque question de recherche, les données ont été analysées séparément pour les participants aux programmes qui étaient inscrits dans des programmes adaptés et non adaptés.

Question de recherche 1 : Les APC et les APCA consignent-ils des facteurs de réceptivité dans la section « Présence et participation » des rapports de rendement des programmes?

La première série d'analyses visait à déterminer si les APC et les APCA consignent des problèmes de réceptivité spécifique dans la section « Présence et participation » des rapports de rendement des programmes puisqu'ils doivent rendre compte des facteurs de réceptivité spécifique dans cette section du rapport pendant la formation. Dans l'ensemble, la majorité des APC et des APCA ont mentionné des facteurs de réceptivité spécifique dans les rapports de rendement des programmes des délinquants, dans la section « Présence et participation ». Cependant, les APC et APCA étaient plus susceptibles de consigner des problèmes de réceptivité dans cette section pour les participants aux programmes adaptés que pour les participants aux programmes non adaptés. Plus précisément, l'examen des programmes adaptés révèle que les facteurs de réceptivité ont été signalés par l'intervenant du programme dans la section « Présence et participation » des rapports finaux des programmes pour 100 % ($n = 22$) des délinquants. L'examen des programmes non adaptés révèle que les APC et les APCA ont signalé des problèmes de réceptivité dans la section « Présence et participation » pour la majorité (65,5 %, $n = 36$) des délinquants, mais n'ont pas consigné de facteurs de réceptivité dans cette section pour environ un tiers (34,5 %, $n = 19$) des délinquants (voir la figure 1 pour le pourcentage de participants aux programmes qui ont ou qui n'ont pas de problème de réceptivité dans la section « Présence et participation » des rapports finaux des programmes pour les différents programmes non adaptés).

Figure 1. *Pourcentage de facteurs de réceptivité consignés ou non dans la section « Présence et participation » des rapports des programmes dans les programmes non adaptés d'intensité modérée*



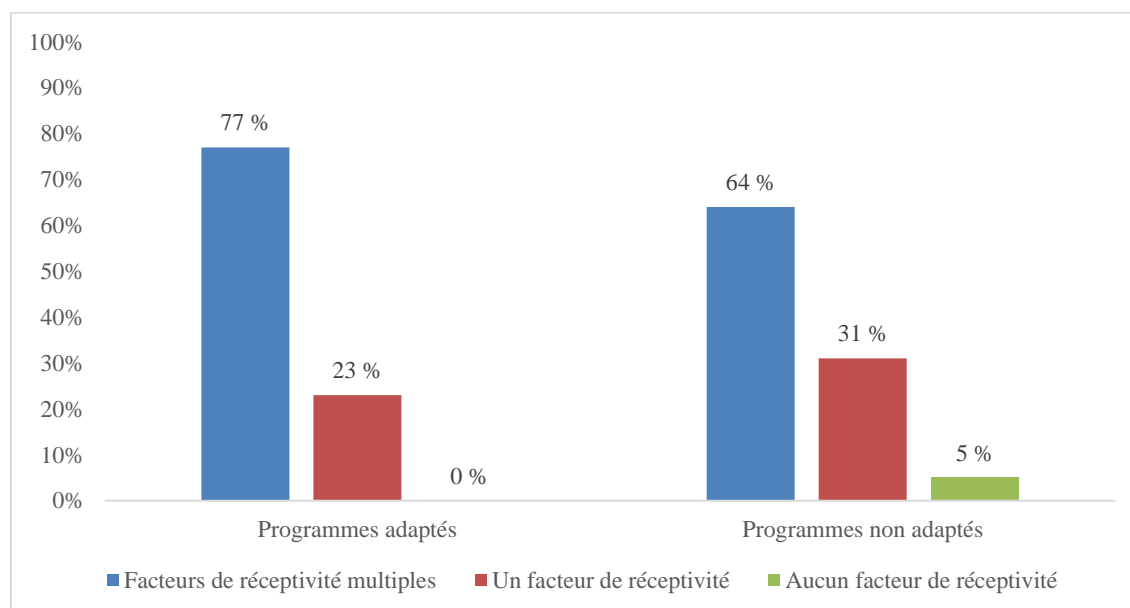
Mentions de facteurs de réceptivité dans les rapports de rendement des programmes, les registres des interventions ou les rapports sur le volet de soutien du module motivationnel

Dans les cas où des facteurs de réceptivité spécifique n'étaient pas inclus dans la section « Présence et participation » du rapport, l'APC ou l'APCA a discuté d'au moins un cas où un facteur de réceptivité a eu une incidence sur la participation du délinquant dans d'autres sections du rapport sur le rendement du programme, dans les registres des interventions ou dans les rapports sur les programmes du module motivationnel. Dans 5 % ($n = 3$) des cas dans les programmes non adaptés (voir figure 2), les APC ou APCA ont mentionné qu'aucun facteur de réceptivité n'était présent, mais qu'il y avait des preuves de problèmes mineurs de réceptivité qui ont donné lieu à des mesures d'adaptation de la part de l'APC ou de l'APCA. Par exemple, pour deux participants aux programmes non adaptés, les APC ou APCA n'ont pas consigné de problème de réceptivité dans les rapports des programmes, mais les délinquants ont été aiguillés vers un volet de soutien du module motivationnel afin de les aider à remplir les feuilles de travail et à revoir les concepts du programme. Il a donc été décidé d'inclure ces participants dans les analyses ultérieures. Par conséquent, toutes les analyses subséquentes du rapport incluent des

participants pour lesquels un facteur de réceptivité a été consigné par l'APC ou l'APCA dans le dossier du délinquant (c.-à-d. les rapports de rendement des programmes, les registres des interventions ou les rapports du programme du module motivationnel) ou, dans les cas où aucun problème de réceptivité n'a été consigné, il y avait des preuves qu'une mesure d'adaptation avait été prise pour répondre à un problème dans le dossier du délinquant.

L'examen du rapport sur le rendement des programmes, des registres des interventions et du rapport du programme de soutien du module motivationnel à la recherche de facteurs de réceptivité spécifique révèle que la majorité des participants aux programmes adaptés et non adaptés présentaient plusieurs facteurs de réceptivité consignés par les APC et les APCA (en particulier ceux des programmes adaptés; voir la figure 2).

Figure 2. *Pourcentage de participants présentant des facteurs de réceptivité consignés par les intervenants de programmes dans les volets des programmes adaptés et non adaptés*



Dans la mesure du possible, des analyses supplémentaires ont été effectuées pour examiner séparément les thèmes des programmes destinés aux hommes et aux femmes, ainsi que des programmes pour Autochtones et non destinés aux Autochtones. Tout d'abord, nous avons cherché à savoir si les intervenants de programmes avaient consigné des problèmes de réceptivité spécifique dans la section « Présence et participation » des rapports finaux du programme. Il a

été constaté que les intervenants de programmes enregistraient légèrement plus souvent des problèmes de réceptivité spécifique dans la section « Présence et participation » des rapports finaux des programmes dans les volets de programmes pour hommes que dans les volets de programmes pour femmes (78 % contre 73 %, respectivement). De plus, les agents de programme étaient plus susceptibles de consigner des problèmes de réceptivité dans la section « Présence et participation » des volets de programmes non destinés aux Autochtones que dans les volets de programmes pour Autochtones (87 % contre 50 %, respectivement; voir l'annexe C pour les analyses supplémentaires complètes).

L'examen du rapport final du programme, des registres des interventions et du rapport de programme du module motivationnel pour chercher des facteurs de réceptivité spécifique révèle que les participantes aux programmes pour femmes étaient plus susceptibles d'avoir des besoins multiples en matière de réceptivité consignés par l'APC ou l'APCA (73 %) que les participants aux programmes pour hommes (65 %). De plus, les participants aux programmes non destinés aux Autochtones étaient plus susceptibles d'avoir des besoins multiples en matière de réceptivité consignés dans les dossiers (71 %) que les participants aux programmes pour Autochtones (59 %; voir l'annexe C pour les analyses supplémentaires complètes). Comme nous l'avons mentionné précédemment, la procédure d'échantillonnage utilisée n'était pas prévue pour ces comparaisons, et il peut y avoir diverses raisons pour lesquelles ces différences ont été constatées. Les résultats devraient être reçus avec prudence.

Question de recherche 2 : Quels types de facteurs de réceptivité sont observés par les APC et les APCA ?

Les dossiers ont été cotés pour déterminer les types de facteurs de réceptivité qui ont été consignés par les intervenants de programmes dans l'un ou l'autre des documents du dossier, afin de déterminer quels types de problèmes de réceptivité attirent leur attention et leurs tentatives de fournir des mesures d'adaptation. Les intervenants de programmes ont utilisé différentes façons pour consigner les facteurs de réceptivité. Dans certains cas, les APC et APCA ont consigné des catégories précises de diagnostic pour faire référence à des facteurs de réceptivité (par exemple, TDAH, dépression). Dans d'autres cas, les APC et APCA ont consigné des comportements ou des symptômes affichés par le participant qui ont eu une incidence sur sa participation au programme (par exemple, le participant avait des problèmes de concentration).

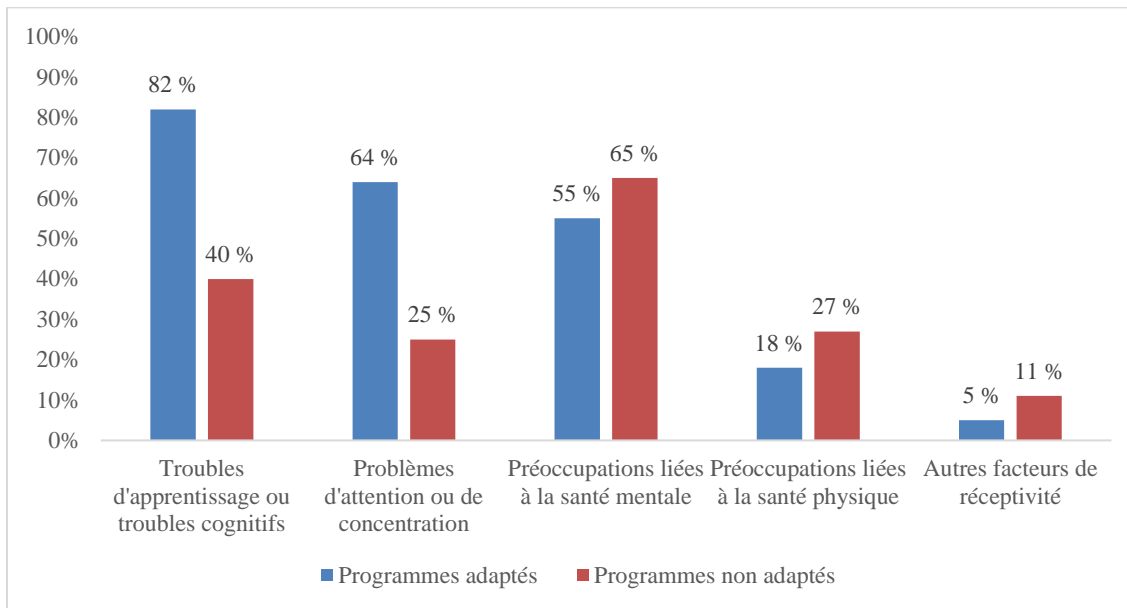
Enfin, dans certains cas, les APC et les APCA ont consigné comme ayant une incidence sur la participation aux programmes des diagnostics ou des comportements qui peuvent également être considérés comme des facteurs de risque et qui sont ciblés dans les programmes correctionnels (par exemple, l'impulsivité, la consommation de substances psychoactives, le trouble de la personnalité antisociale, les problèmes de régulation des émotions). La terminologie utilisée par les APC et les APCA a été conservée par les responsables de la cotation aux fins des analyses.

Dans l'ensemble, cinq grandes catégories de facteurs de réceptivité ont été relevées dans les programmes adaptés et non adaptés, et qui ont eu une incidence – dans une certaine mesure – sur la participation des participants au programme. Il s'agit des catégories suivantes : troubles d'apprentissage ou troubles cognitifs, problèmes d'attention ou de concentration, problèmes de santé mentale, problèmes physiques, et « autres » pour les facteurs de réceptivité rarement mentionnés⁸. Bien que ces cinq catégories de facteurs de réceptivité aient été constatées à la fois dans les programmes adaptés et non adaptés, des tendances différentes entre les deux volets ont été relevées.

La figure 3 illustre le pourcentage de délinquants, dans les programmes adaptés et non adaptés, qui présentaient au moins un facteur de réceptivité spécifique consigné dans chacune des cinq grandes catégories établies dans l'analyse. Dans l'ensemble, une plus grande proportion de délinquants dans les programmes adaptés avait au moins un trouble d'apprentissage ou cognitif, ou au moins un problème d'attention ou de concentration, par rapport aux délinquants dans les programmes non adaptés (82 % contre 40 %, et 64 % contre 25 %, respectivement). Une proportion légèrement plus importante de délinquants dans les programmes non adaptés avait au moins un problème de santé mentale (65 %) et de santé physique (27 %) par rapport aux délinquants dans les programmes adaptés (55 % et 18 %, respectivement).

⁸ Bien que nos catégories puissent être divisées davantage (par exemple, en séparant les difficultés d'apprentissage et les déficits cognitifs pour en faire des catégories distinctes plutôt que de les regrouper), les symptômes ou les déficiences consignés par les intervenants de programmes étaient parfois difficiles à distinguer du diagnostic ou du handicap approprié et, donc, difficiles à catégoriser avec précision.

Figure 3. *Pourcentage de délinquants ayant un facteur de réceptivité reconnu dans les cinq catégories de facteurs de réceptivité*



Remarque : Les délinquants peuvent avoir eu de multiples problèmes de réceptivité liés à plus d'une catégorie.

Les sections suivantes présentent une ventilation approfondie des cinq grandes catégories de facteurs de réceptivité. Chaque section donne un aperçu des facteurs de réceptivité spécifique consignés dans chaque grande catégorie, comparés entre les programmes adaptés et non adaptés.

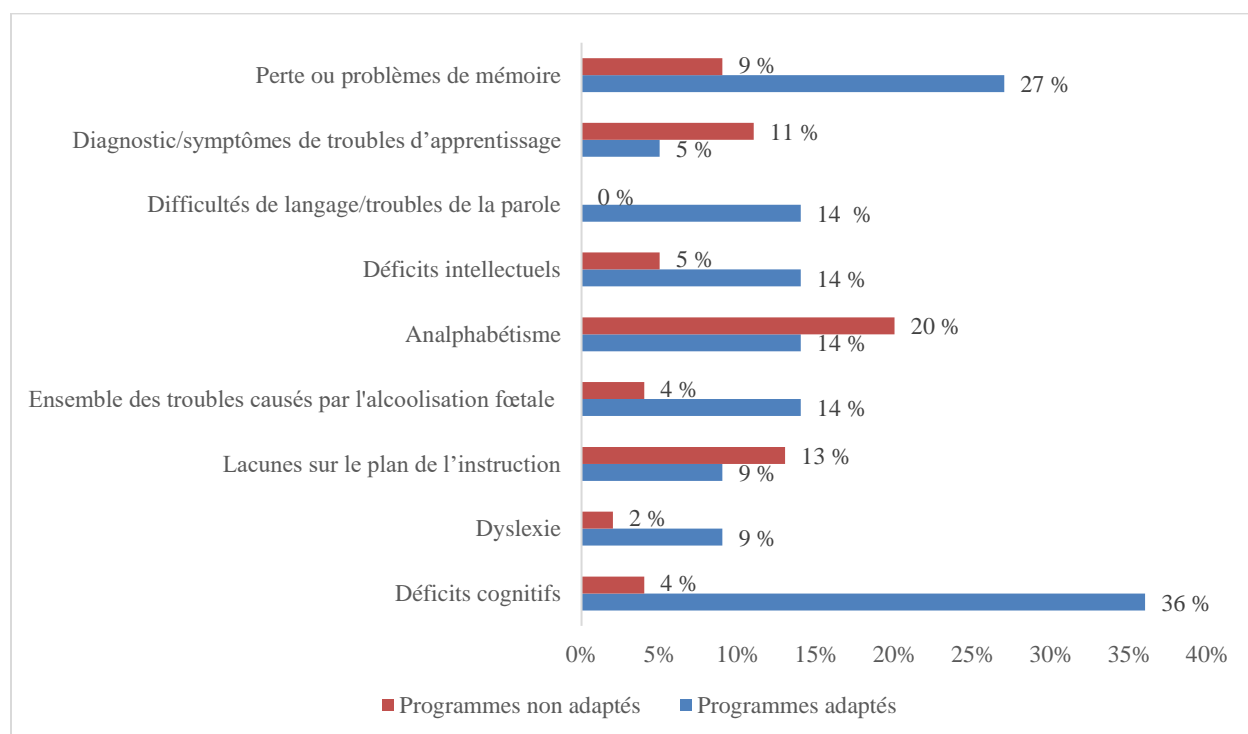
Troubles d'apprentissage ou troubles cognitifs

Les APC et les APCA ont consigné des facteurs de réceptivité liés aux troubles d'apprentissage ou cognitifs le plus fréquemment pour les délinquants inscrits à un programme adapté (voir la figure 4). Il s'agissait principalement de cas de participants présentant des déficits cognitifs, notamment des problèmes de mémoire, comme l'a signalé l'intervenant du programme. Par exemple, il s'agissait de problèmes de mémoire à court terme, dans un cas en raison d'une lésion cérébrale, de difficultés à retenir et à se rappeler des informations, de mentions générales de déficits et de troubles cognitifs ainsi que de difficultés avec les concepts abstraits. Les autres facteurs de réceptivité liés aux troubles d'apprentissage ou cognitifs chez les participants aux programmes adaptés étaient l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale (ETCAF), l'analphabétisme (ou les difficultés de lecture ou d'écriture), les déficits intellectuels et les difficultés de connaissance du langage ou les troubles de la parole. Parmi les

facteurs de réceptivité moins fréquemment observés, mentionnons la dyslexie, le faible niveau d'instruction et les troubles d'apprentissage.

Les APC et les APCA ont également consigné que des délinquants présentaient des facteurs de réceptivité liés à des troubles d'apprentissage ou à des troubles cognitifs dans les programmes non adaptés, bien que moins fréquemment que chez les participants aux programmes adaptés (voir la figure 4). Il s'agissait principalement de cas de participants analphabètes, présentant des lacunes en matière d'éducation et un diagnostic de trouble de l'apprentissage, comme mentionné par l'intervenant du programme (et, parfois, par d'autres membres du personnel tels que les agents de libération conditionnelle). Il s'agit par exemple de difficultés de lecture ou d'écriture, d'un faible niveau d'instruction et de mentions générales de difficultés ou d'un trouble d'apprentissage. Des participants présentant des problèmes de mémoire, des déficits intellectuels, des déficits cognitifs, l'ETCAF et la dyslexie ont également été relevés dans les programmes non adaptés, mais moins fréquemment. En revanche, il n'y a pas eu de cas de délinquants présentant des difficultés de langage ou des troubles de la parole dans les programmes non adaptés. Compte tenu de ces résultats, il semble que dans les programmes adaptés, les facteurs de réceptivité des participants qui ont été recensés fréquemment étaient liés à des déficits cognitifs, alors que les facteurs de réceptivité des participants aux programmes non adaptés étaient liés à des déficiences en matière d'apprentissage.

Figure 4. *Pourcentage de participants ayant signalé des déficits d'apprentissage ou cognitifs dans les programmes adaptés et non adaptés*



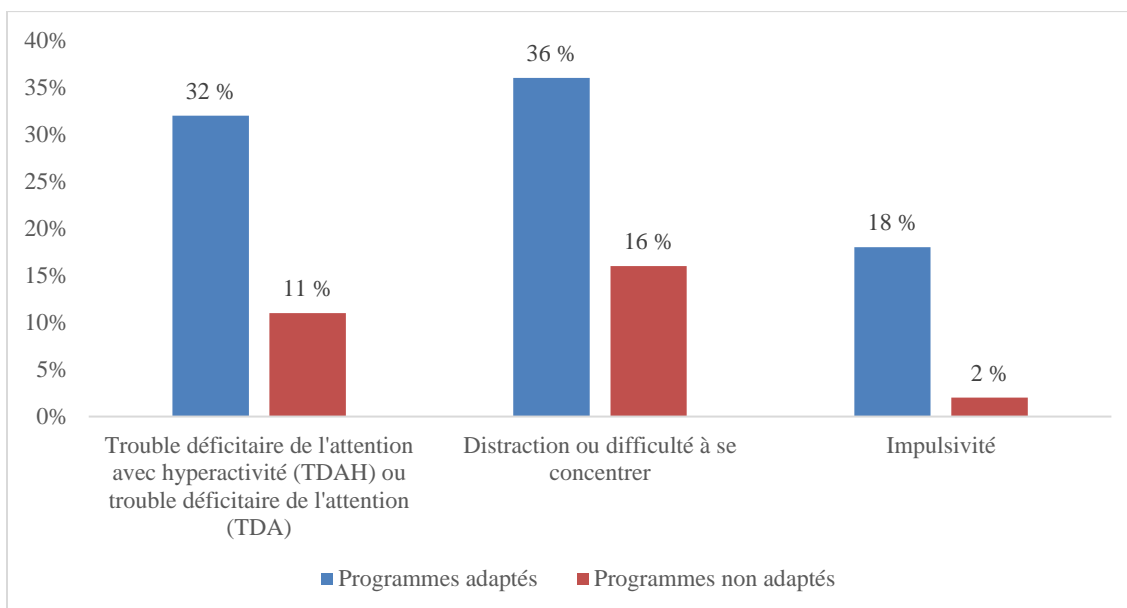
Remarque : Les participants peuvent avoir souffert de plus d'un type de déficience cognitive ou en matière d'apprentissage.

La présente étude n'avait pas pour objet principal de comparer les programmes pour hommes et pour femmes et les programmes pour Autochtones et les programmes non destinés aux Autochtones. Bien que les résultats suivants doivent être interprétés avec prudence, certaines analyses supplémentaires ont été effectuées pour examiner les différences possibles entre ces groupes. Les résultats indiquent que les facteurs de réceptivité liés à des déficits d'apprentissage ou à des déficits cognitifs étaient plus souvent signalés par les APC et les APCA dans les volets des programmes pour hommes que dans les volets des programmes pour femmes, à l'exception des diagnostics de troubles d'apprentissage, qui étaient comparables dans les programmes pour hommes et pour femmes. De plus, les facteurs de réceptivité liés aux déficits d'apprentissage ou cognitifs étaient plus fréquents dans les volets non destinés aux Autochtones que dans les volets pour Autochtones. Comme nous l'avons mentionné précédemment, la procédure d'échantillonnage employée n'était pas prévue pour ces comparaisons, et ces différences peuvent être causées par le hasard. Pour consulter toutes les analyses supplémentaires, voir l'annexe C.

Problèmes d'attention ou de concentration

Les APC ont fréquemment observé des facteurs de réceptivité liés à des problèmes d'attention ou de concentration chez les participants inscrits à un programme adapté (voir la figure 5). Il s'agissait de délinquants ayant des difficultés de concentration, y compris des mentions générales de délinquants qui sont facilement distraits et ont des difficultés d'attention. Dans certains dossiers, les APC ont précisé que les délinquants souffraient de troubles déficitaires de l'attention avec hyperactivité (TDAH) ou de troubles déficitaires de l'attention (TDA). L'impulsivité était également fréquemment observée, y compris les difficultés à contrôler les impulsions, le fait d'agir sur le coup de l'émotion et la perte de l'intérêt spontanée. Des cas de problèmes d'attention ou de concentration ont également été relevés chez les participants aux programmes non adaptés, mais dans une moindre mesure (voir la figure 5). De plus, ces cas concernaient principalement des délinquants ayant des difficultés de concentration et des TDAH (ou TDA); un seul cas de délinquant présentant des problèmes d'impulsivité a été enregistré par l'intervenant du programme (p. ex. le participant s'emportait facilement, était impulsif et réagissait de manière émotive dans le cadre du programme).

Figure 5. *Pourcentage de participants ayant signalé des problèmes d'attention ou de concentration dans les programmes adaptés et non adaptés*



Remarque : Les participants peuvent avoir eu plus d'un type de problème d'attention ou de concentration.

Des analyses supplémentaires ont été effectuées pour examiner les types de facteurs de réceptivité dans les programmes pour hommes et pour femmes et dans les programmes pour Autochtones et les programmes non destinés aux Autochtones. Ces résultats doivent être interprétés avec prudence, car les différences apparentes peuvent être causées par le hasard. Les facteurs de réceptivité liés à des problèmes d'attention ou de concentration étaient plus fréquents dans les volets pour hommes que dans les volets pour femmes et étaient plus fréquents dans les volets non destinés aux Autochtones que dans les volets pour Autochtones. Pour consulter toutes les analyses supplémentaires, voir l'annexe C.

Préoccupations liées à la santé mentale

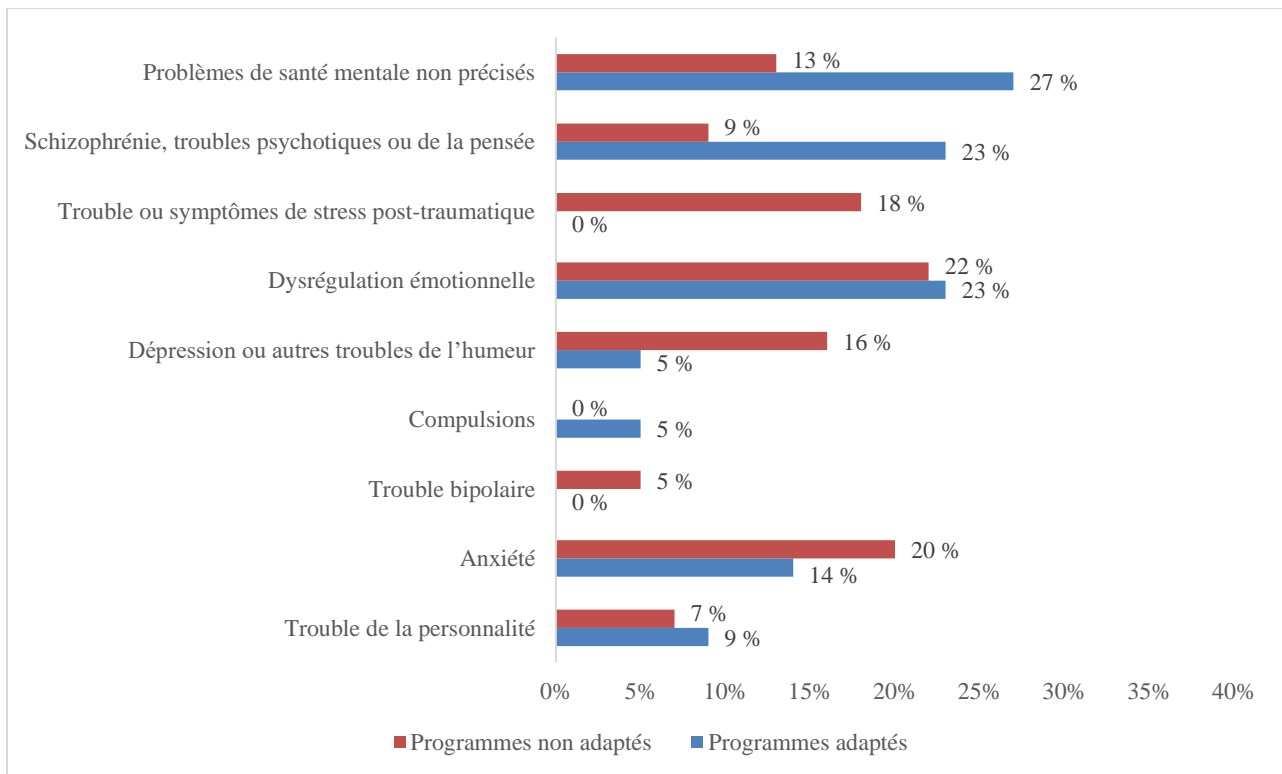
Dans l'échantillon, il y a eu un certain nombre de cas où les APC et APCA ont indiqué avoir observé des problèmes de santé mentale chez les participants à leur programme. Cependant, cela était moins fréquent chez les participants aux programmes adaptés que chez les participants aux programmes non adaptés (voir la figure 6). Parmi les exemples de facteurs de réceptivité liés à la santé mentale chez les participants aux programmes adaptés, citons les mentions générales d'un problème de santé mentale par l'intervenant du programme, les rapports de schizophrénie ou de symptômes tels que les hallucinations auditives, la dysrégulation émotionnelle (comme les difficultés à gérer ses émotions) et l'anxiété. Il y avait également plusieurs cas de participants présentant un trouble de la personnalité antisociale, des compulsions ou des problèmes d'humeur.

Les rapports des APC et des APCA faisant état de problèmes de santé mentale étaient plus fréquents chez les participants aux programmes non adaptés. Les facteurs de réceptivité les plus fréquents étaient la dysrégulation émotionnelle, l'anxiété (p. ex. rapports de délinquants souffrant de crises de panique ou qui se retiraient du groupe), le trouble de stress post-traumatique (TSPT), la dépression et les mentions générales d'un problème de santé mentale par l'intervenant du programme. Parmi les exemples trouvés, citons la difficulté à gérer les émotions, l'incapacité à s'autogérer, les crises de panique et le retrait du groupe, les déclencheurs issus d'expériences traumatiques et les sentiments de dépression, de deuil et de solitude. D'autres facteurs de réceptivité liés à des problèmes de santé mentale moins fréquemment signalés par les participants aux programmes non adaptés étaient la schizophrénie et d'autres psychoses ou troubles de la pensée, le trouble de la personnalité limite et le trouble bipolaire. Il n'y a eu aucune mention de participants souffrant de TSPT, de trouble de la personnalité limite et de

trouble bipolaire parmi les participants aux programmes adaptés, tandis qu'il n'y a eu aucune mention de participants souffrant de trouble de la personnalité antisociale ou de compulsions dans les programmes non adaptés.

En comparant les rapports des APC et des APCA des programmes adaptés et non adaptés, les facteurs de réceptivité qui sont apparus fréquemment dans les programmes adaptés concernaient les psychoses, la dysrégulation émotionnelle, l'anxiété et les troubles de la personnalité, alors que les facteurs de réceptivité qui ont été relevés fréquemment dans les programmes non adaptés concernaient la dysrégulation émotionnelle, l'anxiété, les troubles liés à des traumatismes et les troubles de l'humeur.

Figure 6. *Pourcentage de participants ayant signalé des problèmes de santé mentale dans les programmes adaptés et non adaptés*



Remarque : Les participants peuvent avoir eu plus d'un type de problème de santé mentale.

Les analyses supplémentaires suivantes, qui comparent les types de facteurs de réceptivité signalés dans les programmes pour hommes et pour femmes et dans les programmes pour Autochtones et les programmes non destinés aux Autochtones, doivent être interprétées

avec prudence en raison de la petite taille de l'échantillon. Les APC et les APCA ont signalé des facteurs de réceptivité liés à des problèmes de santé mentale plus fréquemment dans les programmes destinés aux femmes que dans ceux destinés aux hommes, à l'exception de la schizophrénie et des autres psychoses ou troubles de la pensée, et des problèmes de santé mentale non précisés, qui étaient plus fréquents dans les programmes destinés aux hommes. Les facteurs de réceptivité liés aux problèmes de santé mentale étaient également plus souvent signalés dans les programmes pour Autochtones que dans les programmes non destinés aux Autochtones. Cela n'est peut-être pas surprenant étant donné qu'il a été constaté que les hommes et les femmes autochtones présentent des taux plus élevés de troubles mentaux que leurs homologues non autochtones (Beaudette et coll., 2015; Brown et coll., 2018a). Cependant, les participants aux volets de programmes non destinés aux Autochtones étaient plus susceptibles d'avoir des problèmes de santé mentale non précisés. Pour consulter toutes les analyses supplémentaires, voir l'annexe C.

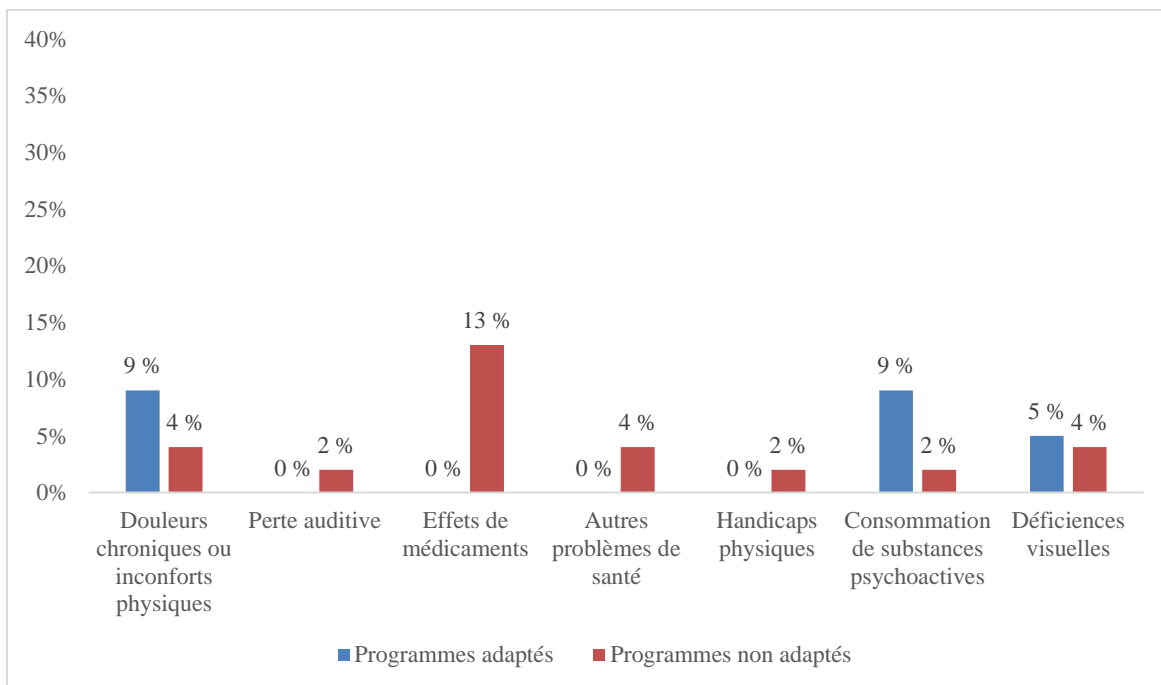
Préoccupations liées à la santé physique

Les facteurs de réceptivité liés aux problèmes de santé physique chez les participants inscrits aux programmes adaptés et aux programmes non adaptés ont été signalés moins fréquemment que les autres facteurs de réceptivité présentés ci-dessus (voir la figure 7). Dans les deux volets, les facteurs de réceptivité comprenaient des douleurs chroniques ou des sensations d'inconfort physique, des déficiences visuelles ayant une incidence sur la participation aux programmes et des indicateurs actuels de consommation de substances psychoactives. Il est important de souligner que la consommation de substances psychoactives est un facteur de risque modéré qui peut être traité dans le cadre du programme comme un besoin lié à un facteur criminogène. Dans la présente étude, la consommation de substances psychoactives n'a été notée comme un problème de réceptivité que si la consommation active de substances psychoactives avait une incidence sur la participation au programme. Par exemple, les APC ou APCA ont signalé que des participants semblaient être sous l'influence de drogues ou d'alcool pendant le programme et étaient incapables de participer pleinement.

Parmi les participants aux programmes non adaptés, des facteurs de réceptivité supplémentaires ont été relevés par les APC et les APCA, notamment la perte auditive, les handicaps physiques, les problèmes de santé comme le diabète, les problèmes de santé non précisés et les effets des médicaments. Les délinquants atteints, par exemple, de psychose se

voient souvent prescrire des médicaments en dehors des programmes par les services de santé pour traiter les symptômes, les problèmes de santé mentale ou les comportements problématiques (Farrell-MacDonald, Keown, Boudreau, Gobeil et Wardrop, 2015; McLachlan, 2017; Skeem et coll., 2015). Néanmoins, dans quelques dossiers provenant des programmes non adaptés, il a été constaté que les médicaments contribuaient à des symptômes problématiques tels que les problèmes de concentration et la somnolence. Certains participants ont également ressenti des effets physiologiques lors du changement de leurs médicaments

Figure 7. *Pourcentage de participants ayant des problèmes physiques mentionnés par les intervenants des programmes adaptés et non adaptés*



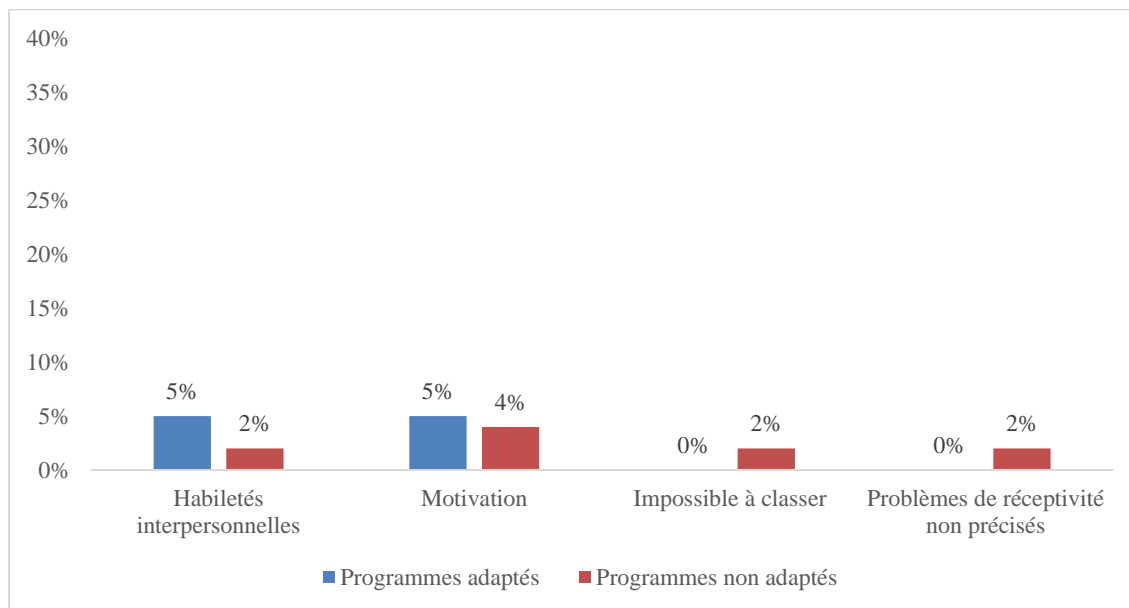
Des analyses supplémentaires ont montré que les APC et les APCA ont fait état plus souvent chez les femmes que chez les hommes de problèmes de santé physique ayant une incidence sur la participation aux programmes. La perte auditive et les déficiences visuelles étaient des exceptions et n'ont été signalées que dans les rapports sur les programmes pour les hommes. Les facteurs de réceptivité liés aux problèmes de santé physique ont également été plus souvent signalés par les APC et APCA des programmes pour les Autochtones que par ceux des programmes non destinés aux Autochtones, à l'exception des douleurs chroniques et de la perte auditive. En raison de l'approche qualitative de cette recherche, qui nécessite un échantillon plus

petit que les approches quantitatives, ces résultats doivent être considérés comme des résultats préliminaires à confirmer par une recherche plus exhaustive. Comme nous l'avons mentionné précédemment, la procédure d'échantillonnage utilisée n'était pas prévue pour ces comparaisons, et les différences apparentes peuvent être causées par le hasard. Toutefois, les recherches antérieures permettent d'affirmer avec un certain degré de confiance que ces résultats illustrent les facteurs de réceptivité qui ont une incidence sur la participation des participants aux programmes correctionnels. Des différences de genre et de race dans l'état de santé physique des délinquants nouvellement admis ont été constatées (Nolan et Stewart, 2014; Stewart et coll., 2014). Des recherches approfondies ont également révélé que les femmes sont plus susceptibles que les hommes de se voir prescrire des psychotropes (Farrell-MacDonald et coll., 2015) et que les femmes, en particulier les femmes autochtones, présentent des taux élevés de besoins en matière de toxicomanie (Brown et coll., 2018a; Stewart et coll., 2017). Pour consulter toutes les analyses supplémentaires, voir l'annexe C.

Autres facteurs de réceptivité

Enfin, les APC et APCA ont signalé des cas de facteurs de réceptivité qui n'ont pas pu être facilement catégorisés (voir la figure 8). Dans les volets des programmes adaptés et non adaptés, il s'agissait notamment du manque de motivation et de compétences interpersonnelles. Parmi les participants aux programmes non adaptés, les facteurs de réceptivité supplémentaires comprenaient des problèmes de réceptivité non précisés par l'intervenant du programme; c'est-à-dire que les intervenants de programmes ont seulement noté que les participants avaient des problèmes de réceptivité importants qui avaient une incidence sur leur participation au programme, mais ils ne précisaient pas en quoi consistaient ces problèmes.

Figure 8. *Pourcentage de participants ayant signalé des facteurs de réceptivité « autres » dans les programmes adaptés et non adaptés*



Des analyses supplémentaires ont révélé que les cas de facteurs de réceptivité « autres » étaient plus courants chez les participantes aux programmes pour les femmes que chez les participants aux programmes pour les hommes, à l'exception des problèmes de motivation. De plus, les cas de facteurs de réceptivité « autres » étaient plus courants chez les participants aux programmes pour Autochtones que chez les participants aux programmes non destinés aux Autochtones, à l'exception des problèmes d'habiletés interpersonnelles. Comme nous l'avons mentionné précédemment, ces résultats doivent être considérés comme préliminaires, car l'échantillon était probablement trop petit pour permettre des comparaisons fiables entre les hommes et les femmes et entre les délinquants autochtones et non autochtones. Les différences observées peuvent être attribuables au hasard ou à diverses autres raisons. Pour consulter toutes les analyses supplémentaires, voir l'annexe C.

Question de recherche 3 : Les APC et les APCA observent-ils que les facteurs de réceptivité, ou les comportements liés aux facteurs de réceptivité, nuisent à la capacité des délinquants à participer aux programmes correctionnels?

Les agents de programmes ont observé que les facteurs de réceptivité ou les comportements liés aux facteurs de réceptivité nuisent à la capacité des délinquants à participer aux programmes correctionnels dans la majorité des cas. L'influence des facteurs de réceptivité

sur la participation au programme était plus évidente dans les volets des programmes adaptés. Dans les volets adaptés, les facteurs de réceptivité ont été enregistrés par les APC comme nuisant à la participation au programme pour tous les participants, sauf dans un cas. Dans ce cas, l'APC a consigné précisément que le facteur de réceptivité ne nuisait pas à la participation au programme.

Lors de l'examen des programmes adaptés, les APC ont le plus souvent indiqué que les facteurs de réceptivité et les comportements liés aux facteurs de réceptivité nuisaient à la participation des délinquants en ayant une incidence sur leur capacité à comprendre, à apprendre ou à appliquer le contenu du programme. Par exemple, un APC offrant le programme adapté d'intensité modérée du MPCII-DS a noté : « [...] la cognition [du délinquant] l'empêche d'intérioriser quelque compétence de groupe que ce soit. » (*APC, notes du rapport final du programme, programme adapté d'intensité modérée du MPCII-DS* [TRADUCTION]). Les troubles d'apprentissage ou de compréhension ont été suivis d'observations de difficultés à se souvenir du contenu du programme et des compétences, ou à les retenir, ainsi que de difficultés à gérer les comportements, les impulsions et les émotions. Un APC qui offre le programme adapté d'intensité modérée du MPCII a écrit à propos d'un participant : « Il était très enclin à s'agiter, à se lever pour réorganiser sa place, à feuilleter son livre à la recherche de choses, à sortir pour aller aux toilettes [...] » (*APC, notes du rapport final du programme, programme adapté d'intensité modérée du MPCII* [TRADUCTION]). Parmi les autres facteurs nuisant à la participation au programme, mentionnons les difficultés de cohérence et d'articulation (par exemple, difficulté à garder ses pensées organisées et cohérentes, discours désorganisé, signes de pensée délirante) attribuables à des facteurs de réceptivité. Bien qu'elles soient moins fréquemment consignées, les difficultés à terminer les travaux assignés, les problèmes de présence (par exemple, absence d'un cours, incapacité à rester en classe ou dans le programme) et la diminution de la motivation, de l'intérêt ou de la capacité à rester éveillé en classe, ont influencé la participation aux volets des programmes adaptés. Certaines difficultés qui sont rarement consignées, par exemple les difficultés d'organisation, le fait de monopoliser les discussions de groupe, la difficulté à suivre les conversations ou le fait de se tenir en retrait du groupe (par exemple, se désengager des discussions, avoir de la difficulté à s'ouvrir à l'intervenant) étaient des facteurs qui nuisaient à la participation des délinquants aux volets des programmes adaptés. Voir le tableau 2 pour les thèmes des programmes adaptés et les exemples connexes.

Tableau 2

Facteurs de réceptivité ou comportements liés aux facteurs de réceptivité consignés nuisant à la participation aux programmes adaptés

Thème	Exemples
Difficulté à comprendre, à apprendre ou à appliquer le contenu du programme	Difficulté ou incapacité à saisir, à comprendre ou à apprendre le contenu ou la matière du programme ou en être incapable; difficulté à résoudre des problèmes ou des concepts abstraits.
Difficulté à retenir le contenu du programme et les compétences ou à s'en souvenir	Difficulté ou incapacité à retenir l'information ou les compétences, à se souvenir de la matière ou des compétences du programme.
Difficulté à gérer ses comportements, ses impulsions et ses émotions	Difficulté à maîtriser ses émotions ou à gérer son comportement, ou avoir un comportement qui manque d'inhibition tel que gigoter, bouger, faire des bruits distrayants; faire preuve d'impulsivité.
Problème d'attention, d'application ou de concentration dans un programme	Le participant était distrait, avait de la difficulté à être attentif, à s'appliquer ou à se concentrer pendant le programme.
Problème de cohérence et d'articulation ou signes de délire	Difficulté à garder ses pensées organisées ou cohérentes; discours désorganisé; difficulté à contribuer aux discussions; problèmes de pensée délirante.
Difficulté à terminer le travail attribué	Difficulté à réaliser le travail attribué en dehors des séances du programme; difficulté ou incapacité à lire et à écrire ou à réaliser un travail écrit; incapacité à réaliser le travail attribué sans aide.
Problèmes de présence	Absence à des séances du programme; difficulté ou incapacité à rester en classe ou dans le programme.
Diminution de la motivation et de l'intérêt, incapacité à rester éveillé en classe	Manque de motivation, d'engagement ou d'intérêt pour le programme; s'endormir ou avoir du mal à rester éveillé en classe.
Problème d'organisation	Difficulté à organiser ou à suivre la matière ou les feuilles de travail du programme.
Monopolisation des discussions de	Contrôle ou monopole des discussions de groupe qui

Thème	Exemples
groupe	empêche les autres participants de participer aux discussions de groupe.
Difficulté à suivre les conversations	Avoir des absences pendant les conversations; être incapable de comprendre un mot utilisé dans la discussion.
Retrait du groupe	S'isoler ou se retirer pendant le programme.

Remarque : Les thèmes sont classés du plus fréquent au moins fréquent.

Les APC et les APCA étaient plus susceptibles d'indiquer que les facteurs de réceptivité ne nuisaient pas à la participation au programme dans les programmes non adaptés que dans les programmes adaptés. Plus précisément, dans ces cas, l'APC ou l'APCA a précisément consigné dans les dossiers que le facteur de réceptivité ne nuisait pas à la capacité du participant à apprendre ou à comprendre la matière, à effectuer des travaux écrits, à faire des progrès dans le programme, etc., ou l'APC ou l'APCA a mentionné qu'aucun facteur de réceptivité n'avait d'incidence sur la participation. Ceci étant dit, les facteurs de réceptivité (ou les comportements liés aux facteurs de réceptivité) ont été fréquemment consignés par les APC et les APCA comme nuisant à la participation à des programmes non adaptés.

Comme dans le cas du volet de programmes adaptés, le thème recensé le plus couramment dans les rapports sur les programmes non adaptés était que les facteurs de réceptivité et les comportements liés aux facteurs de réceptivité nuisaient à la participation des délinquants en ayant une incidence sur la capacité des participants à comprendre, à apprendre ou à appliquer le contenu des programmes. Par exemple, un intervenant de programme a noté au sujet d'un participant : « En raison de ses déficits cognitifs actuels, la délinquante éprouve d'importantes difficultés à suivre des conversations complexes et à réfléchir à des éléments abstraits » (*APCA, notes du rapport final du programme, programme d'intensité modérée du PCDA [TRADUCTION]*). La fréquence des rapports sur les déficiences en matière d'apprentissage ou de compréhension était suivie par la difficulté à gérer les comportements ou les émotions, comme l'illustre l'extrait suivant : « [...] la délinquante peut être facilement distraite et réactive aux émotions et à l'influence des autres, ce qui a une incidence importante sur sa capacité à s'engager dans des situations de groupe » (*APCA, notes du rapport final du programme, programme d'intensité modérée du PCDA [TRADUCTION]*). D'autres obstacles à la participation au programme ont été consignés, notamment la difficulté à terminer le travail attribué, les

problèmes de présence, le retrait du groupe et la diminution de la motivation, de l'intérêt ou encore l'incapacité à rester éveillé pendant les séances du programme.

Bien qu'elle soit consignée moins fréquemment, la difficulté à mémoriser ou à retenir le contenu et les compétences du programme a également nui à la participation des délinquants aux programmes correctionnels non adaptés. Dans de rares cas, les APC et APCA ont noté que des facteurs de réceptivité nuisaient à la participation au programme sans préciser quelle était l'incidence de la participation sur le facteur de réceptivité ou son comportement connexe. Dans de rares cas, les APC et les APCA ont observé que les délinquants avaient de la difficulté à être cohérents et à s'exprimer (par exemple, ils manquaient de compétences en communication) en raison de problèmes de réceptivité. Il est important de souligner que, bien que les APC et les APCA aient consigné des difficultés de cohérence ou d'expression pour un petit nombre de participants, il n'y avait aucune preuve de difficultés de cohérence ou d'expression causées par une pensée délirante, comme cela a été constaté pour certains participants aux volets des programmes adaptés. Enfin, dans de rares cas, des facteurs de réceptivité ont été relevés comme nuisant à la participation au programme, comme en témoigne la difficulté des délinquants à s'organiser et à suivre des conversations. Voir le tableau 3 pour tous les thèmes relevés et les exemples connexes.

Tableau 3

Facteurs de réceptivité ou comportements liés aux facteurs de réceptivité consignés nuisant à la participation des délinquants aux programmes non adaptés

Thème	Exemple(s)
Difficulté à comprendre, à apprendre ou à appliquer le contenu du programme	Difficulté ou incapacité à saisir, à comprendre ou à apprendre le contenu ou la matière du programme; difficulté à appliquer les concepts de programmes ou à comprendre des instructions.
Difficulté à gérer ses comportements ou ses émotions	Problèmes de régulation des émotions; frustration facile; problèmes de comportement.
Difficulté à terminer le travail attribué	Besoin d'aide ou d'éclaircissements pour effectuer le travail attribué; difficulté à réaliser des travaux écrits.
Problèmes de présence	Absence à des séances du programme; incapacité à rester en classe ou dans le programme.
Problème d'attention, d'application ou de concentration	Difficulté à se concentrer ou à s'appliquer en classe; faible capacité d'attention; facilement distrait.

Thème	Exemple(s)
Retrait du groupe	S'isoler des autres membres du groupe; participer peu à la discussion; avoir de la difficulté à s'ouvrir à l'intervenant du programme ou aux membres du groupe.
Diminution de la motivation et de l'intérêt, incapacité à rester éveillé en classe	Manque de motivation, d'engagement ou d'intérêt pour le programme; s'endormir ou avoir du mal à rester éveillé en classe.
Difficulté à retenir le contenu du programme et les compétences ou à s'en souvenir	Difficulté à retenir l'information; difficulté à se souvenir de la matière ou des compétences du programme.
Problèmes de cohérence et d'expression	Difficulté à communiquer; difficulté à s'exprimer.
Difficulté à suivre le rythme du programme	Difficulté à suivre le rythme du programme; prendre du retard dans le contenu des programmes.
Autres questions ou questions non précisées	On a noté que des problèmes de réceptivité avaient une incidence sur la participation au programme, mais le type n'a pas été précisé.
Problème d'organisation	Difficulté à organiser le cartable du programme; difficulté à trouver les feuilles de travail appropriées.
Difficulté à suivre les conversations	Difficulté à suivre les conversations complexes.

Remarque : Les thèmes sont classés du plus fréquent au moins fréquent.

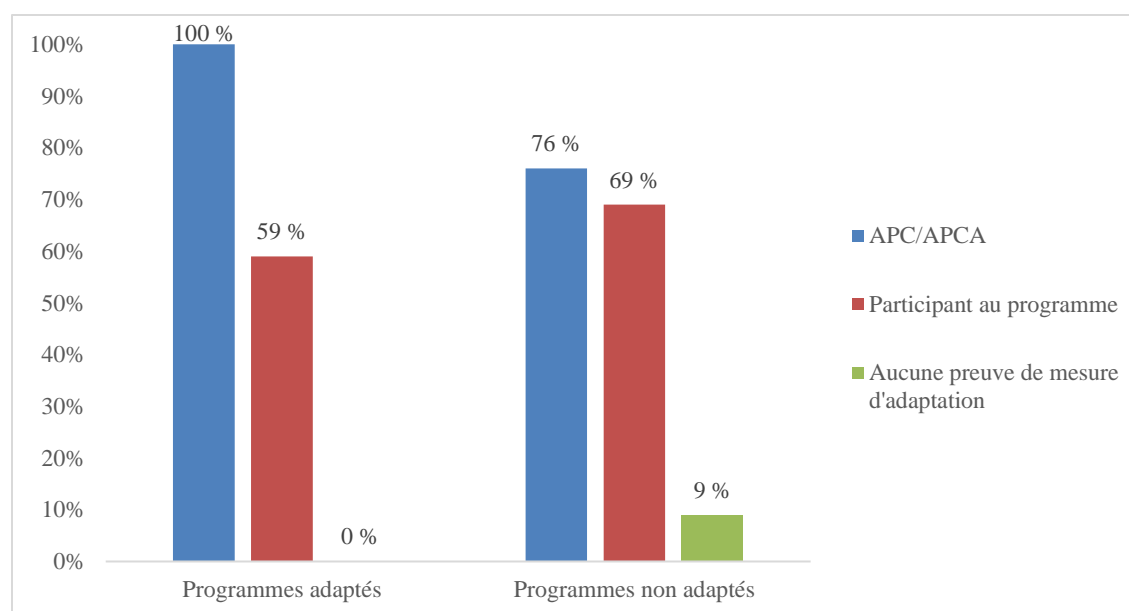
Question de recherche 4 : Les APC et les APCA adaptent-ils la mise en œuvre de leurs programmes en fonction des facteurs de réceptivité?

Les agents de programme étaient susceptibles d'adapter les programmes correctionnels en fonction des problèmes de réceptivité des participants (voir la figure 9), que l'APC ou l'APCA ait ou n'ait pas consigné de problème de réceptivité dans les dossiers (voir la question de recherche 3). Des preuves d'adaptation des programmes par les APC ont été observées pour tous les participants (100 %) dans les volets des programmes adaptés, alors que des preuves d'adaptation des programmes ont été observées pour un peu plus des trois quarts (76,4 %) des participants aux programmes non adaptés.

L'examen des dossiers a permis de faire ressortir clairement que dans de nombreux cas, les participants au programme ont également fait des efforts pour améliorer leur participation aux programmes adaptés et non adaptés. Plus précisément, des preuves d'effort de la part du participant ont été consignées pour 59 % des participants aux volets des programmes adaptés et pour 69 % des participants aux programmes non adaptés. Voir la figure 9 pour connaître le pourcentage de participants ayant fait l'objet d'une adaptation du programme consignée par

l'APC ou l'APCA ou le participant au programme dans tous les volets du programme. Dans 9 % ($n = 5$) des dossiers des programmes non adaptés, il n'y avait pas de preuve d'une mesure d'adaptation prise soit par l'APC ou l'APCA, soit par le délinquant.

Figure 9. *Pourcentage de cas comportant une adaptation du programme consignée par l'APC ou l'APCA, ou le participant au programme*



Remarque : Certains participants ont eu une adaptation du programme consignée par l'APC ou l'APCA et le participant au programme.

Question de recherche 4A : Comment les APC et les APCA adaptent-ils la mise en œuvre de leurs programmes?

Les intervenants de programmes ont utilisé de nombreuses adaptations du programme pour répondre aux facteurs de réceptivité des participants aux programmes. Dans certains cas, les APC et APCA ont dû procéder à de multiples adaptations pour tenir compte des facteurs de réceptivité. Les résultats concernant les programmes adaptés sont présentés en premier, suivis des programmes non adaptés.

Programmes adaptés

L'examen des dossiers a révélé que les intervenants de programmes ont souvent dû procéder à de multiples adaptations pour tenir compte des facteurs de réceptivité des délinquants inscrits aux programmes adaptés, en plus des adaptations déjà intégrées dans la structure et le programme d'études des programmes adaptés. Le type d'adaptation le plus courant effectué par

les APC consistait à aider le participant au programme en l'aidant à apprendre la matière du programme, en l'aidant à effectuer son travail ou ses devoirs, en révisant les documents ou les feuilles de travail, ou en fournissant des précisions au participant au besoin.

Les intervenants de programmes ont souvent indiqué qu'ils traitaient les facteurs de réceptivité en simplifiant les concepts ou les documents pour les participants au programme. Il s'agit notamment de décomposer les concepts pour les simplifier, d'expliquer le contenu du programme de différentes manières, de fournir des exemples simples, de diminuer le rythme ou de reformuler les questions. D'autres stratégies utilisées par les APC pour traiter les facteurs de réceptivité ont consisté à encourager le participant à faire ou à dire quelque chose, par exemple en lui rappelant d'assister aux séances du programme, en utilisant des messages pour l'aider à se souvenir de son travail ou à terminer son travail, ou en l'incitant à utiliser les compétences acquises dans le cadre du programme. Le recours à des séances individuelles, ainsi que l'octroi de temps supplémentaire aux participants (soit pour remplir des feuilles de travail ou faire des devoirs, soit pour revoir la documentation du programme) sont d'autres mesures d'adaptation courantes sur lesquelles les APC se sont appuyés pour traiter les facteurs de réceptivité des participants aux volets des programmes adaptés.

Parmi les adaptations moins fréquentes, citons la verbalisation de la documentation ou l'utilisation d'aides visuelles, la fourniture de ressources supplémentaires telles que des horaires pour aider les participants, et l'aiguillage vers des ressources externes (par exemple, des services de santé mentale), entre autres. Voir le tableau 4 pour tous les thèmes relevés et les exemples correspondants.

Tableau 4

Types d'adaptations de programmes utilisées par les APC pour répondre aux problèmes de réceptivité dans les programmes adaptés

Thème	Exemple(s)
Assistance fournie par l'APC	Les APC ont aidé le participant à apprendre la matière du programme, l'ont aidé à accomplir le travail attribué, ont revu les documents à distribuer, les feuilles de compétences ou les devoirs et ont fourni des éclaircissements.
Simplification des concepts ou de la matière	Décomposer les concepts pour les rendre plus simples ou expliquer le contenu ou la matière de plusieurs façons différentes; utiliser des exemples simples ou directs; ralentir le rythme; reformuler les questions.
Incitations	Rappeler aux participants d'assister aux séances ou les encourager à le faire; utiliser des messages pour les aider à se souvenir ou à terminer le travail; rappeler aux participants d'utiliser les compétences acquises dans le cadre du programme ou les encourager à le faire; inciter le participant à dire ou à faire quelque chose.
Séances individuelles ^a	Travailler individuellement avec le participant pour revoir la matière ou terminer le travail qui lui pose problème, ou pour revoir la matière qu'il a manquée.
Répétition	Répéter ou reformuler les questions, les instructions, la matière et le contenu du programme.
Temps supplémentaire	Accorder au participant du temps supplémentaire pour lui permettre de terminer son travail ou ses devoirs; passer du temps supplémentaire pour réviser des concepts ou de la matière.
Verbalisation de la matière ou utilisation d'aides visuelles	Fournir le contenu du programme verbalement plutôt que par écrit; utiliser des aides visuelles pour présenter la matière du programme.
Ressources supplémentaires	Fournir des ressources supplémentaires pour aider les participants, comme des calendriers et des horaires de programmes; fournir des « fiches de référence » rapides comme aide-mémoire.
Renvoi vers des ressources externes ^b	Orienter le participant vers des services de santé mentale tels que le counseling.
Mise en pratique de la matière	Organiser des jeux de rôles pour aider à la mémorisation et à la compréhension des compétences du programme.

Tableau 4 (suite)

Thème	Exemple(s)
Adaptation de la salle de classe ou modification du calendrier du programme	Modifier la disposition des places dans la salle de classe; planifier des séances du programme à un autre moment de la journée.
Établissement d'un plan ou d'une routine pour répondre aux besoins	Discuter ou planifier des stratégies que les participants pourront utiliser en cas de problème; élaborer une routine que les participants devront suivre.
Documents, objets ou mouvements pour maintenir l'attention	Permettre aux participants de dessiner pendant les séances; leur permettre de se tenir debout pendant les séances.
Pauses supplémentaires	Permettre aux participants de faire des pauses supplémentaires pendant les séances.
Récompense à la suite de comportements positifs	Offrir de petites récompenses (p. ex. des autocollants) pour souligner le comportement productif.
Rappel du participant pour qu'il reste dans le sujet	Rappeler les participants à l'ordre pour qu'ils restent dans le sujet pendant les discussions de groupe.

Remarque : Les thèmes sont classés du plus fréquent au moins fréquent. Dans certains cas, il était difficile de déterminer si l'adaptation était une stratégie particulière utilisée pour traiter un facteur de réceptivité ou si une composante du programme aidait le participant (par exemple, les jeux de rôle).

^a Des séances individuelles sont intégrées dans les programmes adaptés. Les informations existantes obtenues à partir de l'examen des dossiers du SGD ont rendu difficile l'évaluation de la question de savoir si ces séances individuelles utilisées pour aider le participant au programme à voir toute la matière du programme ou pour revoir la matière du programme faisaient partie du programme, ou s'il s'agissait de mesures d'adaptation supplémentaires prises par l'APC.

^b Les renvois à des ressources externes ne constituent pas une véritable adaptation du programme, car ils ont lieu en dehors du programme correctionnel. Cependant, il s'agissait d'une stratégie utilisée par certains APC pour aider à résoudre les problèmes de santé mentale des participants et, en tant que telle, elle a été incluse dans la cotation thématique.

Programmes non adaptés

Les APC et les APCA ont aussi fréquemment apporté des adaptations aux programmes non adaptés pour tenir compte des facteurs de réceptivité des participants aux programmes, même si certains intervenants ont indiqué que les problèmes de réceptivité n'avaient pas d'incidence sur la participation aux programmes. (Voir la question de recherche 3.) Par conséquent, une divergence a été constatée : les APC et les APCA ont signalé que les facteurs de réceptivité n'avaient pas d'incidence sur les programmes, mais ils ont consigné des preuves de la mise en place d'une adaptation ou d'une mesure d'adaptation.

Comme dans le cas des volets des programmes adaptés, l'adaptation la plus courante dans les programmes non adaptés consistait à fournir une aide supplémentaire au participant. En général, l'intervenant du programme a aidé directement le participant; cependant, dans certains cas, d'autres participants au programme ont apporté leur aide. Par exemple, l'APC, l'APCA ou d'autres participants au programme peuvent avoir aidé le participant à apprendre la matière du programme, l'avoir aidé à remplir ses feuilles de travail ou à terminer ses devoirs, avoir revu les documents ou les feuilles de travail avec le participant, ou avoir fourni des précisions au besoin.

Les intervenants de programmes ont également souvent eu recours à des séances de rattrapage ou ont accordé du temps supplémentaire pour tenir compte des besoins de réceptivité des participants. Par exemple, des séances de rattrapage ont été utilisées pour revoir le contenu du programme qui a été manqué si le participant a manqué une séance du programme en raison de ses problèmes de réceptivité. Cette situation est contraire à ce qui a été constaté dans les volets des programmes adaptés, où les séances de rattrapage n'ont pas été aussi fréquemment utilisées. Dans de nombreux cas, dans les programmes non adaptés, l'APC ou l'APCA a accordé du temps supplémentaire, soit pour permettre au participant de terminer ses devoirs, soit pour lire la matière du programme, soit pour permettre aux participants de rester après le cours pour revoir les concepts ou terminer les travaux non terminés. Dans le même ordre d'idées, les APC et les APCA ont souvent organisé des séances individuelles pour répondre aux besoins des délinquants ayant des problèmes de réceptivité. Les séances individuelles ont permis de fournir une aide supplémentaire si le participant avait des difficultés, pour lui permettre de « rattraper » le programme et pour accroître sa motivation. Dans de rares cas, les APC et les APCA ont déclaré avoir adapté le programme, passant du cadre traditionnel de groupe à des séances individuelles, afin d'aider le participant à terminer le programme.

D'autres stratégies que les intervenants de programmes ont régulièrement déclaré mettre en œuvre comprenaient le fait d'inciter le participant à dire ou à faire quelque chose (par exemple, lui rappeler d'assister au cours, de faire ses devoirs ou de se servir des compétences acquises dans le cadre du programme), ainsi que l'aiguillage vers des ressources externes, comme des services de santé mentale. Souvent, les intervenants de programmes ont constaté la nécessité d'adapter le programme en permettant aux participants de fournir des réponses verbales plutôt qu'écrites, ou de lire à voix haute les documents du programme au participant. Ces adaptations sont similaires à ce qui a été constaté dans les volets des programmes adaptés. Dans

les programmes non adaptés, les intervenants ont souvent indiqué que le fait de prendre des nouvelles du participant pour savoir comment il va et de lui apporter un soutien émotionnel permettait de résoudre les problèmes de réceptivité.

D'autres thèmes ont été relevés lors de l'examen des dossiers, notamment l'adaptation du programme pour le rendre plus facile à gérer pour le participant, l'établissement d'un plan ou d'une routine pour aider le participant à résoudre ses problèmes de réceptivité, la répétition de la matière du programme et la simplification des concepts et de la matière du programme. Voir le tableau 5 pour tous les thèmes relevés et les exemples correspondants.

Tableau 5

Types d'adaptations de programmes signalés par les APC et les APCA pour traiter les facteurs de réceptivité dans les programmes non adaptés

Thème	Exemple(s)
Assistance fournie par les APC, APCA ou autres	L'APC, l'APCA ou d'autres membres du groupe ont aidé le participant à apprendre la matière du programme, l'ont aidé à accomplir le travail attribué, ont revu les documents à distribuer, les feuilles de compétences ou les devoirs, ou ont fourni des éclaircissements.
Séances de rattrapage ^a ou temps supplémentaire	Proposer des séances de rattrapage lorsque les participants ont manqué une séance du programme, dans certains cas en les renvoyant au volet de soutien du module motivationnel; accorder du temps supplémentaire aux participants pour terminer des travaux ou des devoirs; permettre aux participants de rester après la classe pour terminer des travaux ou revoir de la matière ou des concepts.
Séances individuelles	Travailler individuellement avec le participant pour revoir la matière ou terminer le travail avec lequel il a des difficultés; aider les participants à rattraper leur retard; renforcer la motivation des participants.
Incitations	Rappeler aux participants de faire les travaux ou d'assister aux séances; aider les participants à ne rien oublier ou à terminer le travail; rappeler aux participants d'utiliser les compétences acquises dans le cadre du programme ou les encourager à le faire.

Thème	Exemple(s)
Renvoi vers des ressources externes ^b	Orienter le participant vers des services de psychologie, de santé mentale ou d'autres services cliniques; organiser des réunions de l'équipe de gestion de cas pour répondre aux besoins ou aux comportements des participants.
Verbalisation de la matière du programme	Permettre aux participants de répondre à des questions ou de réaliser des travaux oralement plutôt que par écrit; donner des instructions de vive voix; lire à haute voix les documents, les formulaires et les feuilles de travail au participant.
Vérification auprès du participant	Prendre des nouvelles du participant pour voir comment il va; écouter ses préoccupations et reconnaître ses sentiments; lui apporter un soutien émotionnel.
Mesures d'adaptation non précisées	L'APC ou l'APCA a noté que des adaptations ou des mesures d'adaptation ont été utilisées, mais aucun détail n'a été fourni.

Tableau 5 (suite)

Thème	Exemple(s)
Adaptation de la classe ou du programme d'études	Modifier l'heure des séances du programme, par exemple entreprendre les séances à un autre moment de la journée ou réduire la durée des séances; achever des séances plus tôt; réduire la taille du groupe; utiliser des ressources de la salle de classe, comme les tableaux blancs au lieu des cahiers.
Établissement d'un plan ou d'une routine avec le participant	Discuter de stratégies que les participants pourront utiliser en cas de problème et planifier ces stratégies; élaborer un plan avec les participants.
Répétition	Répéter ou reformuler les questions, les instructions, la matière ou le contenu du programme.
Simplification des concepts ou de la matière	Décomposer les compétences ou les concepts du programme pour les simplifier; simplifier les questions; utiliser un rythme plus lent.
Aide fournie par des Aînés ou participation à des activités culturelles et cérémonielles autochtones ^c	Discussions avec l'Aîné; participation à une séance de purification par la fumée, un chant ou une prière pour se calmer.

Mise en pratique de la matière	Jeux de rôle pour aider à comprendre les concepts du programme et faciliter l'apprentissage.
Fournir des documents pour faciliter la concentration	Permettre au participant de dessiner pendant les séances pour maintenir sa concentration.
Pauses supplémentaires	Permettre aux participants de faire des pauses supplémentaires pendant les séances.

Remarque : Les thèmes sont classés du plus fréquent au moins fréquent. Dans certains cas, il était difficile de déterminer si l'adaptation était une stratégie particulière utilisée pour traiter un facteur de réceptivité ou si une composante du programme aidait le participant (par exemple, les jeux de rôle, la vérification auprès du délinquant).

^a Les séances de rattrapage sont utilisées pour tous les participants au programme correctionnel lorsque des séances sont manquées et elles ne sont pas réservées aux personnes ayant des problèmes de réceptivité.

^b Les aiguillages vers des ressources externes ne constituent pas une véritable adaptation du programme, car ils ont lieu en dehors du programme correctionnel. Cependant, il s'agissait d'une stratégie utilisée par certains APC et APCA pour aider à résoudre les problèmes de réceptivité des participants et, en tant que telle, elle a été incluse dans la cotation thématique.

^c La participation des Aînés autochtones fait partie intégrante des programmes correctionnels propres aux Autochtones. L'objectif consiste, en partie, à renforcer la pertinence du programme et à promouvoir la motivation des délinquants autochtones. La cotation thématique a révélé que les Aînés et la participation aux activités culturelles et cérémonielles jouaient également un rôle dans la prise en compte des facteurs de réceptivité. Cela n'a été observé que pour les personnes inscrites à des programmes pour Autochtones (c'est-à-dire le Programme multicibles d'intensité modérée pour délinquants autochtones et le Programme correctionnel pour délinquantes autochtones).

Efforts du délinquant pour traiter les facteurs de réceptivité

Dans de nombreux cas, les APC et APCA ont reconnu les efforts des participants aux programmes pour améliorer leur participation aux programmes. Lors de l'examen des programmes adaptés, les participants étaient les plus susceptibles d'aborder leurs problèmes de réceptivité en utilisant des stratégies et des routines générales ou particulières, ou en faisant preuve de motivation pour traiter leurs facteurs de réceptivité pendant le programme. Par exemple, les participants peuvent avoir fait l'effort d'organiser leur cartable, d'utiliser un dialogue intérieur apaisant ou de se fixer des objectifs pour gérer leur comportement. Les participants aux programmes adaptés étaient également susceptibles de demander de l'aide à l'intervenant, par exemple en demandant que l'on précise ou que l'on répète la matière, en demandant de l'aide concernant le contenu du programme ou pour effectuer des devoirs, ou en demandant des rappels sur l'exécution des tâches. Les participants aux programmes adaptés ont aussi couramment traité leurs facteurs de réceptivité en s'assurant de prendre leurs médicaments (le cas échéant), en prenant des notes pour retenir l'information ou rester concentrés, et en informant les autres de leurs difficultés ou en demandant de l'aide ou du soutien général (p. ex.

en demandant un soutien émotionnel). Dans de rares cas, les participants au programme dans les volets adaptés ont demandé de l'aide à d'autres sources (p. ex. d'autres membres de l'équipe de gestion de cas) ou ont pris une pause (p. ex. ils sont allés se promener pendant les pauses) pour aider à traiter leurs facteurs de réceptivité.

Lors de l'examen des programmes non adaptés, les APC et APCA ont signalé davantage de variations dans les mesures ou stratégies employées par les participants pour traiter leurs facteurs de réceptivité. Comme pour les participants aux programmes adaptés, les mesures les plus couramment utilisées par les participants pour traiter leurs problèmes de réceptivité étaient l'utilisation de stratégies ou de routines particulières, ou le fait de faire preuve de motivation pour régler leurs facteurs de réceptivité. Il peut s'agir, par exemple, d'utiliser des techniques de relaxation ou de respiration, ou encore de tenir un discours intérieur apaisant. Les participants ont également souvent demandé de l'aide à l'intervenant du programme pour traiter leurs facteurs de réceptivité, par exemple en lui demandant de clarifier ou de répéter des éléments, en cherchant de l'aide sur le contenu du programme ou en demandant de l'aide pour rester concentrés.

De plus, les participants à des programmes non adaptés ont souvent tenté de gérer leurs facteurs de réceptivité en informant les autres de leurs difficultés ou en demandant une aide ou un soutien général (p. ex. en demandant un soutien émotionnel). Les participants étaient également susceptibles de prendre des pauses (par exemple, faire une marche) et de demander de l'aide à d'autres sources que l'intervenant du programme (par exemple, demander de l'aide ou du soutien aux autres membres du groupe, aux enseignants et aux autres membres de leur équipe de gestion de cas). Bien que moins fréquemment, les participants ont souvent suggéré des mesures d'adaptation à l'APC ou à l'APCA (par exemple, demander à s'asseoir à l'avant de la classe ou demander de fournir les réponses aux devoirs sous forme verbale plutôt qu'écrite). Dans le cas des volets des programmes pour Autochtones, les APC ont observé que les participants demandaient l'aide d'un Aîné (par exemple, pour parler de leurs sentiments pendant la séance) et participaient à des cérémonies ou à des activités culturelles autochtones⁹. Dans de rares cas, les APC et les APCA ont consigné que les participants au programme s'assuraient

⁹ Il est possible que les participants à d'autres volets du programme aient également eu accès à un Aîné ou aient participé à des activités cérémonielles ou culturelles qui n'ont pas été mentionnées dans les rapports finaux du programme.

qu'ils prenaient les médicaments qu'ils devaient prendre, ou ils ont consigné les efforts déployés sans préciser les mesures d'adaptation prises par le délinquant.

Question de recherche 4B : Comment les APC et les APCA perçoivent-ils l'efficacité des modifications apportées au programme?

Bien qu'ils n'aient pas été explicitement tenus de le faire dans le rapport final du programme, les intervenants du programme ont noté l'efficacité ou l'inefficacité perçue des mesures d'adaptation, des outils et du soutien qu'eux-mêmes ou les participants ont utilisés pour 91 % des participants aux programmes adaptés et pour 71 % des participants aux programmes non adaptés. Les perceptions étaient assez similaires dans les deux volets du programme, bien que quelques tendances de différences aient été repérées¹⁰.

Efficacité perçue des mesures d'adaptation

Selon les intervenants, les mesures d'adaptation sont efficaces pour traiter les facteurs de réceptivité de la plupart des participants aux programmes adaptés. Des améliorations ont été observées en ce qui concerne la capacité des participants à terminer les travaux, à satisfaire aux exigences du programme ou à terminer le programme lui-même. À titre d'exemple, les participants ont été en mesure de remplir leurs formulaires d'autosurveillance et leurs feuilles de travail quotidiens, ainsi que d'effectuer une portion suffisante du programme avec l'aide de l'intervenant du programme (par exemple, en revoyant les questions, en révisant la matière à un rythme plus lent) ou après avoir établi une routine fixe leur permettant de remplir ces documents. Les intervenants de programmes ont également constaté une amélioration de la motivation des participants, de leur réponse au traitement et de leur participation globale. Par exemple, dans un cas particulier, l'APC a noté que sans son soutien et celui de l'équipe de gestion de cas, un participant qui voulait quitter le programme en raison de son impulsivité n'aurait pas été en mesure de le terminer. D'autres exemples montrent que les participants sont réceptifs à des mesures d'adaptation telles que la répétition, les séances individuelles, le surapprentissage des concepts, les jeux de rôle et l'utilisation d'aides visuelles, ce qui se traduit par une plus grande motivation et de meilleurs avantages procurés par le traitement.

¹⁰ *Remarque* : Le fait que les intervenants de programmes n'ont pas documenté l'efficacité ou l'inefficacité de toutes les mesures d'adaptation ne signifie pas que les mesures d'adaptation, les outils ou les mesures de soutien mis en œuvre n'ont pas permis de répondre aux besoins.

De plus, les intervenants de programmes ont constaté des améliorations sur les plans de l'attention et de la concentration lors des discussions et de l'exécution des activités du programme comme les devoirs. Ils ont également mis en évidence des améliorations dans la capacité des participants à rester dans le sujet après quelques encouragements, réorientations ou prises de notes, comme l'illustre l'extrait suivant : « Les jours où il était plus hyperactif, distrait ou frustré, il a bénéficié de la reconnaissance de ses difficultés, puis du rappel des compétences dont il dispose pour l'aider à les gérer » (*APC, notes du rapport final du programme, programme adapté d'intensité modérée du MPCCI [TRADUCTION]*). Dans certains dossiers des programmes adaptés, les intervenants ont perçu que les mesures d'adaptation amélioraient la mémoire ou la rétention d'information des participants; il s'agissait notamment de rappeler les compétences pertinentes et les concepts clés en mettant des choses par écrit, en revoyant la matière, en faisant des rappels au participant ou en renforçant les concepts clés. Par exemple, un APC qui donne le programme adapté d'intensité modérée du MPCCI-DS a noté :

[Le participant au programme] a mentionné fréquemment qu'il avait des difficultés à se rappeler des informations en raison de problèmes de mémoire. Le fait de lui faire réviser les documents clés et les fiches de compétences pour les devoirs et de terminer régulièrement les séances en lui posant des questions et en rétablissant les concepts clés a été utile à cet égard. (*APC, notes du rapport final du programme, programme adapté d'intensité modérée du MPCCI-DS [TRADUCTION]*)

Il y a eu quelques cas d'amélioration de la compréhension, des compétences et de la capacité des participants à mettre en pratique le contenu du programme, notamment des améliorations dans l'apprentissage des concepts et des compétences sociales, l'établissement d'un lien entre ses expériences et le contenu du programme, et l'adoption d'attentes saines envers soi-même. D'autres améliorations ont été consignées dans les dossiers des programmes adaptés, bien que moins nombreuses, comme la capacité des participants à réguler leurs émotions et à mieux exprimer leurs pensées, leurs compétences et leurs besoins.

En revanche, dans la plupart des cas des programmes non adaptés, les intervenants ont perçu les adaptations comme améliorant la capacité des participants à réguler leurs émotions. Par exemple, les participants ont pu réduire l'excitation émotionnelle, exprimer leurs sentiments sans devenir agressifs envers les autres et réduire leur anxiété en utilisant des techniques de relaxation, comme dans le cas d'un participant au programme d'intensité modérée du MPCCI sur

lequel on a noté qu'il « [...] [utilisait] une technique de relaxation (respiration) pour l'aider à ne pas perdre le contrôle de ses émotions » (APC/APCA, notes du rapport final du programme, programme d'intensité modérée du MPCCI [TRADUCTION]). D'autres ont également participé à des cérémonies autochtones (comme la cérémonie de purification par la fumée, la suerie) et ont demandé le soutien de l'intervenant du programme ou d'un Aîné pour réduire l'excitation émotionnelle. Par exemple, un intervenant de programme a noté ce qui suit en ce qui concerne les réponses aux traumatismes qui refont surface en raison du contenu du programme : « L'Aîné a calmé [la participante au programme] avec des plumes d'aigle et la purification par la fumée » (APC/APCA, notes du rapport final du programme d'intensité modérée du PCD [TRADUCTION]).

Les intervenants de programmes ont également constaté une amélioration de la capacité des participants à effectuer les devoirs et à satisfaire aux exigences des programmes. Mentionnons par exemple la capacité des délinquants à remplir les feuilles de travail et à terminer les devoirs, ainsi qu'à suivre les séances de rattrapage (pour les séances du programme qu'ils ont manquées), avec l'aide de l'intervenant du programme (par exemple, par des incitations verbales, la révision des concepts, la discussion des questions et l'octroi de temps supplémentaire pour effectuer les devoirs) ou des autres participants au programme. Par exemple, un intervenant du programme d'intensité modérée du MPCCI a noté dans un rapport final du programme :

À la fin de chaque module de ce programme, [le participant] devait élaborer un plan d'autogestion, mais il était incapable de le faire sans l'aide d'un autre membre du groupe. [Le participant] n'a pas rempli le plan de poche final, mais grâce à l'incitation verbale de l'intervenant lors de l'entretien final du programme, des [plans d'autogestion] ont été communiqués verbalement avec l'intervenant [TRADUCTION].

De plus, les APC et APCA ont noté des améliorations dans la compréhension et les compétences des participants et dans leur capacité à appliquer le contenu du programme qui, comme dans les cas des programmes adaptés, comprenait des améliorations dans l'apprentissage des concepts et des compétences sociales, et dans la résolution de problèmes. Par exemple, un intervenant du programme qui présentait le programme d'intensité modérée du MPCCI, a fait une remarque dans le rapport final du programme :

« Lors de l'examen de sa feuille sur la résolution de problèmes à l'aide de l'outil « FOCUS », [le participant au programme] a semblé avoir eu du mal à comprendre les

étapes et ce qu'il devait chercher. Le rédacteur de cette note a travaillé sur une nouvelle feuille de travail avec [lui]. Une fois ce travail terminé, il semblait mieux comprendre le problème qu'il avait ciblé et ce qu'il fallait faire pour le résoudre [TRADUCTION]... »

Les APC et APCA ont également constaté une amélioration de la motivation et de la participation des participants après avoir tenu des conversations avec eux, leur avoir apporté du soutien et avoir offert le programme dans un cadre plus intime (moins de participants pour éviter qu'ils ne se sentent dépassés ou intimidés). Ces adaptations ont également permis d'améliorer l'effort des participants et leur participation, ainsi que leur capacité à s'ouvrir et à s'exprimer lors des discussions de groupe. Parmi les améliorations moins documentées parmi les cas issus des programmes ordinaires, mentionnons la capacité des participants à exprimer leurs pensées et à rester en classe, ainsi que l'amélioration de la rétention ou du rappel de la mémoire, et de présence.

En général, alors que l'efficacité perçue des adaptations par les APC et les APCA est similaire pour les programmes adaptés et non adaptés, elle est différente en ce qui concerne les types d'améliorations les plus fréquentes. Il est intéressant de noter que ces améliorations correspondent également aux problèmes de réceptivité les plus courants relevés dans chaque volet de programme. À titre d'exemple, l'efficacité perçue des adaptations dans les cas des programmes adaptés était souvent liée à la capacité des participants à terminer leurs devoirs et à rester dans le sujet. Cette efficacité était aussi fréquemment liée à l'amélioration de leur mémoire (ou à la rétention d'information), de leur motivation, de leur réponse au traitement, de leur participation, de leur attention, de leur application et de leur concentration. Cette efficacité est liée aux besoins en matière de réceptivité les plus fréquemment mentionnés dans les dossiers des programmes adaptés : les troubles cognitifs et les problèmes d'attention ou de concentration. À l'inverse, l'efficacité perçue des adaptations dans les cas des programmes non adaptés était fréquemment liée à la capacité des participants à réguler leurs émotions, à terminer les travaux et à mettre en pratique le contenu du programme. On a aussi fréquemment évoqué l'amélioration de leur compréhension, de leurs compétences, de leur motivation et de leur participation. De même, ces améliorations sont liées aux facteurs de réceptivité les plus fréquents relevés dans les dossiers des programmes généraux : les problèmes de santé mentale et les déficiences en matière d'apprentissage (ceci exclut le nombre de dossiers comportant la mention selon laquelle il n'y a pas de facteurs ou de problèmes de réceptivité).

Inefficacité perçue des mesures d'adaptation

Dans une minorité de cas dans tous les volets de programme (23 % de tous les délinquants), les intervenants de programmes ont remarqué une inefficacité perçue des mesures d'adaptation, des outils et du soutien qu'ils utilisaient pour traiter les facteurs de réceptivité¹¹. Ces cas étaient souvent liés au rejet des adaptations par le participant au programme, tant dans les programmes adaptés que non adaptés. Par exemple, les participants ont refusé l'aide ou ont pensé qu'elle n'était pas nécessaire et, dans quelques cas, ils ont confronté l'intervenant lorsqu'on leur a demandé de prendre part à la discussion. Une autre inefficacité perçue relevée dans les deux volets de programme concernait l'absence d'amélioration notable de l'apprentissage, des compétences et des capacités, où les adaptations (telles que l'apport d'aide et la répétition) n'ont pas aidé les participants à remplir les feuilles de travail et à effectuer les travaux, à écrire de manière détaillée et perspicace, à comprendre les concepts ou à cerner les problèmes liés à leur infraction. Par exemple, un APC a noté à propos d'un participant : « J'ai administré le questionnaire individuellement et je l'ai aidé [le participant au programme], mais il était manifestement incapable de le remplir » (*APC, notes du rapport final du programme, programme adapté d'intensité modérée du MPCPI [TRADUCTION]*).

De plus, dans les programmes adaptés et non adaptés, il y a eu quelques cas où les adaptations ont été jugées insuffisantes ou inutiles par l'intervenant du programme ou par le participant. Par exemple, un participant a considéré que le programme adapté n'était pas adapté aux délinquants souffrant du TDAH en raison de la longueur des séances, tandis qu'un intervenant du programme a jugé qu'un participant était mieux adapté à un programme non adapté en raison des réactions extrêmement négatives du délinquant à la structure adaptée du programme. Dans d'autres cas, l'inscription aux volets de soutien du module motivationnel s'est avérée inefficace pour remédier au manque de motivation d'un participant, l'accessibilité structurelle était minimale pour un participant souffrant d'un handicap physique, et certains n'ont pas eu besoin d'adaptations malgré des problèmes de réceptivité. Cependant, malgré les similitudes, il y avait quelques différences concernant l'inefficacité des adaptations dans les différents volets du programme. Plus précisément, d'autres cas d'inefficacité perçue des adaptations ont été consignés dans les dossiers, mais uniquement dans les cas des programmes

¹¹ Dans certains dossiers, les intervenants de programmes ont noté à la fois l'efficacité et l'inefficacité des mesures d'adaptation. Par conséquent, certains participants apparaissent plusieurs fois dans l'analyse.

adaptés. Ces cas concernaient l'incapacité des participants à retenir les informations après la mise en place des mesures d'adaptation et l'incapacité à suivre les stratégies d'adaptation (comme l'incapacité à mettre en pratique les stratégies de régulation des émotions). Ces cas peuvent témoigner de la gravité des problèmes de réceptivité des participants qui nécessiteraient un soutien individualisé pour ces délinquants, des outils ou des ressources supplémentaires qui n'étaient pas disponibles pour les intervenants de programmes, ou une formation et un soutien supplémentaires pour les intervenants (SCC, 2020).

Question de recherche 4C : Quelle est l'incidence de l'adaptation du programme sur la participation au programme des délinquants?

En plus de documenter l'efficacité ou l'inefficacité perçue des adaptations, des outils et du soutien dans la prise en compte des facteurs de réceptivité, les intervenants de programmes ont consigné la façon dont les adaptations ont amélioré le rendement global des participants dans le programme¹² pour 55 % des participants aux programmes adaptés et 27 % des délinquants dans les programmes non adaptés. Ces améliorations concernaient les avantages procurés par le traitement, l'engagement des participants à l'égard du programme et les alliances de travail. Par conséquent, il a été prouvé que les mesures d'adaptation destinées à répondre aux problèmes de réceptivité des délinquants ont amélioré certains aspects de leur participation. Les avantages tirés du traitement sont mesurés par le degré de changement apporté par la participation aux programmes (c'est-à-dire l'acquisition de connaissances et de compétences; Serin et Kennedy, 1997). Dans les programmes adaptés et non adaptés, les intervenants ont constaté que les participants ont obtenu de meilleurs résultats après l'utilisation d'une mesure d'adaptation, comme la capacité de mettre en œuvre des stratégies d'adaptation, de mettre en pratique des compétences pour résoudre des problèmes sociaux, de réduire les tendances agressives, de comprendre les comportements à risque et de réduire le soutien aux croyances violentes, comme l'illustre l'extrait suivant :

Nous avons exploré le concept selon lequel, lorsqu'une situation se produit, nous y pensons, puis, en fonction de ce que nous pensons, nous ressentons quelque chose, ce qui influe sur ce que nous faisons... Pour que [le participant] décrive ce concept, il a fallu de

¹² L'absence de documents sur l'efficacité ou l'inefficacité de toutes les adaptations sur le rendement général du programme ne signifie pas que les mesures d'adaptation, les outils ou le soutien mis en œuvre n'ont pas permis d'améliorer le rendement. Ces considérations ont peut-être dépassé la portée des dossiers.

nombreux exemples et des questions incitatives, mais il a fini par être capable de compléter les exemples de « Situation, Pensée, Émotion, Comportement » avec une aide minimale à la fin du programme. (*APC, notes du rapport final du programme, programme adapté d'intensité modérée du MPCII-DS* [TRADUCTION])

Cette étude a défini la participation comme toute occasion liée aux attitudes des participants, à leur motivation, à leur niveau de participation et à leur désir de s'améliorer et de satisfaire aux exigences du programme. Dans les deux volets du programme, les intervenants ont également observé des améliorations générales de la participation des participants, comme une plus grande contribution aux discussions de groupe et aux exercices, une plus grande volonté d'effectuer les travaux du programme, une plus grande ponctualité en classe et une amélioration de leur attitude envers le programme. Par exemple, un intervenant du programme d'intensité modérée du PCDA a noté ce qui suit dans le rapport final du programme :

[La participante au programme] peut être intimidée ou bouleversée en groupe. En intervenant dans le groupe avec [la participante] et une autre participante pendant la COVID-19 dans un format réduit, l'intervenant a pu accorder davantage d'attention individuelle à la délinquante. [La participante] a exprimé sa préférence pour le cadre plus intime; elle était plus disposée à s'exprimer et s'engageait plus volontiers au mieux de ses capacités [TRADUCTION].

Enfin, les APC et APCA ont constaté des améliorations générales de l'alliance de travail des participants avec l'intervenant et les autres participants au programme après l'utilisation d'une mesure d'adaptation. L'alliance de travail suppose un rapport et une connexion entre l'APC, l'APCA, les autres participants et le délinquant (Lustig et coll., 2002). Dans cette étude, une meilleure alliance de travail supposait que les participants sont plus à l'aise et moins conflictuels avec les autres, qu'ils sont plus ouverts au sujet de leurs difficultés et qu'ils permettent aux autres de contribuer aux discussions de groupe. Par exemple, un APC a observé :

[Le participant au programme] devenait très conflictuel et il lui fallait plusieurs jours pour se calmer suffisamment pour en parler [...] Après la première fois où cela s'est produit, un plan a été établi pour que la prochaine fois qu'il commencera à perdre le contrôle de ses émotions, il s'absente de la classe sans subir de répercussions. Cela a très bien fonctionné et lui a permis de se maîtriser plus efficacement. (*APC, notes du rapport final du programme, programme adapté d'intensité modérée du MPCII* [TRADUCTION])

Les intervenants de programmes ont mentionné de rares cas dans lesquels une adaptation n'avait aucun effet sur le rendement global des participants. Ces cas ont été relevés uniquement dans deux dossiers des programmes non adaptés. Malgré les mesures d'adaptation, les problèmes de réceptivité des participants se sont traduits par un manque de participation (résistance à contribuer aux discussions de groupe), l'absence d'avantages tirés du traitement (incapacité à comprendre les concepts) et une alliance de travail improductive avec l'intervenant (manque de respect et agressivité).

Analyse

L'objectif de la présente étude était de déterminer si les agents de programme sont conscients des problèmes de réceptivité des délinquants qui participent à des programmes correctionnels et, par la suite, s'ils répondent à ces problèmes. Le principal objectif de l'étude était de déterminer comment les agents de programmes correctionnels traitent les divers facteurs de réceptivité des délinquants et des délinquantes qui peuvent nuire à leur capacité de participer aux programmes correctionnels, en élargissant la portée d'une évaluation antérieure (SCC, 2020). L'examen de la façon dont les agents des programmes correctionnels peuvent adapter la prestation des programmes pour tenir compte des facteurs de réceptivité peut fournir des renseignements importants sur les différentes stratégies qui peuvent être utilisées pour améliorer les avantages tirés de la participation aux programmes correctionnels. La présente étude s'est principalement concentrée sur les délinquants qui, selon les données administratives, ont des problèmes de santé mentale, des difficultés d'apprentissage ou des déficits cognitifs, car ces problèmes de réceptivité étaient apparemment les moins susceptibles d'être traités de manière adéquate dans les programmes correctionnels (SCC, 2020). Cependant, les résultats de l'étude suggèrent que les participants présentaient divers facteurs de réceptivité. L'étude actuelle a également pris en compte les participants aux programmes adaptés et non adaptés, car les volets des programmes adaptés peuvent être plus en mesure de répondre aux problèmes de réceptivité des délinquants.

Les résultats actuels montrent que les intervenants de programmes étaient conscients des problèmes de réceptivité des délinquants inscrits à leur programme correctionnel et qu'ils en tenaient compte au cours de l'exécution du programme. L'examen des rapports de programme a révélé que, dans la majorité des cas, les intervenants de programmes ont enregistré les préoccupations en matière de réceptivité dans la section « Présence et participation » des rapports finaux de programme, la section dans laquelle ils sont invités à discuter des facteurs de réceptivité dans la politique. Cependant, ils étaient plus susceptibles de mentionner des facteurs de réceptivité dans cette section du rapport pour les participants inscrits dans le volet adapté par rapport aux programmes non adaptés. Les intervenants de programmes ont peut-être été plus enclins à mentionner les problèmes de réceptivité dans les programmes adaptés parce que les participants à ces volets de programmes ont déjà été repérés comme ayant des facteurs de

réceptivité uniques qui peuvent avoir une incidence sur leur fonctionnement (c'est-à-dire des déficiences cognitives, des problèmes de santé mentale ou des difficultés d'apprentissage) et leur capacité à participer avec succès à des programmes correctionnels non adaptés (SCC, 2019c). Les APC ont peut-être été préparés à reconnaître les facteurs de réceptivité et à enregistrer leurs efforts et ceux des délinquants pour les surmonter.

Si l'on examine en particulier les programmes non adaptés, les intervenants de programmes n'ont pas noté de problème de réceptivité dans la section « Présence et participation » des rapports finaux des programmes dans environ un tiers des cas. Toutefois, dans ces cas, les intervenants de programmes ou d'autres membres du personnel correctionnel (p. ex. les agents de libération conditionnelle) ont consigné des preuves de facteurs de réceptivité nuisant à la participation au programme dans au moins un cas dans d'autres sections des rapports de programme, dans les registres des interventions ou dans les rapports sur le module motivationnel du programme. Cette divergence dans les rapports suggère qu'il peut y avoir un manque de clarté quant à la manière et au moment où les intervenants de programmes devraient consigner les facteurs de réceptivité. Par exemple, il est possible que les intervenants de programmes ne consignent pas les facteurs de réceptivité dans la section « Présence et participation » du rapport si le facteur de réceptivité n'est pas perçu comme ayant une incidence importante sur la participation au programme ou s'il est survenu peu fréquemment (par exemple, lors d'une seule séance). Il y a cependant des avantages à ce que les APC et les APCA consignent systématiquement les facteurs de réceptivité, même mineurs, dans cette section, car cette information peut aider les futurs intervenants de programmes correctionnels à reconnaître la présence de facteurs de réceptivité et à trouver des moyens possibles d'atténuer ces problèmes pour améliorer la participation globale. Il est également possible que les intervenants de programmes utilisent une définition étroite des facteurs de réceptivité spécifique lorsqu'ils consignent les problèmes de réceptivité dans les rapports finaux des programmes, par rapport à la définition générale des facteurs de réceptivité spécifique utilisée par les chercheurs dans la présente étude. Par exemple, les chercheurs de l'étude actuelle ont utilisé une définition générale des facteurs de réceptivité spécifique qui inclut tout problème qui influence la participation au programme, y compris des facteurs qui peuvent être traditionnellement considérés comme des facteurs de risque, comme l'impulsivité. Il est possible que les intervenants de programmes ne reconnaissent pas ces questions comme des problèmes de réceptivité spécifique et, par

conséquent, ne les consignent pas comme des facteurs de réceptivité, malgré la preuve d'incidences sur la participation au programme ou la prise de mesures d'adaptation.

Les participants à la présente étude étaient susceptibles d'avoir des problèmes complexes de réceptivité qui ont eu une incidence sur leur participation aux programmes correctionnels de diverses manières. Par exemple, les participants aux programmes adaptés et non adaptés étaient susceptibles de présenter plusieurs types de facteurs de réceptivité qui devaient être pris en compte par les intervenants de programmes. Le plus souvent, les problèmes de réceptivité nuisaient à la participation au programme en ayant une incidence sur la capacité des participants à apprendre, à comprendre ou à mettre en pratique le contenu du programme. Il s'agit d'un aspect important de la participation aux programmes, car ces programmes servent à aider les délinquants à assumer la responsabilité de leur comportement criminel, à leur enseigner des compétences qui leur permettront de gérer leurs propres facteurs de risque, à changer les attitudes criminelles et, finalement, à réduire la probabilité de récidive à la libération (SCC, 2019d).

Bien que les intervenants de programmes aient consigné des adaptations à l'exécution des programmes dans la majorité des cas, ces adaptations étaient plus fréquentes dans les programmes adaptés. Il est important de souligner que, bien que les adaptations effectuées par les intervenants de programmes semblent moins fréquentes dans les programmes non adaptés, il est probable que cela sous-estime la fréquence réelle des adaptations effectuées par les APC et les APCA. Par exemple, dans certains cas, les participants au programme ont fait des efforts pour gérer leurs problèmes de réceptivité en demandant de l'aide à l'intervenant (p. ex. pour terminer leurs devoirs, obtenir des précisions). Ces demandes d'aide n'ont pas été classées comme des adaptations effectuées par l'intervenant du programme, mais comme des efforts déployés par les participants au programme pour prendre l'initiative de répondre à leurs besoins. De plus, il est possible que les intervenants de programmes n'aient pas consigné les adaptations effectuées dans les volets des programmes non adaptés si les adaptations étaient jugées mineures ou peu fréquentes, si elles ne correspondaient pas à une définition de la réceptivité plus étroite que celle utilisée dans cette étude, ou si les problèmes de réceptivité n'étaient pas considérés comme suffisamment importants pour avoir une incidence sur la participation au programme.

Les intervenants de programmes ont utilisé un ensemble de mesures d'adaptation, d'outils et de soutien pour traiter les facteurs de réceptivité dans les programmes adaptés et non

adaptés, en utilisant fréquemment plusieurs adaptations pour soutenir les participants. Souvent, les adaptations étaient semblables dans tous les volets du programme. Il s'agissait par exemple de soutenir les participants au programme en les aidant à apprendre ou à réviser la matière du programme, en les aidant à effectuer leur travail, en leur fournissant les précisions nécessaires et en leur accordant plus de temps pour réviser ou effectuer leur travail, ou en simplifiant la matière et les concepts. Dans certains cas, les adaptations n'ont eu lieu que dans certains volets de programmes. Par exemple, dans les programmes adaptés, les APC ont fourni des ressources supplémentaires pour tenir compte des facteurs de réceptivité, comme un horaire ou un calendrier du programme, ou des fiches de référence servant d'aide-mémoire. Contrairement aux programmes non adaptés, les APC et les APCA entraînent en contact avec les participants au programme pour voir comment ils allaient, leur apporter un soutien émotionnel ou reconnaître leurs sentiments et leurs préoccupations. Il est toutefois difficile de savoir si ces adaptations sont vraiment propres à des programmes en particulier ou si elles découlent du nombre limité de cas examinés dans la présente étude.

En plus des mesures d'adaptation effectuées par les intervenants de programmes, dans certains cas, les participants ont également pris des initiatives pour améliorer leur participation. Par exemple, les participants aux volets des programmes adaptés et non adaptés ont demandé de l'aide aux intervenants de programmes ou à d'autres personnes pendant le programme ou ont utilisé des stratégies particulières pour répondre à leurs problèmes de réceptivité lorsqu'ils se présentaient (par exemple, en utilisant un dialogue intérieur apaisant). Dans l'ensemble, il ne fait aucun doute que les intervenants de programmes et, dans certains cas, les participants ont employé un certain nombre de stratégies différentes pour s'assurer que les problèmes de réceptivité étaient traités de manière adéquate pendant le programme. Bien que les résultats de la recherche actuelle ne permettent pas de tirer des conclusions directes quant à savoir si les volets des programmes adaptés conviennent davantage pour répondre aux problèmes de réceptivité des délinquants, il est évident que pour certains participants au programme, les adaptations intégrées ont été utiles.

Les types de mesures d'adaptation, d'outils et de soutien utilisés par les agents de programme sont conformes aux recommandations formulées dans les écrits existants pour accroître la participation des participants au traitement. Par exemple, la modification du contenu du programme est une stratégie efficace pour traiter les facteurs de réceptivité (McMurrin et

Ward, 2010; Taylor, 2013). Plus précisément, des techniques telles que la modification du contenu du programme pour qu'il corresponde aux limites de l'alphabétisation et aux capacités de traitement cognitif des participants, ainsi qu'une communication efficace, sont des stratégies utiles pour résoudre les problèmes de réceptivité (Taylor, 2013). Taylor (2013) a mentionné que cela peut être accompli en réduisant le niveau de vocabulaire et les structures de phrase utilisées, en limitant la quantité de mots écrits, en expliquant les instructions, en utilisant la répétition et en vérifiant la compréhension. Ces stratégies sont utilisées dans la pratique actuelle puisque les intervenants de programmes simplifient fréquemment la matière du programme, revoient les concepts et accordent du temps supplémentaire pour terminer ou revoir le travail.

Bien que les adaptations à la prestation des programmes ne soient pas systématiquement consignées dans les dossiers, les intervenants de programmes les ont perçues comme étant efficaces dans la majorité des cas où il a été question de cette information. Par exemple, il a été constaté que des adaptations de programme amélioraient la capacité des participants à satisfaire aux exigences des programmes, comme terminer les devoirs, et renforçaient leur capacité à mettre en pratique le contenu du programme. Les adaptations ont également amélioré la participation, la motivation, la mémoire, l'attention et la concentration des délinquants, et étaient également liées à une meilleure capacité à réguler les émotions. Il ne fait aucun doute que le fait d'aborder les facteurs de réceptivité peut améliorer la capacité des participants à prendre part de façon importante aux programmes correctionnels. Les avantages de la prise en compte des facteurs de réceptivité dans les programmes correctionnels sont confirmés par les taux élevés d'achèvement des participants aux programmes adaptés et non adaptés (77,3 % et 96,4 %, respectivement), ce qui suggère que les délinquants réussissent à terminer leurs programmes correctionnels, même s'ils ont fait état de facteurs de réceptivité qui peuvent faire obstacle au traitement. Les taux d'achèvement relevés dans le cadre de l'étude actuelle sont comparables aux taux d'achèvement constatés dans une évaluation récente des programmes correctionnels de réinsertion sociale, qui a révélé que 83 % des affectations du programme ont été achevées, dans les programmes adaptés et non adaptés, d'intensité modérée et élevée (SCC, 2020). Dans l'ensemble, il est probable que le fait d'aborder les facteurs de réceptivité peut à la fois favoriser la capacité des participants à terminer le programme et à faire des progrès dans le cadre de leur programme correctionnel, mais aussi les aider à acquérir des compétences de vie qui peuvent être adaptées et qui peuvent favoriser le renoncement à la criminalité.

Bien que les résultats actuels montrent les nombreuses façons dont les APC et APCA fournissent un soutien, des outils et des mesures d'adaptation aux délinquants, il y a peut-être des aspects à améliorer. Dans une évaluation récente de programmes correctionnels de réinsertion sociale, le personnel et les délinquants ont formulé un certain nombre de suggestions visant à rendre les programmes correctionnels plus réceptifs aux personnes ayant des problèmes de réceptivité (SCC, 2020). Parmi les suggestions, mentionnons la modification du style de prestation des programmes correctionnels (p. ex. s'adapter aux différents styles d'apprentissage), la formation de groupes de plus petite taille et les séances individuelles, l'accès à des ressources et à un soutien supplémentaires à l'intérieur et à l'extérieur du programme (p. ex. tuteurs, counseling), une formation supplémentaire pour les intervenants de programmes et un accès amélioré à des programmes adaptés (SCC, 2020).

Limites de l'étude et pistes de recherche pour l'avenir

Comme pour toute étude de recherche, il existe des limites qui restreignent la généralisation des conclusions et indiquent les domaines de recherche futurs. Bien que la taille de l'échantillon de 77 dossiers soit amplement adéquate pour une étude qualitative et que toutes les régions soient représentées dans les données, les résultats doivent être interprétés avec prudence. Les résultats peuvent ne pas être représentatifs des efforts de tous les APC et APCA, ou ne peuvent pas être généralisés à tous les délinquants sous responsabilité fédérale, en particulier ceux qui ont des facteurs de réceptivité autres que les troubles mentaux, les déficits cognitifs et les difficultés d'apprentissage. En outre, la présente étude a comparé les volets de programmes adaptés et non adaptés afin de déterminer si les volets de programmes adaptés sont plus aptes à répondre aux problèmes de réceptivité des délinquants. Cependant, étant donné que les programmes adaptés ne sont offerts que dans certains établissements pour hommes et qu'ils ne sont pas disponibles dans les volets pour les Autochtones ou pour les femmes, il est impossible de faire des généralisations sur l'efficacité des programmes adaptés pour ces groupes.

En outre, la présente étude est limitée par les sources de données utilisées pour recueillir les informations. Plus précisément, l'analyse de cette étude est fondée sur les informations rédigées par les APC et les APCA ou par d'autres membres du personnel correctionnel (par exemple, les agents de libération conditionnelle) dans les dossiers trouvés dans le SGD. Il est important de souligner que les intervenants de programmes ont rempli ces dossiers à des fins

opérationnelles, et non à des fins de recherche. Il est donc possible que les informations contenues dans les dossiers ne permettent pas de mettre en contexte ou de saisir pleinement les facteurs de réceptivité des délinquants, l'effet de ces facteurs sur la participation aux programmes, ou le soutien, les outils et les mesures d'adaptation utilisés par les APC et les APCA pour répondre aux problèmes de réceptivité, et l'efficacité de ces efforts.

De plus, l'analyse a porté exclusivement sur les perspectives des APC et APCA, et les informations fournies par les intervenants de programmes ont dû être acceptées sans réserve. Par exemple, la plupart des informations concernant les problèmes de réceptivité des participants proviennent de la section « Présence et participation » des rapports finaux des programmes. Dans ces sections, certains intervenants de programmes ont mentionné une étiquette de diagnostic précise lorsqu'ils ont fait état de problèmes de réceptivité (par exemple, schizophrénie, TDAH). La source de cette information était indéterminée. Elle peut provenir des dossiers des délinquants, des déclarations des délinquants eux-mêmes, ou des intervenants de programmes peuvent avoir émis des suppositions en se fondant sur des comportements ou des symptômes observés qui ont influencé la participation aux programmes. En raison de la variabilité des rapports, il a été difficile de classer les divers problèmes de réceptivité rencontrés par les délinquants, et les chercheurs ont été limités à la terminologie utilisée par les intervenants de programmes (par exemple, une étiquette de diagnostic). L'utilisation d'étiquettes de diagnostic doit être évitée lors du signalement des problèmes de réceptivité, car la présence d'un diagnostic n'indique pas nécessairement que le délinquant présente un facteur de réceptivité qui doit être pris en compte dans les programmes. Les intervenants de programmes doivent plutôt faire état des comportements ou des symptômes exprimés par les participants qui peuvent constituer des obstacles au traitement (par exemple, « le participant a-t-il des problèmes de concentration? »). Cette façon de faire protège la confidentialité des renseignements de santé personnels, en limitant l'accès aux personnes qui ont besoin de savoir (voir SCC, 2016) et peut réduire la stigmatisation qui peut être associée aux étiquettes de diagnostic (Angermeyer et Matschinger, 2003). Une formation supplémentaire pour les APC et les APCA peut être nécessaire afin de s'assurer que la confidentialité des renseignements de santé des délinquants est préservée, qu'ils n'appliquent pas d'étiquettes de diagnostic puisqu'ils ne sont pas qualifiés pour faire, et qu'il y a une cohérence dans le signalement des problèmes de réceptivité dans les rapports des programmes.

Dans le même ordre d'idées, l'utilisation de dossiers administratifs dans cette étude a

limité notre capacité à établir des liens directs entre des problèmes de réceptivité spécifique, les types de mesures d'adaptation utilisés pour répondre à ces problèmes et leur efficacité perçue. Par exemple, les chercheurs n'ont pas pu déterminer l'efficacité des mesures d'adaptation, des outils ou du soutien à moins que l'intervenant du programme ne le mentionne dans les rapports du programme. Dans de nombreux cas, cela n'était pas indiqué précisément dans les rapports des programmes, ou peu de détails étaient fournis. De plus, comme nous l'avons indiqué, l'information fournie provenait exclusivement du point de vue de l'intervenant du programme. Par conséquent, la présente étude n'a pas permis de déterminer si les participants considéraient que les mesures d'adaptation, le soutien ou les outils étaient efficaces pour répondre à leurs problèmes de réceptivité. L'utilisation de données administratives peut expliquer en partie l'écart entre les résultats de la présente étude et les conclusions du rapport d'évaluation du programme de réinsertion sociale, qui a révélé que les efforts déployés pour tenir compte des facteurs de réceptivité de certains délinquants étaient insuffisants (SCC, 2020). Ceci étant dit, les APC et les APCA de l'étude actuelle ont démontré qu'ils tenaient compte systématiquement des facteurs de réceptivité et, dans la plupart des cas, que ces mesures d'adaptation étaient efficaces. Les futures recherches devraient privilégier les entretiens qualitatifs semi-structurés et ouverts avec les APC et les APCA afin de permettre un examen plus approfondi des liens entre des types particuliers de problèmes de réceptivité, les mesures d'adaptation utilisées pour répondre à ces problèmes et l'efficacité de ces mesures d'adaptation. Des entretiens qualitatifs permettraient également aux intervenants de programmes de fournir des renseignements sur les limites auxquelles ils sont confrontés lorsqu'ils traitent les problèmes de réceptivité et sur les types de soutien dont ils peuvent avoir besoin. En outre, les futures recherches pourraient inclure des entrevues qualitatives semi-structurées et ouvertes avec les délinquants ayant des problèmes de réceptivité afin de mieux comprendre leurs expériences dans les programmes correctionnels, notamment s'ils estiment que leurs problèmes de réceptivité sont pris en compte, leur perception de l'efficacité des mesures d'adaptation et leurs suggestions pour améliorer les adaptations des programmes afin de répondre adéquatement à leurs problèmes.

Conclusions

Les données probantes des rapports sur le rendement des programmes, les registres des interventions et les rapports sur le volet de soutien du module motivationnel montrent clairement que les APC et les APCA sont conscients des facteurs de réceptivité des participants au

programme et font un effort concerté pour tenir compte de ces problèmes. Les facteurs de réceptivité sont très individualisés et variés, même au sein de l'ensemble limité des indicateurs de problèmes de santé mentale, de déficits cognitifs et de troubles de l'apprentissage utilisés pour qualifier l'échantillon de la présente étude. Lorsque ces facteurs sont présents, les délinquants présentent dans plusieurs cas de multiples facteurs de réceptivité qui doivent être traités dans le cadre des programmes correctionnels, souvent par l'utilisation d'une grande variété de mesures d'adaptation, d'outils et de soutien de la part de l'APC et de l'APCA. Ceci étant dit, il est évident que les préoccupations relatives à la réceptivité ne sont pas systématiquement consignées par les intervenants de programmes dans les sections « Présence et participation » des rapports sur les programmes non adaptés et que les intervenants de programmes ne signalent pas tous les facteurs de réceptivité de la même manière. En outre, bien que les intervenants de programmes adaptent la prestation des programmes aux problèmes de réceptivité des délinquants et que les taux d'achèvement du programme soient élevés pour ceux qui ont des problèmes de réceptivité, des recherches et un soutien supplémentaires peuvent être nécessaires pour garantir que les mesures d'adaptation répondent efficacement aux besoins des délinquants.

Bibliographie

- Andrews, D. A. et Bonta, J. (2015). *Le comportement délinquant : analyse et modalités d'intervention* (5^e éd.). Agen, France : Les Presses de l'ÉNAP, DL.
- Angermeyer, M. C. et Matschinger, H. (2003). The stigma of mental illness: Effects of labelling on public attitudes towards people with mental disorder. *Acta Psychiatrica Scandinavica*, 108, 304-309.
- Association canadienne des troubles d'apprentissage. (2015). *Définition nationale des troubles d'apprentissage*. Consulté à l'adresse suivante : <https://www.ldac-acta.ca/definition-nationale-des-troubles-dapprentissage/?lang=fr>
- Beaudette, J. N., Power, J. et Stewart, L. A. (2015). *La prévalence nationale des troubles mentaux chez les délinquants de sexe masculin sous responsabilité fédérale nouvellement admis* (Rapport de recherche R-357). Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.
- Blanchette, K. et Brown, S. L. (2006). Responsivity, treatment and women offenders. Dans *The assessment and treatment of adult female offenders: An integrative perspective* (pp. 115-136), West Sussex : J. Wiley & Sons.
- Bonta, J. et Andrews, D. A. (2007). *Modèle d'évaluation et de réadaptation des délinquants fondé sur les principes du risque, des besoins et de la réceptivité*. Ottawa, ON : Sécurité publique Canada.
- Bourgon, G. et Gutierrez, L. (2012). The general responsivity principle in community supervision: The importance of probation officers using cognitive intervention techniques and its influence on recidivism. *Journal of Crime and Justice*, 35, 149-166.
doi:10.1080/0735648X.2012.674816
- Brown, G. P., Barker, J., McMillan, K., Norman, R., Derkzen, D., Stewart, L. A. et Wardrop, K. (2018). *Prévalence des troubles mentaux chez les délinquantes sous responsabilité fédérale : échantillons de la population carcérale et à l'admission* (Rapport de recherche R-420). Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.
- Brown, J., Haun, J., Quinby, E. et Eckberg, D. (2018b). Offenders with learning disabilities and special education needs: Applying DEAR and BASE models. Dans K. D. Dodson (éd), *Routledge handbook on offenders with special needs* (pp. 409-432), New York : Routledge.
- Brown, S. L., Fisher, B., Stys, Y., Wilson, C. et Crutcher, N. (2003). *Aide aux délinquants ayant des troubles d'apprentissage : Évaluation du Programme d'enseignement de stratégies d'apprentissage en classe (PESAC)* (Rapport de recherche R-141). Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

- Centre de toxicomanie et de santé mentale. (2009a). *Comprendre les médicaments psychotropes : Les antidépresseurs*. Toronto, ON : chez l'auteur.
- Centre de toxicomanie et de santé mentale. (2009b). *Comprendre les médicaments psychotropes : Les benzodiazépines*. Toronto, ON : chez l'auteur.
- Chambers, J. C., Eccleston, L., Day, A., Ward, T. et Howells, K. (2008). Treatment readiness in violent offenders: The influence of cognitive factors on engagement in violence programs. *Aggression and Violent Behavior*, 13, 276-284.
- Dowden, C. (1998). *A meta-analytic examination of the risk, need and responsivity principles and their importance within the rehabilitation debate* (Thèse de doctorat, Université Carleton).
- Dowden, C. et Andrews, D. A. (1999a). What works for female offenders: A meta-analytic review. *Crime & Delinquency*, 45(4), 438-452.
- Dowden, C. et Andrews, D. A. (1999b). Méta-analyse des résultats positifs obtenus dans le traitement des jeunes délinquants. *Forum - Recherche sur l'actualité correctionnelle*, 11, 21-24.
- Dowden, C. et Andrews, D. A. (2000). Effective correctional treatment and violent reoffending: A meta-analysis. *Canadian Journal of Criminology*, 42(4), 449-467.
- Farrell MacDonald, S., Keown, L.-A., Boudreau, H., Gobeil, R. et Wardrop, K. (2015). *Prévalence des prescriptions de médicaments psychotropes chez les délinquants sous responsabilité fédérale* (Rapport de recherche R-373). Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.
- Gobeil, R., Blanchette, K. et Stewart, L. (2016). A meta-analytic review of correctional interventions for women offenders: Gender-neutral versus gender-informed approaches. *Criminal Justice and Behavior*, 43(3), 301-322.
- Hanson, R. K., Bourgon, G., Helmus, L. et Hodgson, S. (2009). The principles of effective correctional treatment also apply to sexual offenders: A meta-analysis. *Criminal Justice and Behavior*, 36(9), 865-891.
- Harkins, L. et Beech, A. R. (2007). A review of the factors that can influence the effectiveness of sexual offender treatment: Risk, need, responsivity, and process issues. *Aggression and Violent Behavior*, 12, 615-627.
- Higley, C. A., Lloyd, C. D. et Serin, R. C. (2019). Age and motivation can be specific responsivity features that moderate the relationship between risk and rehabilitation outcome. *Law and Human Behavior*, 43(6), 558-567.

- Hodge, J. E. et Renwick, S. J. (2002). Motivating mentally disordered offenders. Dans M. McMurran (éd), *Motivating offenders to change: A guide to enhancing engagement in therapy* (pp. 221-234), West Sussex, R.-U. : John Wiley & Sons.
- Holton, S. M. B. (2003). Managing and treating mentally disordered offenders in jails and prisons. Dans T. J. Fagan et R. K. Ax (éds), *Correctional mental health handbook* (pp. 101-122), Thousand Oaks, CA : Sage.
- Jung, S. et Dowker, B. A. (2016). Responsivity factors among offenders. *Journal of Offender Rehabilitation*, 55(3), 148-167.
- Landenberger, N. A. et Lipsey, M. W. (2005). The positive effects of cognitive-behavioral programs for offenders: A meta-analysis of factors associated with effective treatment. *Journal of Experimental Criminology*, 451-476.
- McMurran, M. et Ward, T. (2010). Treatment readiness, treatment engagement and behaviour change. *Criminal Behaviour and Mental Health*, 20, 75-85.
- Nolan, A. et Stewart, L. (2014). *État de santé physique déclaré par les nouvelles délinquantes purgeant une peine de ressort fédéral* (Rapport de recherche R-332). Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.
- Nowell, L. S., Norris, J. M, White, D. E. et Moules, N. J. (2017). Thematic analysis: Striving to meet the trustworthiness criteria. *International Journal of Qualitative Methods*, 16(1-3), 1-13.
- Rettinger, L. J. et Andrews, D. A. (2010). General risk and need, gender specificity, and the recidivism of female offenders. *Criminal Justice and Behavior*, 37(1), 29-46.
- Service correctionnel du Canada. (2014). *Modèle de programme correctionnel intégré*. Ottawa, ON : chez l'auteur.
- Service correctionnel du Canada. (2016). *Communication de renseignements* (Directive du commissaire 701). Ottawa, ON : chez l'auteur.
- Service correctionnel du Canada. (2018c). *MPCI – Programme adapté : formation initiale – jour 1*. Ottawa, ON : chez l'auteur.
- Service correctionnel du Canada. (2018d). *MPCI – Modèle de rapport final*. Ottawa, ON : chez l'auteur.
- Service correctionnel du Canada. (2018a). *Lignes directrices sur l'aiguillage des délinquants vers les programmes correctionnels nationaux* (Lignes directrices 726-2). Ottawa, ON :

chez l'auteur.

Service correctionnel du Canada. (2018b). *Lignes directrices sur la gestion des programmes correctionnels nationaux* (Lignes directrices 726-3). Ottawa, ON : chez l'auteur.

Service correctionnel du Canada. (2018e). *Échelle des besoins en santé mentale*. Ottawa, ON : chez l'auteur.

Service correctionnel du Canada. (2019a). *Planification correctionnelle et profil criminel* (Directive du commissaire 705-6). Ottawa, ON : chez l'auteur.

Service correctionnel du Canada. (2019c). *Programmes correctionnels*. Ottawa, ON : chez l'auteur.

Service correctionnel du Canada. (2019b). *Programmes correctionnels pour femmes*. Ottawa, ON : chez l'auteur.

Service correctionnel du Canada. (2019d). *Programmes de réinsertion sociale : descriptions des programmes correctionnels et d'éducation*. Ottawa, ON : chez l'auteur.

Service correctionnel du Canada. (2020). *Rapport d'évaluation : Évaluation des programmes correctionnels de réinsertion sociale*. Ottawa, ON : chez l'auteur.

Service correctionnel du Canada (2021a). *Programmes correctionnels pour hommes*. Consulté à l'adresse suivante : <https://www.csc-ccc.gc.ca/002/002-0002-fr.shtml>

Service correctionnel du Canada. (2021b). *Trousse de ressources sur la santé mentale*. Ottawa, ON : chez l'auteur.

Silver, I. A., Nedelec, J. L. et Pompoco, A. (2020). Specific responsivity: An assessment of the effect of verbal and math cognitive abilities on the completion of prison programs. *Corrections: Policy, Practice and Research*, 5(2), 130-148.

Stewart, L., Sapers, J., Nolan, A. et Power, J. (2014). *État de santé physique autodéclaré des délinquants de sexe masculin nouvellement admis sous responsabilité fédérale* (Rapport de recherche R-314). Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

Stewart, L., Wardrop, K., Wilton, G., Thompson, J., Derkzen, D. et Motiuk, L. (2017). *Fiabilité et validité de l'Instrument de définition et d'analyse des facteurs dynamiques, révisé* (Rapport de recherche R-395). Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

Stewart, L. A., Wilton, G. et Cousineau, C. (2012). *Délinquants purgeant une peine de ressort fédéral atteints de troubles mentaux : résultats correctionnels et intervention correctionnelle*

(Rapport de recherche R-268). Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

Stewart, L. A., Wilton, G. et Sapers, J. (2016). Offenders with cognitive deficits in a Canadian prison population: Prevalence, profile, and outcomes. *International Journal of Law and Psychiatry*, 44, 7-14.

Taylor, J. (2013). The evolution of a therapeutic community for offenders with a learning disability and personality disorder: Part two – increasing responsivity. *Therapeutic Communities: The International Journal of Therapeutic Communities*, 34(1), 29-40.

Wormith, J. S. et Olver, M. E. (2002). Offender treatment attrition and its relationship with risk, responsivity, and recidivism. *Criminal Justice and Behavior*, 29(4), 447-471.

Annexe A : Caractéristiques descriptives et caractéristiques du placement pénitentiaire

Tableau A1

Caractéristiques descriptives et caractéristiques du placement pénitentiaire de l'échantillon final
(N = 77)

	%
Genre	
Hommes	71,4
Femmes	28,6
Autochtones	49,4
Type de peine	
Durée déterminée	96,1
Durée indéterminée	†
Infraction majeure menant à la peine	
Annexe I ou lié à un homicide	64,5
Autre	35,5
Risque statique à l'admission	
Faible	†
Moyen	35,6
Élevé	61,6
Besoin dynamique à l'admission	
Faible	†
Moyen	13,7
Élevé	84,9
Indicateur de réceptivité	
Oui	51,4
Non	48,7

Remarque : Pour un participant, il manquait l'infraction majeure menant à la peine et pour quatre participants, il manquait le risque statique et le besoin dynamique lors de l'admission. † = Information supprimée en raison d'une fréquence inférieure à 5.

Annexe B : Examen qualitatif des facteurs de réceptivité, manuel de cotation et registre des décisions

Nom du ou de la responsable de la cotation :	
--	--

Renseignements sur le délinquant

SED :	
Genre du délinquant :	(M, F, autre identité de genre [veuillez préciser])
Statut d'Autochtone :	(Autochtone, non-Autochtone)

Renseignements sur le programme

APC/APCA :	
Programme :	
État du programme :	
Date de début du programme :	
Date de fin du programme :	
Indicateur de réceptivité dans le SGD :	(O/N)

Besoin en matière de réceptivité indiqué dans les données administratives

Besoin en matière de réceptivité (cochez toutes les réponses pertinentes)	<input type="checkbox"/> Santé mentale
	<input type="checkbox"/> Déficit cognitif
	<input type="checkbox"/> Trouble d'apprentissage

--	--

Participation au volet de soutien du module motivationnel

Le délinquant a participé au volet de soutien du module motivationnel pendant sa participation au programme	(O/N)
---	-------

Informations sur la réceptivité

Q1. L'APC ou l'APCA a-t-il consigné, observé ou mentionné un problème de réceptivité dans le rapport final du programme, le registre des interventions ou le rapport final du module motivationnel (le cas échéant)? (Veuillez fournir des précisions ci-dessous.)

<p><i>Notes sur la cotation</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Cette section doit inclure des références aux problèmes de réceptivité présents dans le contexte du programme et mentionnés dans la section « Présence et participation » du rapport final du programme (veuillez noter le moment où vous incluez les facteurs de réceptivité de cette section). - De plus, cela peut inclure tout problème de réceptivité unique qui est mentionné ailleurs dans le contexte du rapport final du programme, du registre des interventions ou du rapport final sur le volet de soutien du module motivationnel (le cas échéant). - Concentrez-vous sur les problèmes actuels (par opposition aux problèmes ou diagnostics antérieurs qui étaient présents ou dont il a été question lors de la détermination des facteurs de risque). - Remarque : tout commentaire supplémentaire sur les problèmes de réceptivité qui n'est pas lié au programme, mais qui est présent dans d'autres domaines de la vie du délinquant (p. ex. l'éducation; les cas de problèmes de réceptivité notés dans le registre des interventions par une personne autre que l'APC ou l'APCA qui ne figure pas dans le rapport final du programme ou dans le contexte du programme peut être noté à la Q7). - Inclure tout problème de santé physique chronique ou aigu qui est directement lié à la participation au programme (par exemple, le problème de réceptivité cause un problème de santé physique [chronique ou aigu] qui a ensuite une incidence sur la participation au programme). - Tout autre problème de santé physique chronique ou aigu qui a une incidence sur le programme (par exemple, manquer des séances en raison d'un rhume ou d'une affection aiguë) peut être inclus dans la Q7.
--

Q2. L'APC ou l'APCA a-t-il observé que le ou les besoins de réceptivité ou les comportements liés au besoin de réceptivité (par exemple, l'expression de la frustration) nuisaient à la capacité du délinquant à participer au programme correctionnel? (Veuillez fournir des précisions concernant la façon dont le besoin en matière de réceptivité a nui à la participation au programme.)

<i>Notes sur la cotation</i>

- *Cela devrait inclure des références à la façon dont le problème de réceptivité a une incidence, un effet ou une influence sur la participation au programme.*
- *Il faut également mentionner tout ce qui peut aggraver/concerner le problème de réceptivité, et donc avoir une incidence sur la capacité du délinquant à participer au programme.*
 - *Par exemple : « Il était difficile pour lui de rester concentré sur une tâche pendant une période prolongée. Lorsqu'il se mettait en colère, cela semblait nuire à sa capacité à rester concentré. »*

Q3. L'APC ou l'APCA a-t-il fourni la preuve que les besoins en matière de réceptivité ont été traités/adaptés dans le cadre de l'exécution du programme? (Veuillez fournir des précisions concernant la manière dont les besoins en matière de réceptivité ont été traités ou adaptés.)

Notes sur la cotation

- *Comment ce problème de réceptivité a-t-il été traité dans le cadre du programme (peut ou non avoir été traité par l'APC ou l'APCA)?*
- *Mentionnez si le participant prend part à un programme adapté.*

Q3a. Le participant a-t-il pris des mesures pour surmonter son problème de réceptivité?

Notes sur la cotation

- *Par exemple, demander de l'aide supplémentaire à l'intervenant.*
- *Par exemple, effectuer des travaux ou des devoirs supplémentaires.*

Q3b. L'APC ou l'APCA a-t-il fourni des preuves que les mesures d'adaptation étaient ou n'étaient pas efficaces? (Veuillez fournir des précisions.)

Notes sur la cotation

- *Cela peut être général.*
- *Il n'est pas nécessaire de montrer un déficit en particulier.*
 - *Par exemple : « Cela lui a permis de mieux traiter l'information. »*
 - *Par exemple : « Il peut faire les liens lui-même, lorsque les événements sont présentés pour lui d'une manière différente. »*
- *Il peut s'agir de l'efficacité des mesures d'adaptation et des mesures prises par l'APC ou l'APCA ou le participant.*

Renseignements sur la participation et l'alliance de travail

Q4. Quelles preuves ont été fournies par l'APC ou l'APCA pour indiquer que le délinquant a fait des progrès ou n'a pas fait de progrès dans son traitement? (Veuillez fournir des précisions.)

Notes sur la cotation

- *Dans la mesure du possible, des évaluations générales concernant les gains de traitement réalisés par l'APC ou l'APCA devraient être incluses ici (éviter d'inclure des références précises aux changements dans les objectifs personnels, car cela pourrait être trop détaillé).*
- *Des exemples peuvent être inclus pour indiquer si des avantages ont été tirés du traitement ou non.*

Q4a. Si des changements dans les avantages tirés du traitement ont été observés en raison de mesures d'adaptation, veuillez les citer ci-dessous :

Notes sur la cotation

- *Il faut montrer un déficit, une mesure d'adaptation, puis une modification des objectifs personnels.*

Q5. Quelles preuves ont été fournies par l'APC ou l'APCA pour indiquer que le délinquant a participé au programme ou n'y a pas participé? (Veuillez fournir des précisions.)

Notes sur la cotation

- *Présence*
- *Volonté de suivre la matière du programme, mention de l'attitude des délinquants, qualité du travail; volonté d'apprendre.*
- *Participation aux discussions, utilisation d'exemples tirés de sa vie; attention accordée au programme; achèvement de la matière du programme/des travaux, etc.*
- *Faire des liens entre le contenu du programme et sa vie.*
- *Capacité d'accepter et d'intégrer la rétroaction.*

Q5a. Si des changements dans la participation des délinquants ont été observés grâce aux mesures d'adaptation, veuillez fournir des précisions ci-dessous :

Notes sur la cotation

- *Déficit, mesure d'adaptation, changement*

Q6. Quelles preuves ont été fournies par l'APC ou l'APCA pour indiquer qu'il y avait ou non une bonne alliance de travail ou dynamique de groupe? (Veuillez fournir des précisions.)

Notes sur la cotation

- *Références à la qualité des interactions entre le délinquant et l'APC ou l'APCA (par exemple, respectueuses, négatives) ou entre le délinquant et les autres participants.*
- *Références aux attitudes du délinquant (par exemple, positives).*
- *Volonté de communiquer et de partager des informations (soit avec l'APC ou l'APCA, soit avec d'autres participants).*
- *Compétences sociales; références à la dynamique de groupe (par exemple, demander de l'aide, recevoir de l'aide des membres du groupe, etc.).*
- *Capacité à accepter la rétroaction; volonté d'écouter la rétroaction.*

Q6a. Si des changements dans l'alliance de travail ont été observés en raison des mesures d'adaptation, veuillez fournir des précisions ci-dessous :

Notes sur la cotation

- *Déficit, mesure d'adaptation, changement*

Autres commentaires

Q7. Y a-t-il d'autres informations dans les dossiers du SGD qui seraient pertinentes pour la présente étude? Veuillez fournir des précisions ci-dessous :

Notes sur la cotation

- *Raisons de l'état du programme (c.-à-d. s'il n'y a pas de lien avec le participant au programme, le besoin en matière de réceptivité, ou si une explication supplémentaire est nécessaire).*
- *Les problèmes de réceptivité qui ont pu se présenter dans d'autres domaines de la vie du délinquant.*
- *Soutien et services que le délinquant reçoit en dehors de sa participation au programme (si nous pensons qu'ils ont un effet sur son problème de réceptivité ou sa capacité à participer au programme; apparition de problèmes de réceptivité supplémentaires).*
- *Exemples de mesures d'adaptation reçues en dehors du programme.*

Lignes directrices pour déterminer quand inclure/exclure un cas :

- *Demandez toujours un deuxième avis avant de retirer un cas.*
- *Si vous excluez un cas, indiquez la raison de l'exclusion dans le document Excel approprié.*
- **Les cas doivent être inclus SI** : le délinquant a un problème de réceptivité qui a une incidence sur la participation au programme, qu'il ait été identifié ou non; si des mesures d'adaptation ont été prises, et ce, qu'un problème de réceptivité ait été identifié ou non.
 - o Par exemple, si l'APC ou l'APCA note qu'il n'y a pas de problème de réceptivité, mais qu'il y a une indication d'un problème de réceptivité influençant la participation au programme, le cas doit être inclus (par exemple, le participant a eu une crise d'anxiété et a dû quitter la classe; le délinquant se laisse distraire, etc.).
- **Les cas doivent être exclus SI** : l'APC ou l'APCA constate un problème de réceptivité dans la section « Présence et participation », mais n'y fait pas référence à nouveau; rien n'indique qu'un problème de réceptivité ait eu une incidence sur la capacité à participer.

Annexe C : Analyses supplémentaires

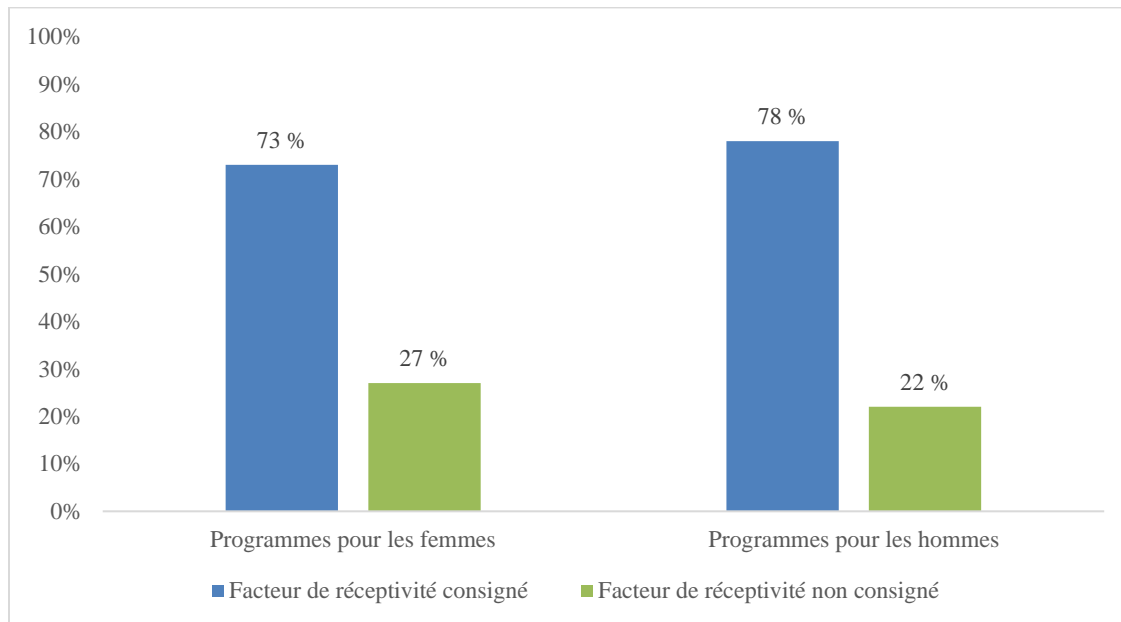
Il convient d'être prudent lors de l'examen de ces résultats supplémentaires, car l'étude des différences entre les programmes pour hommes et pour femmes et entre les programmes pour les Autochtones et non destinés aux Autochtones n'était pas l'objectif principal de la présente étude. Les différences constatées peuvent avoir de nombreuses raisons, y compris le hasard lors de l'utilisation d'un échantillonnage aléatoire stratifié, des variations dans la façon dont les différents volets du programme ont été élaborés ou mis en œuvre, et des différences préexistantes entre les genres et les races dans la présence et l'effet de problèmes de réceptivité spécifique.

Comparaison des volets des programmes pour les femmes et les hommes

Question de recherche 1 : Les APC et APCA des programmes pour hommes et pour femmes consignent-ils les problèmes de réceptivité dans les rapports de rendement des programmes?

La première série d'analyses visait à déterminer si les APC et les APCA enregistraient des problèmes de réceptivité spécifique dans la section « Présence et participation » des rapports de rendement des programmes. Comme l'illustre la figure C1, les APC et les APCA étaient légèrement plus susceptibles d'enregistrer des problèmes de réceptivité dans la section « Présence et participation » des rapports finaux de programme dans les volets de programme pour les hommes par rapport aux volets de programme pour les femmes. Plus précisément, si l'on examine les volets du programme pour les hommes, 78 % des délinquants ($n = 43$) avaient au moins un facteur de réceptivité signalé par l'intervenant du programme dans le rapport final du programme. Si l'on examine les volets des programmes pour les femmes, 73 % des délinquantes ($n = 16$) avaient au moins un problème de réceptivité signalé par l'APC ou l'APCA. Dans les cas où des facteurs de réceptivité spécifique n'étaient pas inclus dans la section « Présence et participation » du rapport, l'APC ou l'APCA a discuté d'au moins un cas où un facteur de réceptivité a eu une incidence sur la participation du délinquant dans le programme d'autres sections du rapport sur le rendement du programme, dans les registres des interventions ou dans les rapports sur les programmes du module motivationnel.

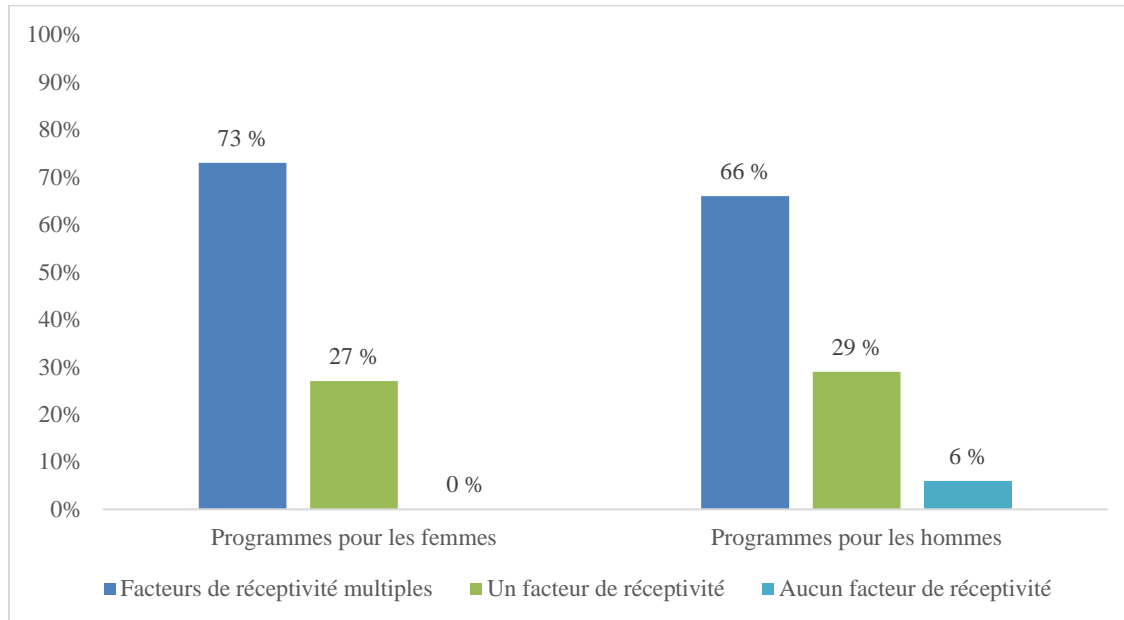
Figure C1 : *Pourcentage de délinquants dont les facteurs de réceptivité ont été identifiés par leur APC ou APCA, par volet de programme, selon le genre*



Question de recherche 2 : Quels types de facteurs de réceptivité sont observés par les APC et les APCA des programmes pour les hommes et pour les femmes?

Lorsque l'on examine le rapport final du programme, les registres des interventions et le rapport du programme du volet de soutien du module motivationnel en vue de trouver des facteurs de réceptivité spécifique, la figure C2 montre que les APC et les APCA étaient plus susceptibles d'enregistrer plusieurs facteurs de réceptivité chez les participantes aux programmes pour femmes (73 %) que chez les participants aux programmes pour hommes (66 %). Dans 6 % des cas dans les programmes pour hommes, les APC et APCA ont indiqué qu'aucun facteur de réceptivité n'était présent, mais qu'il y avait des preuves de problèmes de réceptivité mineurs qui ont donné lieu à des mesures d'adaptation. C'est pourquoi il a été décidé d'inclure ces participants dans les analyses.

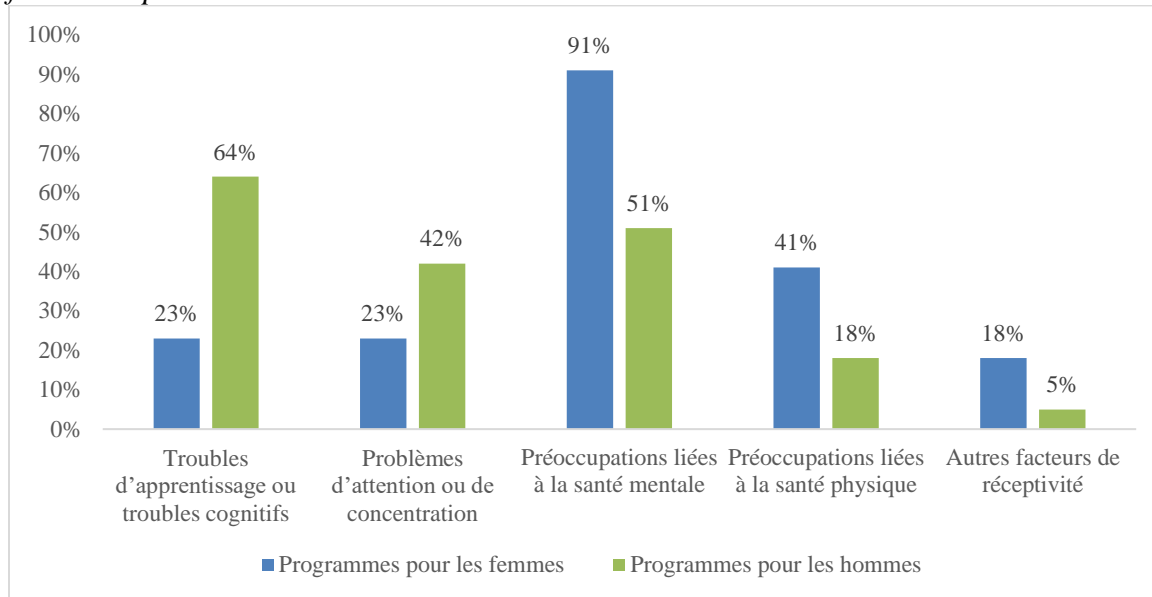
Figure C2. *Pourcentage de participants présentant des facteurs de réceptivité mentionnés par les APC et les APCA dans les programmes pour femmes et pour hommes*



Remarque : Bien que la somme des pourcentages soit égale à 100 dans tous les programmes, il se peut que la somme ne soit pas exacte dans le programme pour les hommes en raison de l'arrondissement.

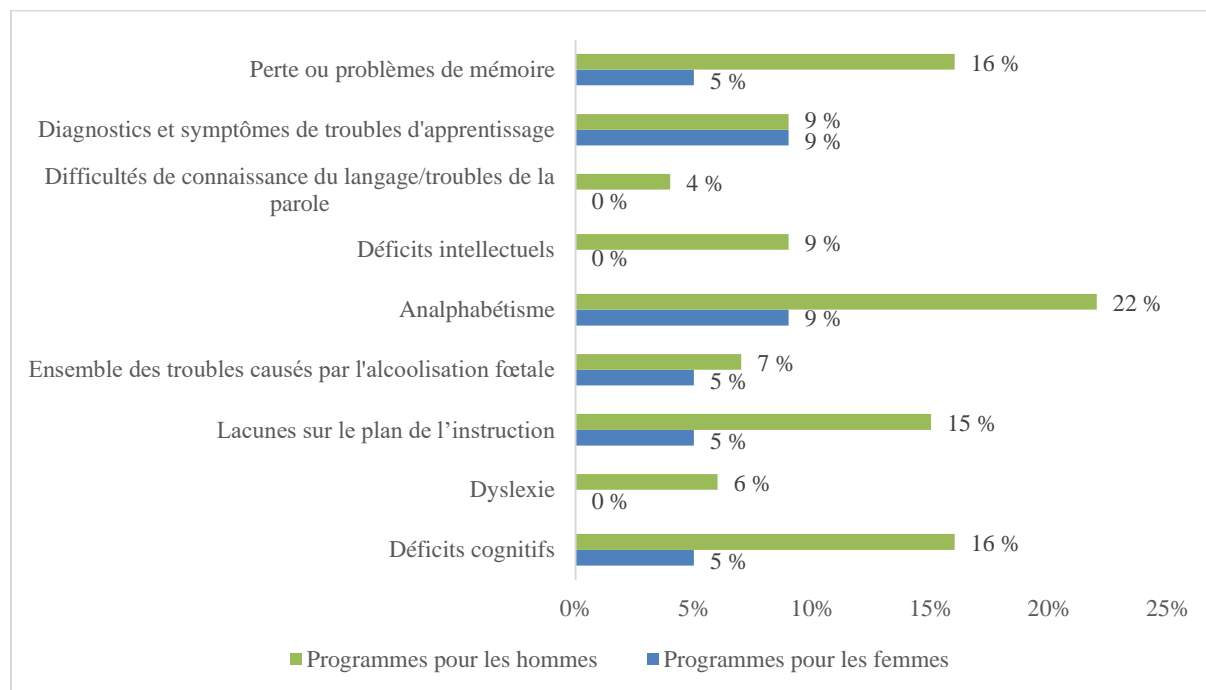
La figure C3 illustre le pourcentage de délinquants des programmes pour femmes et pour hommes pour lesquels au moins un facteur de réceptivité spécifique a été enregistré par leur APC ou APCA dans chacune des cinq grandes catégories définies dans l'analyse. Dans l'ensemble, une plus grande proportion de délinquants dans les programmes pour hommes avait au moins un trouble d'apprentissage ou cognitif, ou au moins un problème d'attention ou de concentration, par rapport aux délinquantes dans les programmes pour femmes (64 % contre 23 % et 42 % contre 23 %, respectivement). Les APC ou APCA ont observé une plus grande proportion de délinquantes des programmes pour femmes qui ont au moins un problème de santé mentale (91 %) ou physique (41 %) par rapport aux délinquants des programmes pour hommes (51 % et 18 %, respectivement).

Figure C3. *Pourcentage de délinquants présentant un facteur de réceptivité désigné par les APC ou les APCA dans les cinq catégories de facteurs de réceptivité dans les programmes pour femmes et pour hommes*



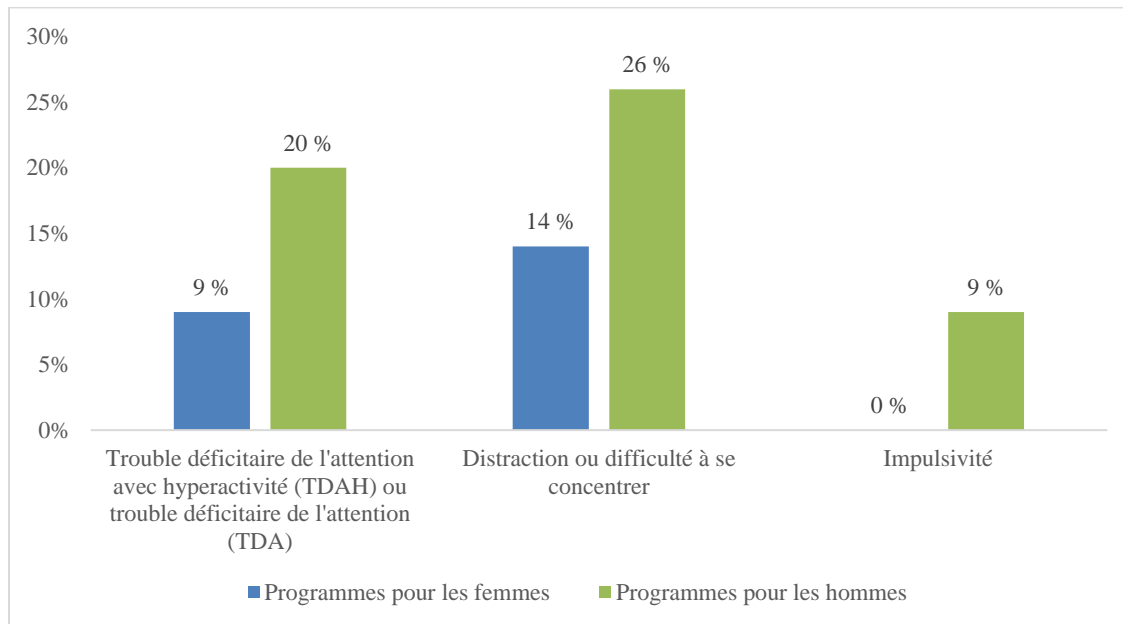
Comme l'illustre la figure C4, les facteurs de réceptivité liés aux troubles d'apprentissage ou aux troubles cognitifs ont été le plus souvent signalés par les APC et les APCA pour les délinquants inscrits aux programmes pour hommes par rapport aux programmes pour femmes, tels qu'indiqués dans les dossiers, à l'exception des diagnostics de troubles d'apprentissage (9 % chacun).

Figure C4. *Pourcentage de délinquants présentant des troubles d'apprentissage ou des troubles cognitifs observés par les APC et les APCA dans les programmes pour femmes et pour hommes*



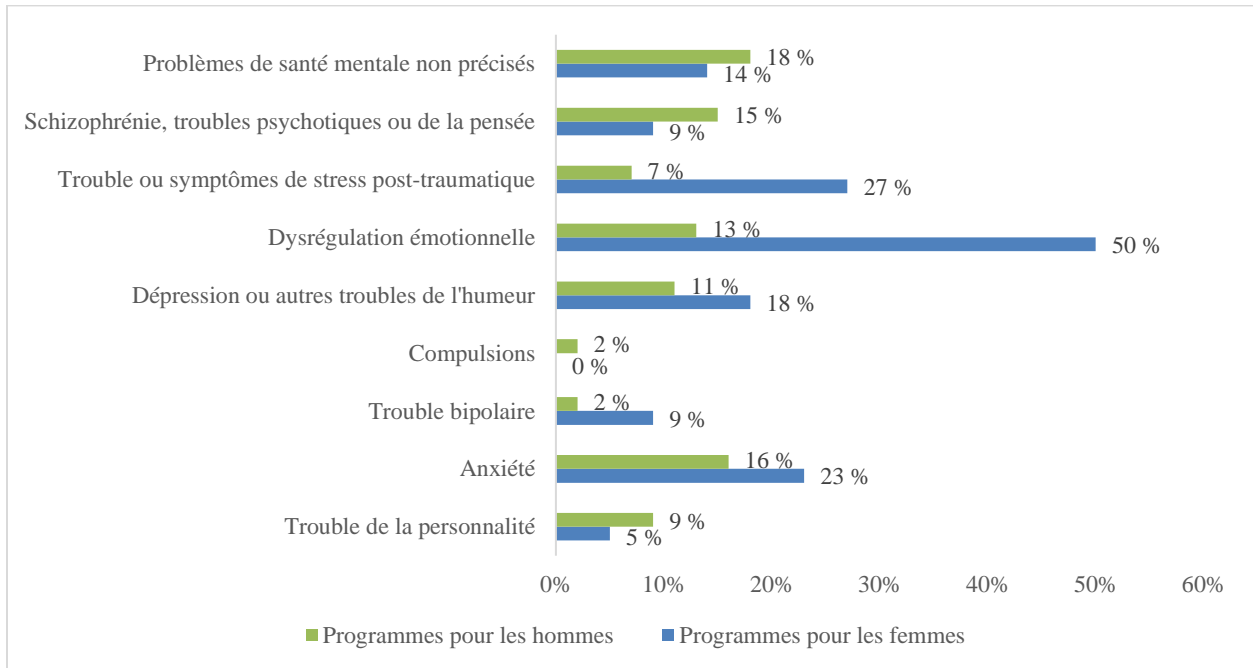
Comme le montre la figure C5, les problèmes de réceptivité liés à des problèmes d'attention ou de concentration étaient plus susceptibles d'être signalés par les APC et les APCA dans les dossiers des participants inscrits aux programmes pour hommes que dans ceux des participants inscrits aux programmes pour femmes.

Figure C5. Pourcentage de cas pour lesquels l'APC ou l'APCA a observé des problèmes d'attention ou de concentration dans les programmes pour femmes et pour hommes



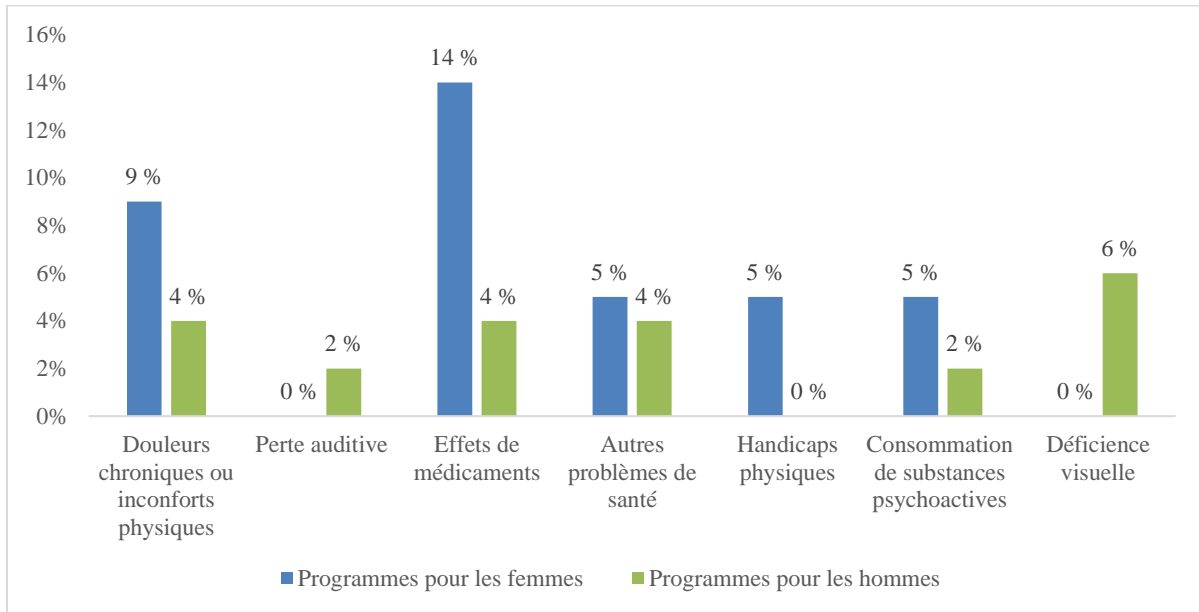
Comme l'illustre la figure C6, les facteurs de réceptivité liés aux problèmes de santé mentale ont été plus souvent signalés par les APC et les APCA chez les participants aux programmes pour femmes que chez les participants aux programmes pour hommes, principalement en ce qui concerne l'anxiété, le trouble bipolaire, la dépression, la dysrégulation émotionnelle et le TSPT. Les problèmes de santé mentale non précisés étaient plus souvent signalés par les participants aux programmes pour hommes.

Figure C6. *Pourcentage de cas avec des problèmes de santé mentale enregistrés dans les programmes pour femmes et pour hommes*



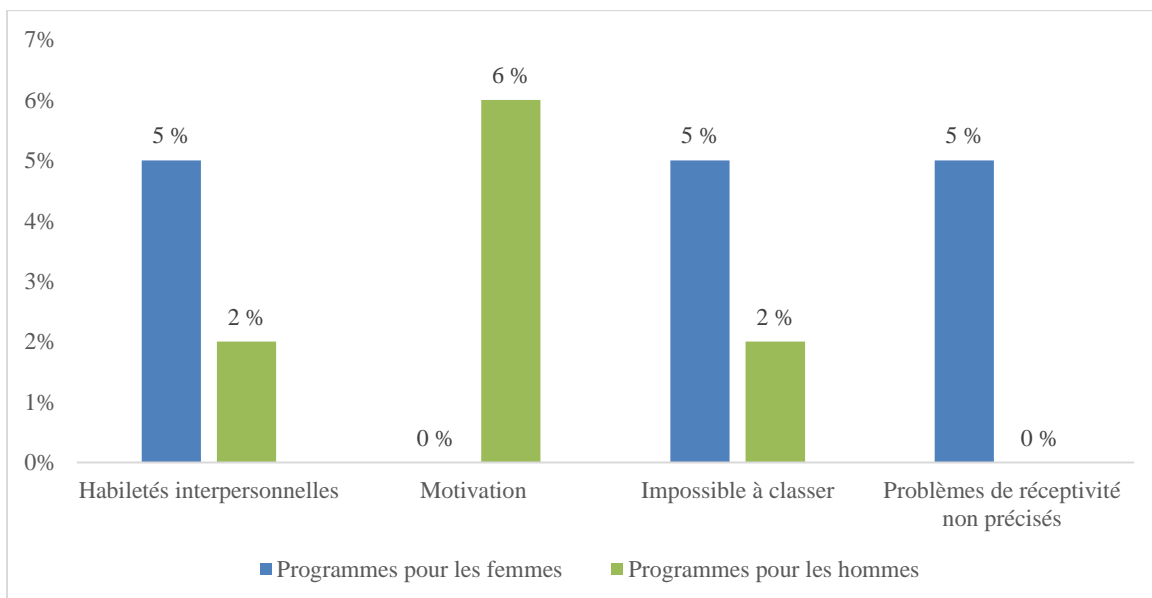
Comme l'illustre la figure C7, les facteurs de réceptivité liés à des problèmes physiques ont été plus souvent enregistrés par les APC et les APCA chez les participants inscrits aux programmes pour femmes que chez ceux inscrits aux programmes pour hommes, à l'exception de la perte d'audition et des déficiences visuelles.

Figure C7. Pourcentage de cas présentant des problèmes physiques et des problèmes connexes enregistrés par les APC et les APCA dans les programmes pour femmes et pour hommes



Enfin, comme l'illustre la figure C8, les facteurs de réceptivité « autres » ont été enregistrés plus fréquemment par les APC et les APCA chez les participants inscrits aux programmes pour femmes que chez ceux inscrits aux programmes pour hommes, à l'exception du manque de motivation.

Figure C8. Pourcentage de cas comportant des problèmes de réceptivité « autres » dans les programmes pour femmes et pour hommes

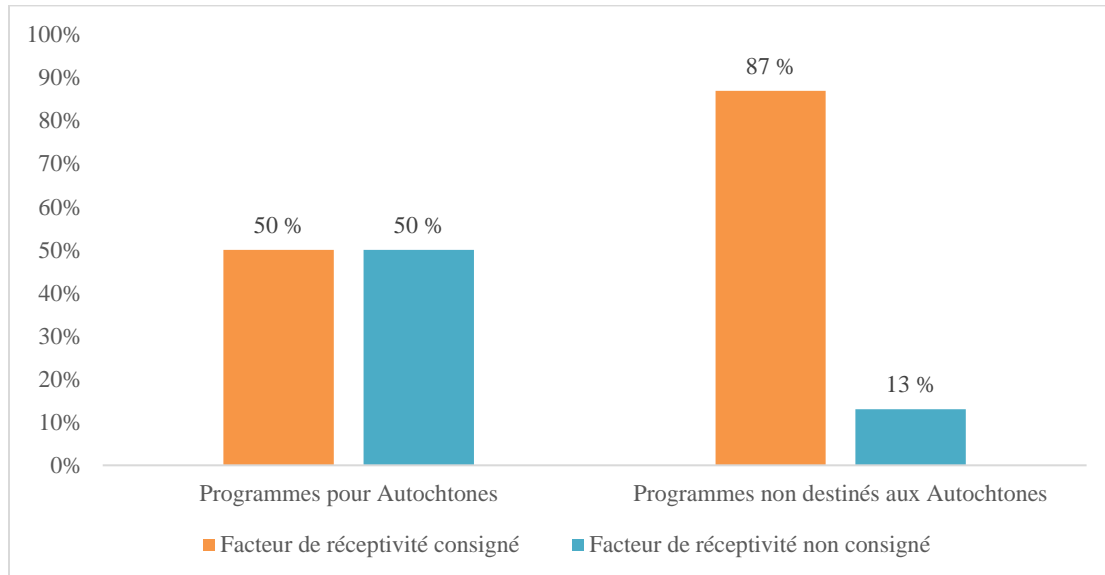


Comparaison des volets de programmes pour Autochtones et non destinés aux Autochtones

Question de recherche 1 : Les APC et APCA enregistrent-ils les problèmes de réceptivité dans les rapports de rendement des programmes?

La première série d'analyses visait à déterminer si les APC et les APCA enregistraient des problèmes de réceptivité spécifique dans la section « Présence et participation » des rapports de rendement des programmes. Comme l'illustre la figure C9, les APC et les APCA étaient plus susceptibles d'enregistrer des problèmes de réceptivité dans la section « Présence et participation » des rapports finaux de programme des participants dans les volets des programmes pour les Autochtones par rapport aux volets des programmes non destinés aux Autochtones. Plus précisément, l'examen des volets des programmes non destinés aux Autochtones révèle que des problèmes de réceptivité ont été signalés par l'intervenant du programme dans la section « Présence et participation » pour 87 % ($n = 48$) des participants. Lors de l'examen des volets du programme pour les Autochtones, les APCA ont signalé des problèmes de réceptivité pour 50 % ($n = 11$) des participants. Il y avait également moins de problèmes de réceptivité non définis dans les volets des programmes non destinés aux Autochtones, où les APC n'ont pas signalé de problèmes de réceptivité pour 13 % ($n = 7$) des participants, contre 50 % ($n = 11$) des participants des volets de programmes pour Autochtones. Dans les cas où des facteurs de réceptivité spécifique n'étaient pas inclus dans la section « Présence et participation » du rapport, l'APC ou l'APCA a discuté d'au moins un cas où un facteur de réceptivité a eu une incidence sur la participation du délinquant au programme dans d'autres sections du rapport de rendement du programme, dans les registres des interventions ou dans les rapports sur les programmes du module motivationnel.

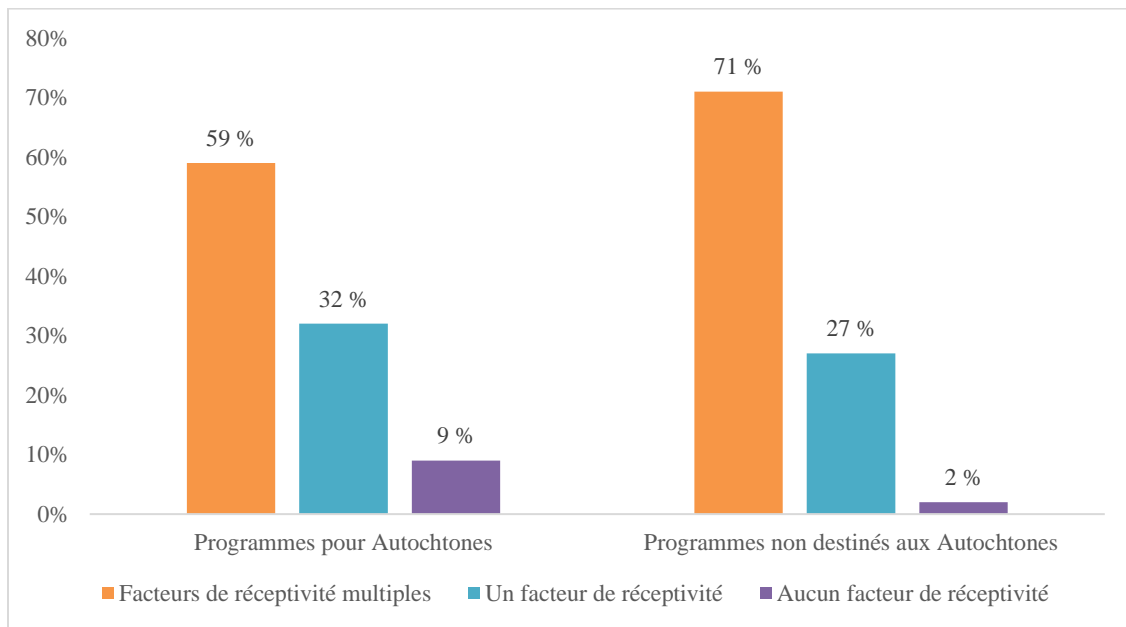
Figure C9 : *Pourcentage de délinquants dont les facteurs de réceptivité ont été identifiés par leur APC ou APCA, par volet de programme, pour les volets de programmes pour les Autochtones et non destinés aux Autochtones*



Question de recherche 2 : Quels types de facteurs de réceptivité sont observés par les APC et les APCA?

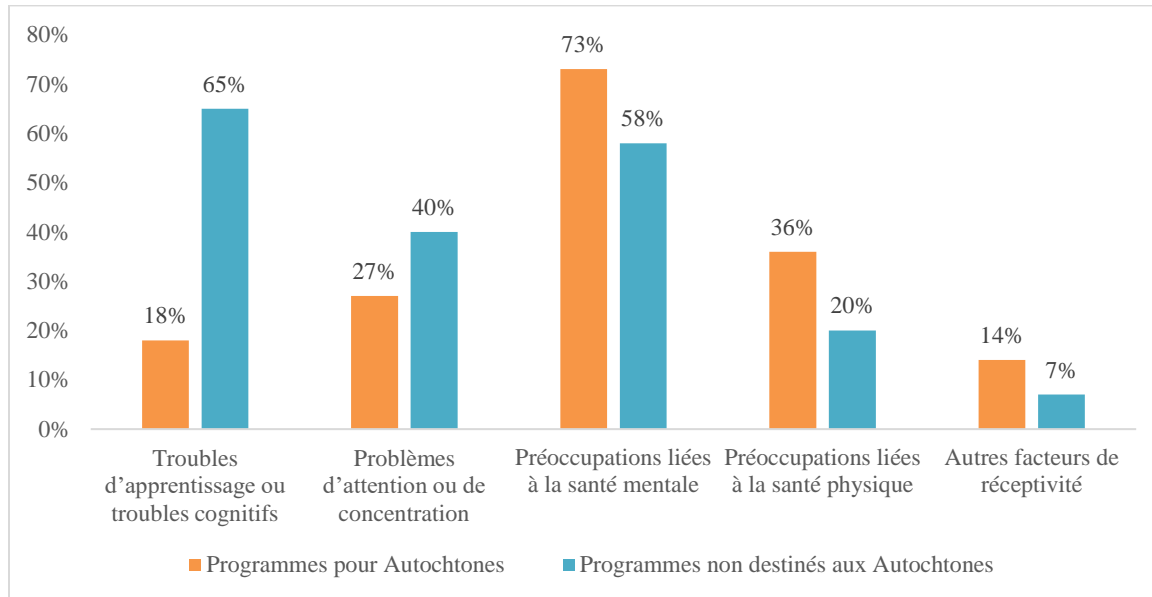
Si l'on examine les rapports finaux des programmes, les registres des interventions et les rapports des programmes du volet de soutien du module motivationnel pour y relever des facteurs de réceptivité spécifique, la figure C10 montre que les participants aux programmes non destinés aux Autochtones étaient plus susceptibles d'avoir des besoins multiples en matière de réceptivité enregistrés dans les dossiers par leurs APC (71 %), comparativement à ceux enregistrés par les APCA pour les participants aux programmes pour les Autochtones (59 %). Dans 9 % des cas dans les programmes destinés aux Autochtones et 2 % des cas dans les programmes non destinés aux Autochtones, les APC et APCA ont indiqué qu'aucun facteur de réceptivité n'était présent, mais qu'il existe des preuves de problèmes de réceptivité mineurs qui ont donné lieu à des mesures d'adaptation. Il a donc été décidé d'inclure ces participants dans les analyses ultérieures.

Figure C10. *Pourcentage de participants présentant des facteurs de réceptivité désignés par les APC et les APCA dans les programmes pour les Autochtones et les programmes non destinés aux Autochtones*



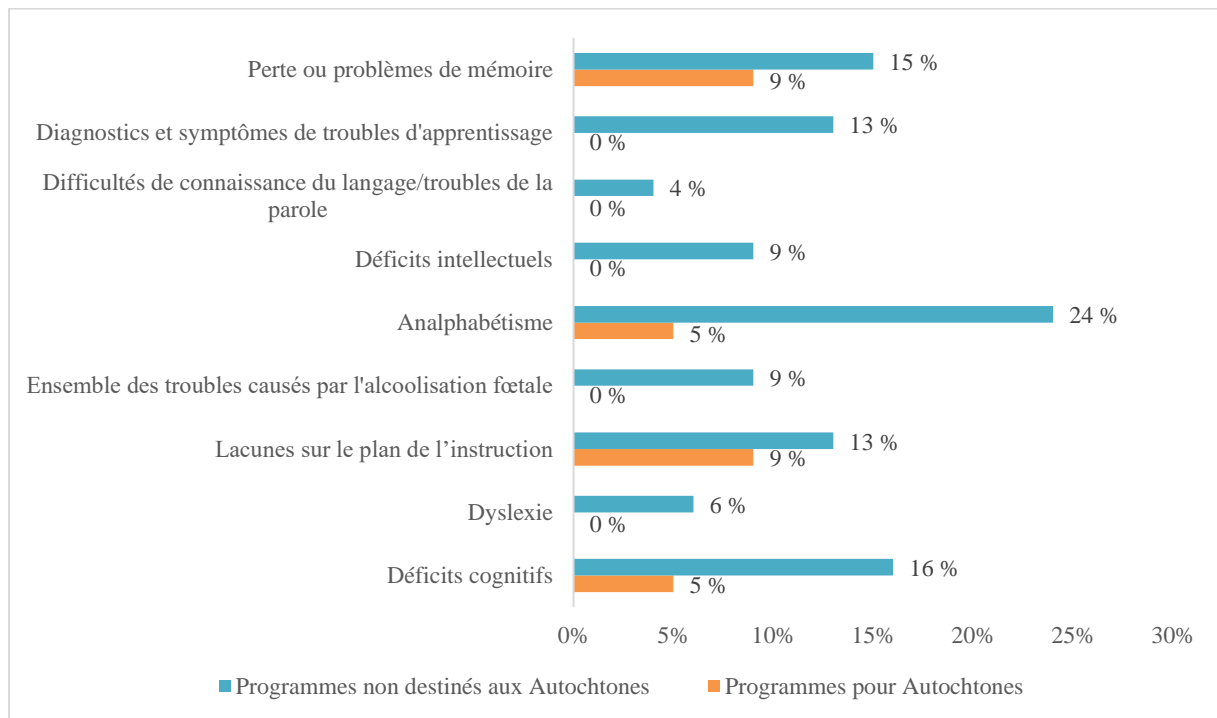
La figure C11 illustre le pourcentage de délinquants des programmes pour les Autochtones et des programmes non destinés aux Autochtones pour lesquels au moins un facteur de réceptivité spécifique a été enregistré par leur APC ou APCA dans chacune des cinq grandes catégories définies dans l'analyse. Dans l'ensemble, une plus grande proportion de délinquants dans les programmes non destinés aux Autochtones avait au moins un trouble d'apprentissage ou cognitif, ou au moins un problème d'attention ou de concentration, par rapport aux délinquants dans les programmes pour les Autochtones (65 % contre 18 % et 40 % contre 27 %, respectivement). Une proportion légèrement plus importante de délinquants dans les programmes pour Autochtones avait au moins un problème de santé mentale (73 %) et de santé physique (36 %) par rapport aux délinquants dans les programmes non destinés aux Autochtones (58 % et 20 %, respectivement).

Figure C11. *Pourcentage de délinquants présentant un facteur de réceptivité identifié par l'APC ou l'APCA dans les cinq catégories, par programme pour Autochtones et programme non destiné aux Autochtones*



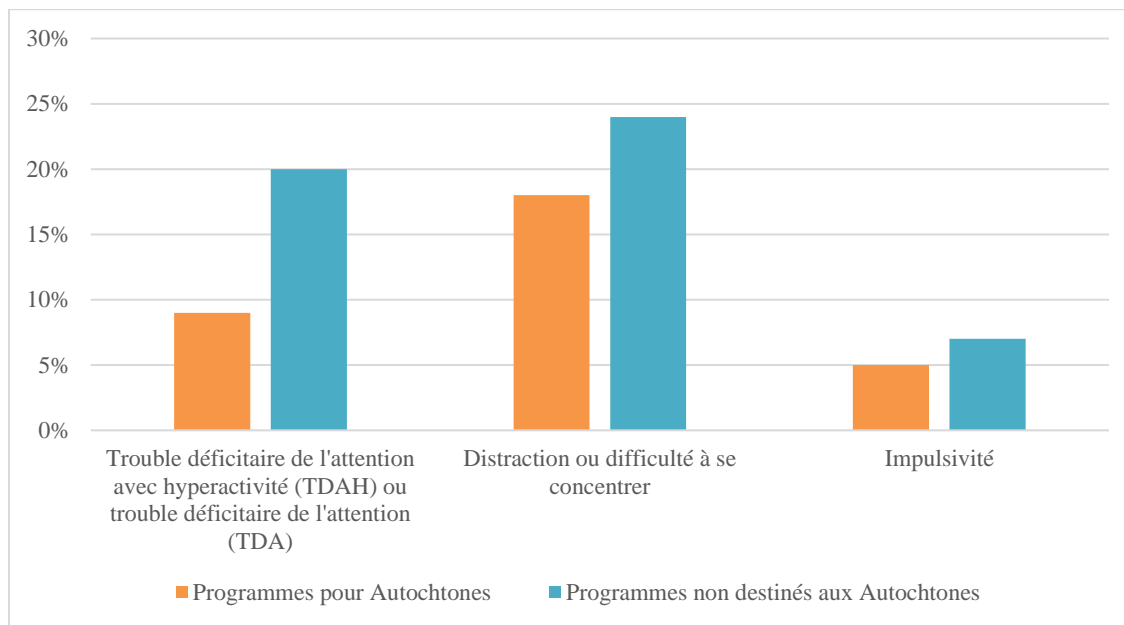
Comme le montre la figure C12, les facteurs de réceptivité liés à des troubles d'apprentissage ou à des déficiences cognitives étaient plus fréquents chez les délinquants inscrits dans les programmes non destinés aux Autochtones que dans les programmes pour Autochtones.

Figure C12. *Pourcentage de cas où des troubles d'apprentissage ou des troubles cognitifs ont été observés par les APC et APCA dans les programmes pour Autochtones et non destinés aux Autochtones*



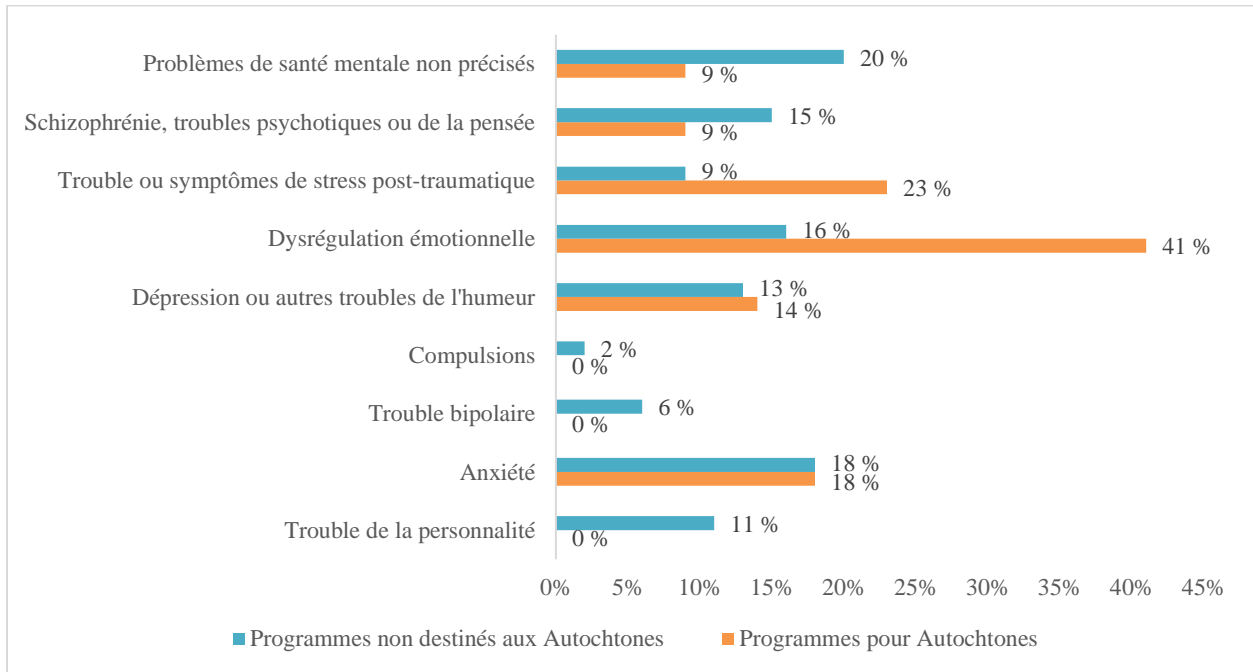
Comme le montre la figure C13, les APC et les APCA étaient plus susceptibles d'indiquer que les participants inscrits aux programmes non destinés aux Autochtones présentaient au moins un facteur de réceptivité lié à des problèmes d'attention ou de concentration que ceux inscrits aux programmes pour les Autochtones.

Figure C13. *Pourcentage de cas pour lesquels l'APC ou l'APCA a relevé des problèmes d'attention ou de concentration dans les programmes pour les Autochtones et les programmes non destinés aux Autochtones*



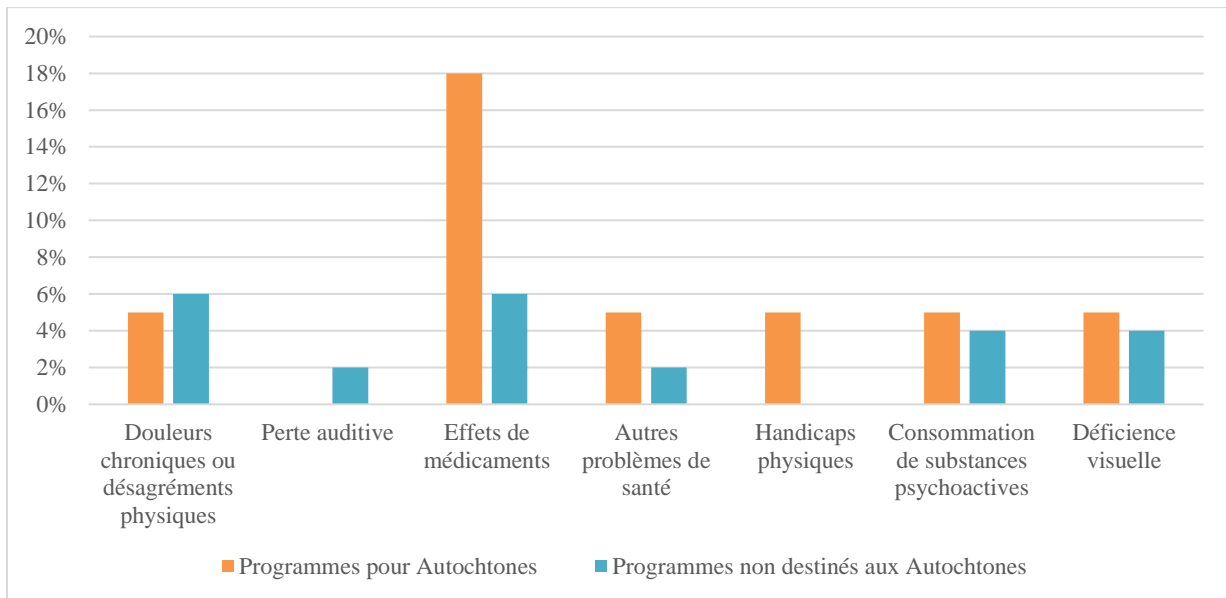
Comme l'illustre la figure C14, les facteurs de réceptivité liés à la dysrégulation émotionnelle, à l'anxiété, à la dépression et au TSPT ont été fréquemment enregistrés par les APCA pour les participants aux programmes pour Autochtones ayant au moins un facteur de réceptivité. Les problèmes de santé mentale non précisés étaient plus souvent signalés par les APC pour les participants aux programmes non destinés aux Autochtones.

Figure C14. *Pourcentage de cas présentant des problèmes de santé mentale dans les programmes pour les Autochtones et non destinés aux Autochtones*



Comme l’illustre la figure C15, les APC et les APCA ont enregistré plus fréquemment des facteurs de réceptivité liés à des problèmes physiques pour les participants inscrits à des programmes pour Autochtones que pour ceux inscrits à des programmes non destinés aux Autochtones, à l’exception des douleurs chroniques ou des inconforts physiques et de la perte d’audition.

Figure C15. *Pourcentage de cas de problèmes physiques et des problèmes connexes enregistrés par les APC et les APCA dans les programmes pour Autochtones et les programmes non destinés aux Autochtones*



Enfin, comme l'illustre la figure C16, les facteurs de réceptivité « autres » ont été enregistrés par les APC et les APCA légèrement plus souvent chez les participants inscrits aux programmes pour Autochtones que chez ceux inscrits aux programmes non destinés aux Autochtones, à l'exception du manque d'habiletés interpersonnelles.

Figure C16. *Pourcentage de cas comportant des besoins de réceptivité « autres » dans les programmes pour les Autochtones et non destinés aux Autochtones*

